

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE  
CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

**Rapport de gestion 2019**

# Addendum au Rapport de gestion 2019

le 3 avril 2020

## AFFECTATION DES RESULTATS

Les recommandations de la Banque Centrale Européenne (BCE), visant à ce que les établissements de crédit entrant dans le champ d'application du mécanisme de surveillance unique ne versent ni ne s'engagent à verser aucun dividende, au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020, ont nécessité la modification du texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale de la Caisse Régionale, relatives à la rémunération des parts sociales et des certificats coopératifs d'associés.

Ainsi :

- toute indication de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales (4<sup>ème</sup> résolution) et de la date de mise en paiement des dividendes au titre des certificats coopératifs d'associés (5<sup>ème</sup> résolution) sera supprimée dans l'une et l'autre de ces résolutions ;

- le texte de la 6<sup>ème</sup> résolution, relative à l'affectation du résultat, sera complété de la mention suivante : « Compte tenu de la recommandation (BCE/2020/19) émise le 27 mars 2020 par la Banque Centrale Européenne (BCE) relative à l'absence de versement de dividende et d'intérêt sur les titres de capital émis par les établissements de crédit, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, s'agissant de la rémunération des parts sociales et des CCA au titre de l'exercice 2019, la décision :

- de fixer, sous réserve de l'accord préalable de la BCE, la date de versement de la rémunération des parts sociales et des CCA (exposée dans les résolutions précédentes), et,
- de réduire ou, le cas échéant, d'annuler, sur demande de la BCE, la distribution de l'intérêt aux parts sociales aux sociétaires et du dividende aux porteurs de CCA.

L'Assemblée générale décide que, dans l'hypothèse où la distribution de l'intérêt aux parts sociales et du dividende sur les CCA est annulée ou réduite, les sommes ainsi non distribuées seront affectées sur les comptes de réserves légale et facultative. »

**EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES COMPTES  
QUI NE SONT PAS DE NATURE A AJUSTER LES COMPTES  
CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et par ricochet les banques elles-mêmes.

Le Groupe Crédit Agricole, qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagé dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, ainsi que sur son coût du risque, et donc sur son résultat.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait donc être impacté. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

# SOMMAIRE

<b>ENVIRONNEMENT &amp; PERSPECTIVES ECONOMIQUES</b>	p 5
↳ Le contexte économique et les marchés financiers	
↳ Les prévisions 2020	
<b>LES FAITS MARQUANTS 2019 &amp; PERSPECTIVES 2020</b>	p. 6 à 11
↳ Le Projet d'Entreprise Ensemble construisons 2.019	
↳ L'innovation	
↳ Les réseaux sociaux	
↳ Des travaux immobiliers significatifs	
↳ Responsabilité Sociale des Entreprises	
↳ Ressources Humaines	
↳ Notre engagement mutualiste	
↳ Perspectives 2020	
<b>L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2019</b>	p. 12 à 14
↳ La Conquête	
↳ La Collecte	
↳ Les Crédits	
↳ La Vente de Services	
<b>PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS</b>	p. 15 à 20
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
<b>PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES</b>	p. 21 à 25
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
<b>REMUNERATION DU CAPITAL</b>	p. 25
<b>EVOLUTION DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME</b>	p. 25 à 27
<b>TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	p. 27
<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>	p. 28
↳ Informations relatives aux comptes inactifs	
↳ Charges non déductibles fiscalement	
↳ Activités en matière de recherche et développement	
↳ Evènements postérieurs à la clôture	
<b>FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES</b>	p. 29 à 91
↳ Risque de Crédit	
↳ Risque de Marché	
↳ Gestion du Bilan	
↳ Informations prudentielles	
↳ Risque opérationnel	
↳ Risque juridique	
↳ Risque de non-conformité	
<b>DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE</b>	p. 92 à 134

### *Le contexte économique et les marchés financiers*

La croissance devrait ralentir à 1,3% en 2019, au niveau de son rythme potentiel, après 1,7% en 2018. En 2020 et 2021, le rythme de croissance resterait assez similaire à 1,2% et 1,3%.

Sur les trois premiers trimestres de 2019, la croissance française a progressé au rythme régulier de 0,3% par trimestre. L'investissement des entreprises est resté particulièrement dynamique et la consommation des ménages s'est accélérée au T3. Ces éléments témoignent de la robustesse de la demande intérieure française, même si l'économie mondiale continue de ralentir.

Le commerce extérieur a quant à lui pesé sur la croissance au T1 et au T3. Si certaines tensions géopolitiques (Brexit, guerre commerciale) ont semblé s'apaiser temporairement en fin d'année 2019, elles continueront de peser et de générer de l'incertitude.

### *Les prévisions 2020*

En 2020, la croissance continuera ainsi de reposer principalement sur la demande intérieure. Si la croissance de l'investissement peut ralentir, le dynamisme des revenus (dû notamment à l'allègement de la fiscalité sur les ménages) et une inflation toujours très faible soutiendront la consommation des ménages. Les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites font peser un risque baissier sur les prévisions pour le T1 2020, mais ne remettent pas en cause le scénario pour l'année.

En ligne avec la fin de la bascule du CICE en baisse de charges, l'investissement des entreprises et les créations d'emploi ralentiraient. Le chômage resterait néanmoins sur une tendance baissière.

La consommation des ménages devrait rester le principal contributeur à la croissance en 2020 et 2021. Elle progresserait de 1,4% en 2020 et 1,3% en 2021, après 1,2% en 2019. L'inflation restera très contenue à 1,1% en moyenne annuelle en 2020.

L'investissement des entreprises ralentirait en 2020, après avoir été particulièrement soutenu en 2019. L'investissement des entreprises non financières a accéléré au T2 et au T3 2019 et devrait progresser de 4,0% en 2019, après 3,9% en 2018.

L'investissement des ménages ralentirait en 2020 (+1,6%), malgré les conditions de financement très attractives sur les crédits immobiliers.

Le commerce extérieur continuerait de peser sur la croissance française en 2019 et 2020. En cause, le ralentissement de la croissance mondiale et en particulier les difficultés du secteur manufacturier pèsent sur les exportations, tandis que les importations resteront dynamiques, en lien avec la robustesse de la demande intérieure. Le commerce extérieur aurait ainsi un impact négatif sur la croissance de l'ordre de 0,2 point de PIB en 2019 et 0,3 point en 2020.



## LES FAITS MARQUANTS 2019 & PERSPECTIVES 2020

### *Le Projet d'entreprise Ensemble construisons 2.019*

Tout au long de l'année 2019, les travaux sur le projet d'entreprise 2.019 se sont poursuivis en se concentrant notamment sur 6 projets majeurs actualisés et renommés :

- Conquête et défense de notre fonds de commerce : 3 applications sur tablette, destinées à « recruter » de nouveaux clients, sont en cours de conception : Géo Conquête, Parrainage by CACB et Reco pro
- Développer l'excellence relationnelle : résultat satisfaisant de notre note IRC, à 46.
- Développer l'excellence opérationnelle : le parcours « changement d'interlocuteur » a été déployé sur tous les réseaux : particuliers, entreprises, banque privée, avec satisfaction pour les clients
- Installer la Banque Multicanale de Proximité : livraison de leads digitaux dans le réseau
- Renforcer le rôle de l'administrateur et développer le nombre de sociétaires : le parcours d'entrée en relation a été restructuré afin de sensibiliser le client au sociétariat
- Accompagner le management : offre de formations en ligne et en libre-service pour les managers.

Après un atterrissage bien mérité du projet d'entreprise Ensemble construisons 2.019, notre Caisse régionale a fait le choix d'inscrire pleinement son Projet d'entreprise au cœur du nouveau Projet du Groupe et de ses ambitions 2022. Ensemble construisons 2.019 devient Agir Ensemble en 2020.



### *L'innovation*

Après la création en 2016, d'une direction dédiée et d'un comité semestriel, l'innovation reste l'une des priorités de notre Caisse régionale. En 2019, les actions liées à ce domaine se sont poursuivies :

- Suite à sa création en avril 2018, l'année 2019 a été marquée par la première Assemblée générale de notre Caisse locale de l'innovation. Ce fut l'occasion de faire le point sur les activités de cette caisse locale dont l'objectif est de réunir tous les acteurs de l'innovation dans l'optique de faire émerger, dynamiser et accélérer des projets innovants de notre territoire.
- Sur le marché des professionnels,
  - o les Cafés de la Création : depuis le lancement de cet évènement, près de 70 rencontres ont été organisées et plus de 970 porteurs de projets accompagnés. Ces rendez-vous correspondent à des rencontres conviviales durant lesquelles les futurs entrepreneurs trouvent les réponses à leurs

questions et les contacts utiles pour mener à bien leur projet grâce à 10 partenaires de choix (juridique, financier, comptable...).

- Ouvert en janvier 2018 dans le centre de Dijon, le Village by CA CB rejoindra mi-2021 la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV). Ce village thématique, adossé à des partenaires, est spécialisé dans le développement de projets collaboratifs innovants pour l'industrie agroalimentaire et la Frenchtech à travers le label « Food Tech », articulé autour de la gastronomie et de l'alimentation santé. Depuis sa création, 15 start-ups aux secteurs d'activités et aux profils variés (alimentation/nutrition, santé/médical, industrie, gastronomie) ont intégré le Village aux côtés de 2 partenaires résidents. Au cours de cette seconde année, plusieurs événements ont été organisés, dont la BFM Académie, un concours radio télé des créateurs d'entreprises et des start-up de nos régions et la troisième édition des « European Plant Based Protein Awards », un grand prix européen de l'innovation ouvert aux jeunes entrepreneurs du domaine des protéines végétales.
  - Le déploiement de la Signature Electronique sur le prêt Express Agri Pro dont l'objectif est de simplifier et fluidifier le parcours.
  - Smart TPE mobilité consiste à permettre aux professionnels d'encaisser des paiements par carte bancaire avec leur smartphone ou leur tablette.
- les Ressources humaines, à l'ère du « digital » :
    - une formation innovante est dorénavant proposée : apprendre grâce à une Web série « immersive » sur un thème comme la Culture financière et économique « Call For Action : la vérité des chiffres ».
  - Notre partenariat avec YAPLA, une plateforme digitale qui permet le paiement et la gestion tout-en-un d'une association.
  - La labellisation digitale des agences permet aux agences de progresser sur l'usage des outils et services digitaux pour répondre aux besoins des clients tels que la signature électronique, l'entrée en relation digitale, l'espace projet habitat...
  - l'innovation participative, avec le troisième appel à idées « Tous conquérants », pour lequel 159 idées ont été déposées par 27 services des sites et 59 idées proposées par les administrateurs. Ces idées ont été évaluées par les collaborateurs en agences. Suite à ces propositions, le Comité Innovation a sélectionné 12 idées à mettre en place.

## ***Les réseaux sociaux***

**L**e 100% digital se décline au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne selon un dispositif social-media complet, destiné à la fois au grand public mais aussi à des cibles professionnelles :

- Instagram CA-ChampagneBourgogne : un concours a été organisé sur le thème de l'automne dans notre territoire. En 2019, la barre des 1 000 abonnés sur notre compte Instagram a été franchie.
- Twitter et LinkedIn pour les professionnels et l'assistance clients. Twitter vise les professionnels, la presse et le réseau Crédit Agricole. Il est un maillon de la relation client en tant que porte d'entrée directe des usagers lorsqu'ils ont une question ou une réclamation. La page LinkedIn cible les réseaux professionnels. Cet outil permet de toucher des candidats potentiels et de communiquer sur les

actions de notre Caisse régionale au service de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

- « Amplify Team CACB » : il s'agit d'une application qui permet à notre entreprise de proposer des contenus prêts à publier à ses collaborateurs. Ces derniers peuvent ensuite partager les publications sur leurs propres réseaux sociaux en ajoutant, ou non, leur expertise.

## ***Des travaux immobiliers significatifs***

Le Programme de rénovation de nos agences se poursuit avec de nombreuses réalisations de rénovations diverses et entretiens sur les 4 départements. Les travaux inscrits dans le calendrier ADA'P (pour l'accessibilité agence) sont en cours.

Engagé à travers sa Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne inscrit les rénovations des immeubles dans le respect de l'environnement par les travaux des systèmes de climatisation/chauffage et en développant les systèmes d'isolation renforcée et éclairages basse consommation.

Les travaux de rénovation du site de Dijon se poursuivent conformément au calendrier initialement prévu. Les espaces sont lumineux et rénovés pour le confort de tous. La majorité des équipes de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a intégré les espaces rénovés. Le complément de programme concernant les espaces du rez-de-chaussée sont en cours ainsi que les rénovations des toitures terrasses. Suivront les études concernant la rénovation du restaurant et le réaménagement de la salle de conférence à Dijon. Les travaux sur les sites de Troyes, Auxerre et sur les sites archives sont également engagés suite aux demandes d'évolutions techniques et organisationnelles.

L'année 2019 est également marquée par la poursuite du programme « Agence by CACB » (agencement des espaces, équipements techniques et décoratifs). A ce jour, 9 agences sont livrées (Ahuy, Chenove, St Usage, Troyes Pont Vert, Les Riceys, Montier-en-Der, Chaource, St Florentin et Aillant), 2 agences sont en cours de travaux (Vendeuvre et Brienon) et plus de 40 études sont en cours.

Le nouveau concept « L'Agence by CACB » marque notre volonté d'être une banque multicanale de proximité, 100% humaine et 100% digitale avec de nouveaux outils digitaux : borne d'accueil interactive, affichage dynamique, automates innovants.

Le programme 2020 est lancé.

## ***Responsabilité Sociale des Entreprises***

La volonté du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est de poursuivre ses actions en matière d'environnement, à savoir :

- Le tri participatif des déchets
- Le développement de la dématérialisation avec le remplacement des Tickets Restaurants par une Carte Pass restaurant, fournie à tous les collaborateurs du réseau et le nouvel applicatif NEO (Nouvel Engagement à Octroyer), dédié aux entreprises, qui permet de dématérialiser tout le dossier d'analyse crédit en intégrant automatiquement les données d'Anadefi, de notre Portail et de notre base de crédits Green.

- Des offres vertes pour nos clients : avec notre campagne « prêts verts », nous récompensons, par des conditions attractives, les clients qui font un geste pour la planète, comme l'achat d'un véhicule propre, ou des travaux d'économie d'énergie.
- Notre expertise en faveur de la transition énergétique
- Image de marque : des objets publicitaires plus « propres ». Fini les gobelets et nappes en plastique, les objets proposés sont respectueux de l'environnement : réduction maximale des articles générant des déchets polluants tels que plastiques et composants électroniques, priorité aux fournisseurs locaux et clients de la Caisse régionale. En 2019, 80% des objets publicitaires proposés sont « écofriendly ».
- Des imprimeurs « verts », locaux et clients de notre Caisse.
- L'éco-attitude dans nos emails : un message vert est intégré dans notre signature mail professionnelle
- Des arbres plantés : notre Caisse régionale renforce son engagement par des initiatives en faveur du reboisement. En partenariat avec « Reforest'Action », un arbre est planté à chaque contrat de prévoyance signé.

## ***Ressources Humaines***

Trois évènements ont marqué l'année 2019 en matière de Ressources Humaines :

- L'arrondi solidaire : depuis l'automne 2019, près de 500 collaborateurs adhèrent à cette démarche et font don, chaque mois, des centimes excédentaires sur leur salaire net, qui est alors arrondi à l'euro inférieur. Les 4 associations bénéficiaires pour cette première année de collecte sont :
  - . Les Blouses Roses qui embellissent la vie des enfants et des personnes âgées hospitalisés
  - . Ecole des enfants malades de l'Aube qui permet aux enfants et aux jeunes malades de poursuivre leur scolarité
  - . Cap Saint Martin qui accompagne les personnes touchées par le cancer
  - . Association Baptiste qui aide les enfants malades, et plus particulièrement ceux atteints du syndrome de Franceschetti.
 744 euros ont d'ores et déjà été collectés. La somme finale sera abondée à hauteur de 100% par la Caisse régionale.
- En signant en 2018 son 4<sup>ème</sup> accord national en faveur de l'emploi des personnes handicapées, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne poursuit et réaffirme sa politique engagée en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Au sein de notre Caisse régionale, le taux d'emploi des travailleurs handicapés est passé de 0,77% début 2006 à 7,49% aujourd'hui, bien supérieur au taux légal de 6%. L'accompagnement des collaborateurs concernés par la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) représente en moyenne une quinzaine d'accompagnements par an avec des réponses personnalisées et adaptées.
- Une délégation du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne était invitée, en juin 2019, à promouvoir son accord « Qualité de Vie au Travail » au Ministère du travail, à Paris, dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> édition des « Réussites du dialogue social » et en présence de Muriel Pénicaud, Ministre du travail. La qualité de vie au travail est une priorité de la Caisse régionale. Une démarche globale a vu le

jour en 2018. Elle a permis d'effectuer un état des lieux complet et de mettre en place les mesures permettant de l'améliorer.

## **Notre engagement mutualiste**

**A**u cours de l'année 2019, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a organisé plusieurs évènements, preuves de nos valeurs :

- *La Belle Journée* : pour la troisième année consécutive, la Belle Journée a rencontré un beau succès dans nos agences. Cette journée de mobilisation a permis de faire découvrir à nos clients nos engagements mutualistes en faveur de notre territoire avec la présentation des actions et associations locales que nous soutenons, mais aussi les avantages réservés à nos clients sociétaires et partenaires. Plus de 400 administrateurs et 700 collaborateurs se sont mobilisés pour accueillir 350 associations et près de 1300 visiteurs.
- *Un Noël pour tous* : nos clients ont été invités à déposer les jouets dont ils n'ont plus besoin en agence. L'intégralité des jouets a été remis aux fédérations départementales du Secours Populaire Français de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne.
- *J'aime mon association* : les associations de l'Aube, de Côte d'Or, de Haute-Marne et de l'Yonne portant des initiatives environnementales, d'insertion sociale et économique, de santé, sportives ou liées au numérique, ont été amenées à candidater sur un site dédié. Les internautes ont dû voter pour leur association préférée. Les 6 structures ayant reçu le plus de votes seront récompensées lors des Assemblées de Caisses locales.
- *Je marche pour la Fédération Française de Cardiologie* : dans le cadre des Journées Nationales du Sociétariat proposées par la Fédération Nationale du Crédit Agricole, notre Caisse régionale a organisé un challenge connecté solidaire en faveur de la Fédération Française de Cardiologie. Le principe était simple, faire le plus de pas possible pour collecter des euros pour cette association. Plus de 500 collaborateurs et administrateurs ont participé à cette cause solidaire.

Fidèle à ses valeurs, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'engage de plusieurs façons :

- En soutenant le programme d'insertion universitaire et professionnelle des migrants de l'Université de Bourgogne, aux côtés de la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement.
- En participant à l'opération « L'Heure Solidaire » organisée par notre partenaire, l'association Habitat et Humanisme. Une opération simple et récurrente qui vise à donner une heure, en don ou en temps, au profit des plus démunis.
- En récompensant les 4 lauréats de la campagne de financement participatif, menée en partenariat avec MiiMOSA, 1<sup>ère</sup> plateforme de financement participatif exclusivement dédiée à l'agriculture et à l'alimentation, pour accompagner les projets sur notre territoire.

La Fondation d'entreprise « Agir en Champagne-Bourgogne » confirme sa dynamique d'accompagnement des projets d'intérêts collectifs durables dans nos quatre départements puisque depuis sa création début 2013, 351 projets ont été accompagnés pour un montant total de 937.000 euros et en particulier :

- la restauration du jubé de la collégiale Notre-Dame de Villemaur-sur-Vanne (10)
- la participation au développement des activités musicales en milieu rural à Genlis (21)
- la possibilité de favoriser l'activité physique et la socialisation de jeunes handicapés à Montier-en-Der (52)
- la création d'un jardin potager citoyen à Auxerre (89).

L'association Point Passerelle en Champagne-Bourgogne œuvre depuis 11 ans. Cette association loi 1901 accompagne, aussi bien sur le plan humain qu'économique, les personnes en situation d'exclusion financière et/ou sociale suite à un évènement de vie (chômage, divorce, maladie...) qu'elles soient ou non, clientes du Crédit Agricole. Les 7 conseillers sont mis à disposition par notre Caisse régionale dans le cadre d'un mécénat de compétence. Depuis l'ouverture des Points Passerelle sur notre territoire en 2008, plus de 6 500 personnes ont été conseillées et accompagnées. Depuis, près de 70% d'entre elles ont retrouvé une situation stable.

Afin de faire connaître les missions du Comité territorial, du Conseil d'Administration de la Caisse régionale et le rôle d'un Administrateur, 3 réunions ont été organisées sur les sites d'Auxerre, de Dijon et de Troyes. Ces rencontres conviviales, entre les administrateurs et les collaborateurs des sites, ont suscité un vif intérêt et permis de nombreux échanges.

Ces actions contribuent au développement de notre sociétariat : près de 18.300 nouveaux sociétaires, 164.576 porteurs de la carte sociétaire et 40.649 livrets sociétaires à la fin de l'année 2019.

## ***Perspectives 2020***

Le nouveau projet d'entreprise Agir Ensemble en 2020 comprend 20 projets majeurs qui sont organisés et déclinés selon la structuration du Projet du Groupe, à savoir :

- **Projet Client**, ou l'excellence relationnelle : 10 projets. Le projet client fixe l'objectif d'être la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des entreprises, et ce, dans toutes ses dimensions, grâce à une expérience client mais surtout grâce à une mobilisation collective autour de la satisfaction client.
- **Projet Humain**, ou la responsabilité en proximité : 6 projets. Le projet humain, par une transformation profonde de nos méthodes managériales, et également de nos organisations, permettra une plus grande prise de responsabilité pour mieux répondre aux besoins de nos clients.
- **Projet Sociétal**, ou l'engagement fort vis-à-vis de la société : 4 projets. Ce projet sociétal révèle et amplifie à la fois nos actions pour maintenir le lien sociétal dans nos territoires et permet l'engagement de faire de la finance verte une clé majeure de notre croissance, pour agir en faveur de la transition énergétique.

Huit autres projets sont également intégrés dans notre nouveau projet d'entreprise 2020.



En 2020, nous allons exprimer notre raison d'être à travers nos valeurs de banque universelle de proximité suivant un cap qui peut être résumé en une phrase simple mais engageante : « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».

## L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2019

L'année 2019 aura été marquée par une activité qui, globalement, est restée soutenue du fait notamment des bonnes performances sur les quatre compartiments, bilan et hors bilan, de la collecte et des crédits habitat, consommation et équipement. L'activité de la Caisse régionale, caractérisée par la somme des encours de collecte et de créances, progresse de 4,8% pour atteindre 29,3 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

### **La Conquête**

La **Conquête** poursuit sa belle progression avec 26.439 nouveaux clients en brut et 4.069 en net à fin 2019, contre 1.294 en 2018. Cette belle performance en conquête nette est liée à la politique menée en matière de lutte contre l'attrition.

### **La Collecte**

La **Collecte Totale progresse globalement de 4,5%** et atteint un encours de 18,1 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

Les principales variations sont :

- La Collecte monétaire composée des Comptes ordinaires de la clientèle, des Dépôts à terme, est en progression de +4,5%, du fait de l'évolution significative des dépôts à vue des clients, +8,6%.
- L'Épargne bancaire, l'ensemble composé des Comptes Sur Livrets dont les Livrets A, de l'Épargne Logement, des Plans d'Épargne Populaire, de l'Épargne Obligataire, soit 6,6 milliards d'euros d'encours, est en progression de +4,4% sous l'effet de la forte évolution des Livrets, +5,9%, et de l'Épargne Logement +3,4%.
- L'activité de l'Assurance Vie est en hausse significative de +4,3%.
- Les Valeurs mobilières, composées des OPCVM, des Obligations, des Actions mais aussi des Parts sociales et de l'Épargne salariale, sont en hausse significative de +5,3%. Ces évolutions très favorables sont notamment liées à la hausse du CAC 40, +26,4% en 2019. Les progressions les plus marquantes concernent les OPCVM, +3,6%, les actions, +14,8%, les parts sociales, +7,3%, et l'épargne salariale, +13,1%.

en millions d'euros	déc-19	déc-18	variation
<b>COLLECTE TOTALE</b>	<b>18 060</b>	<b>17 289</b>	<b>+4,5%</b>
Dont :			
Collecte monétaire	4 579	4 383	+4,5%
Épargne bancaire	6 598	6 321	+4,4%
Assurance-Vie	5 136	4 925	+4,3%
Valeurs mobilières	1 748	1 659	+5,3%

## Les Crédits

Les encours de **Crédits s'élèvent à 11,2 milliards d'euros** soit une progression de +5,4% par rapport au 31 décembre 2018.

Comme l'année dernière, la plus forte progression résulte des crédits à la consommation des particuliers (+6,8%) suivie des crédits à l'habitat (+6,8%) et des crédits d'équipement (+5,1%). Les encours de crédits de trésorerie et autres marquent une baisse de -1,1%.

Les crédits aux Professionnels-Agriculture-Entreprises, toutes catégories confondues, sont en progression de +4,1% et représentent plus de 45% de l'encours total.

Les principales tendances sont les suivantes :

en millions d'euros	déc-19	déc-18	variation
<b>TOTAL CREDITS</b>	<b>11 237</b>	<b>10 659</b>	<b>+5,4%</b>
<b>Crédits en capital :</b>	<b>11 189</b>	<b>10 610</b>	<b>+5,5%</b>
Consommation Particuliers	476	446	+6,8%
Habitat	5 925	5 549	+6,8%
Trésorerie & Autres	996	1 007	-1,1%
Equipement	3 792	3 608	+5,1%
<b>Créances ratt. et accessoires</b>	<b>48</b>	<b>50</b>	<b>-3,3%</b>

en millions d'euros	déc-19	déc-18	variation
<b>Crédits en capital :</b>	<b>11 189</b>	<b>10 610</b>	<b>+5,5%</b>
dont Crédits sains	10 159	9 577	+6,1%
dont Crédits dégradés, sensibles & douteux	1 030	1 033	-0,3%

Les encours précédemment indiqués comprennent la totalité des crédits en cours mis en place auprès des clients, c'est-à-dire avant toute cession à une Société Technique de Titrisation.

Les réalisations brutes de crédits, hors crédits « stand-by », s'élèvent à 2,3 milliards d'euros. Elles sont en nette progression de +19,1% par rapport à 2018. Elles se répartissent comme suit :

- 1 194 Millions d'euros de crédits Habitat (+25,8%)
- 895 Millions d'euros de crédits d'Equipement (+15,6%)
- 223 Millions d'euros de crédits à la Consommation (+2,7%).

## La Vente de Services

L'année 2019 est marquée par des performances satisfaisantes en matière d'équipement de la clientèle, notamment dans les domaines :

de l'Assurance :

- les assurances Auto et MultiRisque Habitation augmentent de plus de 5.100 contrats
- le produit Garantie Obsèques atteint plus de 2.100 contrats
- l'assurance Plein Droit progresse de près de 2.500 contrats
- le produit Garantie des Accidents de la Vie (GAV) atteint plus de 1.500 contrats supplémentaires
- l'assurance Santé progresse de plus de 1.300 contrats
- les assurances Agri et Pro évoluent de plus de 1.100 contrats ;

de la Collecte :

- le Livret A évolue de plus de 6.700 contrats et le livret sociétaire de près de 1.900 contrats
- le compte sur livret Projet Agri, lancé en 2015, atteint une production nette de près de 2.600 contrats ;

et des Services au quotidien :

- les offres Compte-Service et Compte à Composer des particuliers affichent une progression nette de +1.379 contrats
- les offres Compte-Service et Compte à Composer des professionnels et des agriculteurs évoluent de 548 contrats
- les cartes progressent de près de 5.900 contrats.



## PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

### *Changements de méthode comptable et de présentation des comptes*

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent sont présentés dans les annexes aux comptes individuels et consolidés.

### **A – LE RESULTAT**

**Le Produit Net Bancaire (PNB)** est le résultat de l'activité d'intermédiation financière de la Caisse régionale dans les domaines de la collecte, des crédits, des services, de l'assurance, des opérations interbancaires et des opérations de trésorerie. Le PNB affiche une progression de +1,6%.

#### *PNB selon la norme des soldes intermédiaires de gestion*

en millions d'euros			variations	
	déc-19	déc-18	montant	%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>342,9</b>	<b>337,5</b>	<b>5,4</b>	<b>+1,6%</b>
intérêts et produits assimilés	247,7	256,6	-8,9	-3,5%
intérêts et charges assimilées	-101,7	-104,5	2,8	-2,7%
revenu des titres à revenu variable	41,6	37,3	4,3	+11,5%
commissions (produits)	184,0	177,0	7,0	+3,9%
commissions (charges)	-38,2	-35,1	-3,1	+8,8%
résultat sur portefeuille de négociation	0,2	0,3	-0,1	-27,6%
résultat sur portefeuille de placement & assimilé	2,4	-1,3	3,7	ns
autres produits d'exploitation bancaire	8,3	8,7	-0,4	-4,1%

#### *PNB par marges*

en millions d'euros			variations	
	déc-19	déc-18	montant	%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>342,9</b>	<b>337,5</b>	<b>5,4</b>	<b>+1,6%</b>
Marge d'Intermédiation Globale	136,1	145,7	-9,6	-6,6%
Marge sur Prestations et Services	158,6	152,7	5,9	+3,9%
Marge sur fonds propres et diverses	48,2	39,1	9,2	+23,4%

#### *Marge d'Intermédiation Globale*

Sous l'effet de la baisse des taux et malgré la croissance des encours de collecte et de crédits d'une année sur l'autre et de la poursuite des effets de l'amélioration de la gestion du refinancement, la marge d'intermédiation baisse de -9,6 M€.

Dans un contexte de taux particulièrement bas qui s'est poursuivi en 2019 et du fait de la reprise des réaménagements de crédits (440 M€ en 2019 contre 239 M€ en 2018), la baisse des intérêts sur crédits en 2019 se poursuit, -7,9 M€.

Les charges sur ressources clientèle baissent de -3,9 M€ du fait, principalement, de la diminution des charges sur les comptes à terme de -2,7 M€.

Les charges, en terme de marge sur trésorerie, diminuent de -3,6 M€, sous l'effet principal de la baisse des charges sur avances globales, -10,4 K€, du fait notamment de la forte baisse du montant de la soulte, -3,4 M€ en 2019 contre -10,1 M€, liée aux remboursements anticipés d'avances globales. A noter la progression des charges relatives aux opérations de macro couverture, +5,9 M€.

Les charges sur les commissions de collecte ont progressé de +2,1 M€ sous l'effet de la poursuite des baisses de taux de rémunération perçus par la Caisse régionale.

Les remboursements anticipés, en nombre, sont en légère baisse de -5% en 2019 par rapport à 2018. Le produit des indemnités de remboursements anticipés a progressé de +0,3 M€.

Du fait de la poursuite de la baisse des taux, la dotation sur la provision épargne logement 2019, de -8,4 M€, est nettement supérieure à celle enregistrée en 2018, -0,04 M€.

### ***Marge sur Prestations et Services***

Le total des prestations et services (tarifications, ventes de services, assurances) est en progression de +5,9 M€.

Parmi les évolutions positives significatives, nous notons :

- des commissions de gestion de l'assurance-vie en progression de +0,8 M€
- une hausse des produits ADI de +1,7 M€
- un produit supplémentaire de +0,7 M€ sur les commissions des cartes
- une nette progression des produits d'assurance IARD de +3,5 M€

On note une baisse des commissions d'intervention de -0,7 M€ et des commissions sur les rejets de prélèvement (-0,6 M€, effet du plafonnement Macron sur la clientèle fragile).

### ***Marge sur le compartiment Fonds propres et diverses***

Cette marge enregistre une hausse de +9,1 M€ qui se décompose en :

- +11,9 M€ au niveau de la marge sur fonds propres. Deux phénomènes expliquent ces progressions :
  - . la hausse de certains produits : les dividendes, +4,2 M€ (dont +3,3 M€ de dividendes de la SARL La Boétie) et une plus-value de +3,0 M€ dégagée sur la vente de titres de placement
  - . la baisse des charges sur dettes subordonnées de -3,4 M€ et sur les autres titres de -1,2 M€.
- -2,7 M€ pour les marges diverses du fait, pour son intégralité, de l'enregistrement du produit lié à la décomptabilisation par CASA des bons d'épargne prescrits en novembre 2018.

**Les Charges de Fonctionnement Nettes** progressent de +2,3 M€ en 2019.

en millions d'euros			variations	
	déc-19	déc-18	Montant	%
Charges de fonctionnement nettes	<b>202,8</b>	<b>198,1</b>	<b>4,6</b>	<b>+2,3%</b>
Frais de Personnel	119,7	119,2	0,5	+0,4%
dont : intéressement, participation	12,4	13,2	-0,9	-6,5%
Autres frais administratifs	73,8	70,5	3,3	+4,7%
Dotations aux amortissements	9,2	8,5	0,8	+9,3%

**Les charges de personnel** sont en hausse de +485 K€ du fait de la progression de la masse salariale, liée notamment à la suppression du Crédit d'Impôt Compétitivité et à l'attribution uniforme d'une prime individuelle exceptionnelle à l'ensemble des collaborateurs de 700 € par salarié (contre 500 € en 2018). A noter l'enregistrement d'un produit de péréquation CA Technologies et Services de 906 K€ suite à la reprise à CACB de 8 collaborateurs CATS.

**Les autres frais administratifs** progressent de +3,3 M€, du fait, principalement, de la hausse des charges de sous-traitance interne (+1,9 M€ de charges CA Technologies et Services) et de l'écart défavorable de -1,0 M€ sur les charges d'exploitation diverses (enregistrement d'une reprise de provision de 0,8 M€ sur le Fonds de Résolution Unique en décembre 2018).

#### **Les dotations aux amortissements**

Ce poste est en hausse de +790 K€ du fait de nos investissements élevés qui s'établissent à 11,8 M€ en 2018 et à 11,5 M€ en 2019. Ce niveau élevé des investissements s'explique par la poursuite des travaux de rénovation du site de Dijon et des rénovations d'agence au nouveau concept « Agence by CACB ».

**Le Résultat Brut d'Exploitation**, différence entre le Produit Net Bancaire et les Charges de Fonctionnement Nettes, atteint 140,2 M€, en progression de +0,6%, du fait de la hausse du Produit Net Bancaire.

L'évolution des charges de fonctionnement étant supérieure à celle du Produit Net Bancaire, le coefficient d'exploitation se dégrade et passe de 58,7% en 2018 à 59,1% en 2019.

**Le Résultat Net** s'obtient en intégrant les éléments suivants :

en millions d'euros			variations	
	déc-19	déc-18	montant	%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>140,2</b>	<b>139,4</b>	<b>0,8</b>	<b>+0,6%</b>
Coût du risque	-18,9	5,2	-24,1	ns
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>121,3</b>	<b>144,6</b>	<b>-23,4</b>	<b>-16,1%</b>
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés	-1,4	1,7	-3,1	ns
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>119,8</b>	<b>146,3</b>	<b>-26,5</b>	<b>-18,1%</b>
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	0,0	ns
Charges fiscales	-32,0	-34,9	2,9	-8,4%
Dotations nettes FRBG et provisions réglementées	3,0	-14,0	17,0	ns
<b>RESULTAT NET</b>	<b>90,8</b>	<b>97,4</b>	<b>-6,6</b>	<b>-6,7%</b>

**Le coût du risque** enregistre une dotation de -18,9 M€, contre une reprise de +5,2 M€ en 2018. Cette situation résulte d'un double effet :

une dotation pour risque crédits de -10,7 M€ (versus une reprise atypique de +1,3 M€ en 2018) et un niveau de dotation sur créances saines et dégradées de -6,7 M€ en 2019, contre une reprise de +4,4 M€ en 2018.

Les efforts de provisionnement individuel de nos créances ont été maintenus.

Alors qu'en 2018, un produit, atypique, de +1,3 M€, lié aux créances douteuses était constaté, en 2019, une dotation nette de -10,7 M€ a été enregistrée.

Le taux de couverture des créances douteuses en capital est en baisse : il s'établit à 64,51%, contre 65,72% en 2018.

Le taux des créances douteuses par rapport à l'encours total des crédits diminue : il s'élève à 1,89% contre 1,92% à fin 2018.

Le montant des provisions non affectées sur les encours de crédits et engagements sains et dégradés est en forte hausse, de +6,7 M€, passant de 106,1 M€ en 2018 à 112,8 M€.

**Le résultat net sur cessions d'actifs immobilisés**, négatif de **-1,4 M€**, est principalement constitué des dotations et reprises de provisions pour dépréciation de titres de participation détenus dans des sociétés du groupe Crédit Agricole. Cette charge résulte d'une dotation de provision de -1,6 M€ sur Sacam International.

**Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)** ont fait l'objet d'une reprise d'un montant de 3,0 M€ durant l'exercice.

**Le Résultat net**, après imputation de l'impôt sur les sociétés pour **32,0 M€**, intégrant la réallocation d'Impôt Sociétés issue de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole, s'établit à **90,8 M€**, en baisse de -6,7% par rapport à 2018.



#### **Proposition d'affectation du résultat :**

Le Conseil d'Administration du 28 février 2020 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des sociétaires l'affectation suivante :

<b>Résultat comptable de l'exercice 2019 :</b>	<b>90.797.966,55 €</b>
Rémunération des parts sociales :	1.826.033,58 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés :	8.007.236,60 €
Affectation à la Réserve légale :	60.723.522,28 €
Affectation à la réserve facultative :	20.241.174,09 €

## **B – LE BILAN**

**Au** 31 décembre 2019, le bilan de la Caisse régionale s'élève à 14.384 M€, en progression de 5,8% par rapport à 2018.

## A l'ACTIF,

en millions d'euros	31/12/19	31/12/18	variation	variation
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>14 384</b>	<b>13 591</b>	<b>793</b>	<b>+5.8%</b>
opérations interbancaires & assimilées	268	277	-8	-3.0%
opérations internes au Crédit Agricole	871	461	411	+89.1%
opérations avec la clientèle	10 625	10 280	346	+3.4%
opérations sur titres	1 099	1 097	3	+0.2%
valeurs immobilisées	1 260	1 255	5	+0.4%
comptes de régularisation et actifs divers	260	222	38	+16.9%

**Les opérations interbancaires** regroupent les encours de caisse, le solde des dépôts bancaires effectués auprès de la banque centrale ou d'autres établissements de crédit et les créances sur les établissements de crédit. Le solde de ces encours s'élève à 115 M€ à fin 2019. Ces opérations intègrent également les effets publics et valeurs assimilées, dont le montant s'élève à 153 M€, en baisse de 4 M€ suite aux échéances d'obligations assimilables du Trésor (OAT).

**Les opérations internes au Crédit Agricole** englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du Groupe Crédit Agricole SA. L'augmentation de 411 M€ est principalement due à la hausse des dépôts pour réserves LCR de 336 M€.

**Les opérations avec la clientèle** s'élèvent à 10.625 M€, en augmentation de 3,4% et représentent 74% de l'actif de la Caisse régionale. Ce poste enregistre des créances brutes pour 10.780 M€ et cet encours global est diminué des provisions affectées en couverture des créances douteuses pour 155 M€. La croissance des crédits est principalement tirée par les crédits à l'habitat (+2,8% en brut) et les crédits d'équipement (+4,8% en brut). Le taux de provisionnement des créances douteuses en capital, intérêts et accessoires est en légère augmentation : il s'établit à 68,3% à fin 2019 contre 69,5% en 2018.

**Les opérations sur titres**, composées des titres de placement et d'investissement, à revenus fixes et variables, s'élèvent à 1.099 M€ et sont en légère augmentation de 3 M€. L'encours net des titres à revenu fixe a augmenté de 117 M€, variation résultant de l'opération de titrisation 2019 (titres seniors et subordonnés pour +238 ME) et des échéances de bons à moyen terme (-119 M€). L'encours des titres à revenu variable a diminué de 115 M€, suite à la cession d'OPCVM notamment.

**Les valeurs immobilisées** représentent 1.260 M€, comprenant 95 M€ d'immobilisations corporelles et incorporelles et 1.165 M€ de titres de participation. Les investissements corporels, notamment le parc immobilier, ont varié de +2 M€. Le portefeuille des titres immobilisés a augmenté de 3 M€, suite à la souscription de titres de sociétés du groupe (Sacam Fireca et Fireca Expérimentations, Crédit Agricole Logement et Territoires, Crédit Agricole Innovations & Territoires, Sacam Avenir, Crédit Agricole Capital PME et SCI AEV CR). Les évolutions liées aux titres de participation sont décrites dans le chapitre intitulé « évolution des filiales, participations et autres titres détenus à long terme ».

**Les comptes de régularisation et actifs divers** sont composés essentiellement des comptes d'encaissement, des comptes de transfert et des comptes de produits à recevoir. En fonction de la date effective du traitement des opérations, l'importance des comptes d'encaissement peut varier sensiblement d'une période à l'autre.

## AU PASSIF,

en millions d'euros	31/12/19	31/12/18	variation	variation
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>14 384</b>	<b>13 591</b>	<b>793</b>	<b>+5.8%</b>
opérations interbancaires & assimilées	40	39	1	+1.7%
opérations internes au Crédit Agricole	7 268	6 807	461	+6.8%
opérations avec la clientèle	4 584	4 391	193	+4.4%
dettes représentées par un titre	0	0	0	+0.0%
comptes de régularisation et passifs divers	244	214	30	+14.0%
provisions & dettes subordonnées	347	316	31	+9.8%
fonds pour risques bancaires généraux	78	81	-3	-3.7%
capitaux propres	1 823	1 743	80	+4.6%

**Les opérations internes au Crédit Agricole** comprennent les avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit, ainsi que la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. L'ensemble de ces opérations s'élève à 7.268 M€, est en augmentation de 461 M€ et représente 50% du passif total. Cette augmentation résulte principalement de l'évolution positive des avances à taux de marché souscrits auprès de Crédit Agricole SA pour refinancer l'activité globale.

**Les opérations avec la clientèle**, constituées des comptes d'épargne à régime spécial et des comptes créditeurs à vue et à terme de la clientèle, augmentent 193 M€ soit +4,4%. Les soldes créditeurs des comptes ordinaires de la clientèle évoluent de 282 M€ (+8,7%), tandis que l'encours des dépôts à terme diminue de 104 M€ (-9,8%). L'épargne quant à elle varie sensiblement (+15M€ soit +27,3%).

**Les comptes de régularisation et passifs divers**, parallèlement aux comptes de régularisation et actifs divers, sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler.

**Les provisions et dettes subordonnées** s'élèvent à 347 M€ et augmentent de 31 M€. Le compartiment des provisions s'élève à 160 M€ contre 147 M€ en 2018. La variation positive des provisions passif de presque 13 M€ est principalement liée aux éléments suivants : augmentation pour risques de crédits et engagements de garantie ou de financement de 7,6 M€, augmentation de 8,4 M€ de la provision Epargne Logement et diminution de la provision liée à la progressivité des taux des dépôts à terme de 3,7 M€. Le compartiment des dettes subordonnées d'un montant de 187 M€ augmente de 19 M€, en lien avec l'augmentation de comptes courants bloqués des Caisses Locales.

**Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)** ont fait l'objet d'une reprise de 3 M€ durant l'exercice 2019.

**Les capitaux propres hors FRBG** enregistrent une progression de 80 M€ notamment par la mise en réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2018. Les réserves atteignent ainsi 1.381 M€ à fin décembre 2019, contre 1.293 M€ en 2017. Le résultat de l'exercice de 90,8 M€ est en diminution de 6,7%.

En application de l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous signalons que le solde des dettes de la Caisse régionale à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2019 à 116 milliers d'euros, contre 175 milliers d'euros au 31 décembre 2018. La Caisse régionale règle ses factures dans les jours suivants leur réception, et dans un délai maximum de 30 jours date de facture. Les échéances dépassées ne sont pas significatives et ce solde représente 0,1% des achats réalisés en 2019.

Nous précisons que les opérations bancaires et les opérations connexes ne sont pas incluses dans ce périmètre d'informations relatives aux délais de paiement, considérant qu'elles ne font pas partie des définitions de l'article D.441-4 du Code de Commerce.



## PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

### *Le périmètre de consolidation*

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

Les états financiers consolidés incluent les comptes :

- de la Caisse régionale
- des 85 Caisses locales qui lui sont affiliées
- de la société de titrisation « FCT Crédit Agricole Habitat », issue des opérations de titrisation des créances Habitat de 2015 à 2019
- de la filiale de capital risque Cadinvest (entrée dans le périmètre en 2019)
- du fonds dédié FCP SEQUANA (en application de la réglementation bancaire)

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration globale.

Aucune autre filiale de la Caisse régionale ne présente un caractère suffisamment significatif pour être retenue dans le périmètre de consolidation (confère note 14.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

## A – LE RESULTAT

en millions d'euros	31/12/19	31/12/18	variation	variation
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>347,4</b>	<b>345,9</b>	<b>1,5</b>	<b>+0,4%</b>
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-202,6	-198,6	-4,1	+2,1%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>144,8</b>	<b>147,3</b>	<b>-2,5</b>	<b>-1,7%</b>
Coût du risque	-20,1	4,3	-24,4	NS
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>124,6</b>	<b>151,6</b>	<b>-26,9</b>	<b>-17,8%</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-0,1	0,0	-0,1	NS
<b>Résultat Courant Avant Impôts</b>	<b>124,5</b>	<b>151,6</b>	<b>-27,1</b>	<b>-17,9%</b>
Impôts sur les bénéfices	-29,6	-39,0	9,4	-24,2%
<b>Résultat Net</b>	<b>94,9</b>	<b>112,6</b>	<b>-17,6</b>	<b>-15,7%</b>

Les principaux retraitements par rapport aux comptes individuels se présentent de la manière suivante :

en millions d'euros	31/12/19	31/12/18
<b>Résultat net social CR</b>	<b>90,8</b>	<b>97,4</b>
<b>Résultat net social CL</b>	<b>5,0</b>	<b>4,7</b>
<b>Résultat net fonds dédié Sequana</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,7</b>
<b>Résultat net FCT CA Habitat</b>	<b>-2,2</b>	<b>0,1</b>
<b>Résultat net Cadinvest</b>	<b>0,2</b>	
Valorisation juste valeur par résultat	-0,9	-2,0
<i>dont Titres de Participation</i>	0,6	-1,7
<i>dont Titres de Placement</i>	-1,5	-0,3
<i>dont BMTN et opérations swappées</i>	0,1	0,0
Impôts différés (1)	2,8	-3,0
Dividendes internes	-2,4	-2,0
Soulttes sur avances globales (2)	0,8	8,0
Retraitement du prêt Eureka (3)	-1,3	-1,3
Retraitement des bons prescrits	0,0	-2,7
Retraitement FCT CA Habitat	2,4	-0,2
Ecart actuariels des engagements sociaux	0,9	0,4
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	-3,0	14,0
Divers retraitements	1,0	-0,1
<b>Résultat Net Consolidé</b>	<b>94,9</b>	<b>112,6</b>

(1) Les taux d'impôt sur les sociétés annoncés dans la Loi de Finances pour 2020 publiée au Journal Officiel le 29 décembre 2019 ont été retenus (taux allant de 34,43% en 2019 à 25,83% en 2022)

(2) Dans certaines conditions, les soulttes liées aux remboursements d'avances globales doivent être étalées sur la durée de vie des nouvelles avances

(3) Selon la norme IFRS9, les modifications du dispositif Eureka en 2017 doivent être analysées comme une restructuration et non une novation. La mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la norme IFRS9 a donc entraîné un retraitement en réserves et un amortissement sur la durée de vie restante des opérations

## B – LE BILAN

<b>ACTIF</b> en millions d'euros	<b>31/12/19</b>	<b>31/12/18</b>	<b>variation</b>	<b>variation</b>
Caisse, banques centrales	74,3	69,0	5,3	+7,7%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	340,3	444,6	(104,2)	-23,4%
Instruments dérivés de couverture	12,3	11,5	0,8	+6,6%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 455,5	1 478,1	(22,6)	-1,5%
Actifs financiers au coût amorti	12 313,1	11 380,2	932,9	+8,2%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	<i>881,2</i>	<i>476,4</i>	<i>404,8</i>	<i>+85,0%</i>
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	<i>11 031,7</i>	<i>10 453,4</i>	<i>578,3</i>	<i>+5,5%</i>
<i>Titres de dettes</i>	<i>400,2</i>	<i>450,4</i>	<i>(50,2)</i>	<i>-11,1%</i>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	69,0	24,5	44,5	+181,9%
Actifs d'impôts courants et différés	58,8	54,7	4,1	+7,5%
Comptes de régularisation et actifs divers	240,2	206,1	34,1	+16,5%
Immubles de placement	2,1	2,3	(0,3)	-11,0%
Immobilisations corporelles et incorporelles	94,7	90,2	4,5	+5,0%
<b>TOTAL</b>	<b>14 660,3</b>	<b>13 761,2</b>	<b>899,1</b>	<b>+6,5%</b>

<b>PASSIF</b> en millions d'euros	<b>31/12/19</b>	<b>31/12/18</b>	<b>variation</b>	<b>variation</b>
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1,8	2,2	(0,3)	-15,8%
Instruments dérivés de couverture	120,5	72,6	47,9	+66,1%
Passifs financiers au coût amorti	11 854,0	11 203,5	650,5	+5,8%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	<i>7 240,7</i>	<i>6 775,2</i>	<i>465,5</i>	<i>+6,9%</i>
<i>Dettes envers la clientèle</i>	<i>4 579,6</i>	<i>4 391,1</i>	<i>188,5</i>	<i>+4,3%</i>
<i>Dettes représentées par un titre</i>	<i>33,7</i>	<i>37,2</i>	<i>(3,5)</i>	<i>-9,4%</i>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9,0	9,3	(0,3)	-3,2%
Passifs d'impôts courants et différés	1,0	0,9	0,1	+12,6%
Comptes de régularisation et passifs divers	234,0	200,7	33,3	+16,6%
Provisions	62,1	56,5	5,7	+10,1%
Dettes subordonnées				
Capitaux propres part du Groupe	2 377,8	2 215,6	162,2	+7,3%
<b>TOTAL</b>	<b>14 660,3</b>	<b>13 761,2</b>	<b>899,1</b>	<b>+6,5%</b>

Les principaux retraitements des comptes individuels des entités consolidées sont les suivants :

- les opérations de couverture de la Caisse régionale sont évaluées à la juste valeur,
- les instruments de dettes sont classés selon leur modèle de gestion : collecte et/ou vente et évalués en fonction de ce modèle : en juste valeur par résultat ou par capitaux propres recyclables
- les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables
- les provisions non affectées sur crédits et engagements sont reclassées en diminution des encours sains comptabilisés à l'actif du bilan
- les comptes courants des Caisses locales réciproques avec la Caisse régionale sont éliminés de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » au passif,
- les Fonds pour Risques Bancaires Généraux sont totalement annulés,
- la constatation d'impôts différés, actif ou passif, relatifs aux différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments bilantiels.

## C – CONTRIBUTIONS DES ENTITES CONSOLIDEES

Les contributions significatives de chaque entité au groupe consolidé Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et leur niveau d'endettement sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse Régionale	342 141	140 758	93 035
Caisses Locales	4 974	3 949	2 976
Cadinvest	513	288	226

### Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidées (hors Caisse régionale et STT)

*En milliers d'euros*

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Caisses Locales	1 335	0	283 249	0,5%
Cadinvest	14	0	9 450	0,1%

La filiale Cadinvest, dont l'activité est l'acquisition et la gestion de participation dans des sociétés non cotées, porte à son actif un portefeuille d'actions et d'obligations dans quelques entreprises de notre territoire. Son résultat net au 31 décembre 2019 est de

73 milliers d'euros en 2019, il est notamment issu de plus-values de cessions de titres (213 milliers d'euros), de revenus sur titres (106 milliers d'euros) et de prise en charge d'honoraires de présentation des dossiers (207 milliers d'euros).

---

## REMUNERATION DU CAPITAL

La distribution des intérêts aux parts sociales et des dividendes des Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices était la suivante :

- 10.424.880,45 € ont été versés au titre de l'exercice 2016 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts,
- 10.403.238,12 € ont été versés au titre de l'exercice 2017 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts,
- 10.554.726,37 € ont été versés au titre de l'exercice 2018 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Les éléments détaillés des variations de capital sont indiqués dans la note 6.15 de l'annexe aux comptes consolidés.

---

## EVOLUTION DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Les titres inscrits en valeurs immobilisées dans les comptes individuels représentent 1.165.485 milliers d'euros en valeur nette.

Le détail des titres est présenté en note 6 de l'annexe aux comptes individuels.

Les mouvements les plus notables de l'exercice concernent les titres suivants :

### ***Sacam Fireca et Fireca Expérimentations***

Dans le cadre de la réorganisation de la mutualisation des dépenses de recherche et d'innovation au sein du groupe, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit à l'augmentation de capital de deux sociétés : à hauteur de 844 milliers d'euros pour la SAS Sacam Fireca (301.615 actions au prix de 2,80 euros) et à hauteur de 158 milliers d'euros pour le GIE Fireca Expérimentations (32.775 actions au prix de 4,83 euros). Nos taux de détention dans ces deux sociétés sont respectivement de 2,20% et de 1,08%.

### ***Crédit Agricole Logement et Territoires***

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit 26.000 actions d'un nominal de 10 euros, soit 260 milliers d'euros, lors de la constitution de la SAS Crédit Agricole Logement et Territoires, dans le cadre d'un investissement stratégique du groupe dans le secteur du logement social intermédiaire et privé. Notre taux de détention dans cette société est de 3,02%.

### ***Crédit Agricole Innovations & Territoires***

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit à l'augmentation de capital de cette société pour un montant de 191 milliers d'euros (190.076 actions à 1 euro). La SAS Crédit Agricole Innovations & Territoires a pour objet social la prise de participation dans des entreprises technologiques et innovantes, intervenant prioritairement dans le secteur agro-alimentaire, de la santé, des énergies renouvelables, du logement ou du tourisme. Notre taux de détention dans cette société est de 3,95%.

### ***SAS Sacam Avenir***

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit à l'augmentation de capital de cette société pour un montant de 675 milliers d'euros (45.003 actions à 15 euros) en vue d'accompagner le développement de l'activité de BforBank. Notre taux de détention dans cette société est à présent de 2,93%.

### ***SAS Crédit Agricole Capital PME***

Dans le cadre du financement de la croissance de cette société dont l'objet est d'acquérir des participations dans des sociétés non cotées, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit à l'augmentation de capital proposée pour un montant de 2.275 milliers d'euros (160.767 actions à 14,15 euros). Après cette opération, notre taux de détention dans cette société s'établit à 12,07%.

### ***SCI AEV CR***

Dans le cadre d'un projet groupe visant à réaliser des résidences seniors non médicalisées, en partenariat avec la société Korian et la CDC, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit au capital de la SCI AEV pour un montant de 187 milliers d'euros (187.500 parts de 1 euro). Un engagement d'apport en compte courant pour 437 milliers d'euros a également été réalisé. Notre part dans le capital constitutif de cette société est de 3,27%.

## **SA ICAUNA Finances**

Cette société, détenue à 100% par Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, a fait l'objet d'une liquidation durant l'exercice. La SA Icauna Finances, en lien avec la CR de l'Yonne, était inactive et libre d'engagements. Lors de cette opération, un profit de liquidation de 110 milliers d'euros a été enregistré : distribution perçue de 944 milliers d'euros et sortie des titres d'une valeur nette de 834 milliers d'euros.



### **TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

#### **Données sociales**

*montant en milliers d'euros*

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Résultat brut d'exploitation	140 171	139 378	150 606	159 047	181 950
Coût du risque	-18 917	5 228	-8 366	-13 016	-14 686
Résultat sur actifs immobilisés	-1 449	1 671	-319	-22	833
Dotations/Reprise nette aux FRBG et provisions réglementées	3 000	-14 000	-12 000	-10 000	-12 000
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-32 007	-34 927	-34 362	-40 255	-55 606
Résultat net comptable	90 798	97 350	95 559	95 754	100 491



## INFORMATIONS DIVERSES

### Informations relatives aux comptes inactifs

Les informations relatives aux dispositions de la Loi n°2014-617 du 13 juin 2014 et de l'article R 312-21 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

- Nombre de comptes et montant des fonds remontés à la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de l'exercice 2019 : 658 comptes pour 689.989 euros
- Nombre de comptes et montant des fonds inactifs inscrits dans nos livres à la clôture : 12.861 comptes pour 7.018.016 euros.

### Charges non déductibles fiscalement

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 20 milliers d'euros.

### Activités en matière de recherche et développement

La Caisse Régionale de Champagne Bourgogne n'est pas concernée par ces activités.

### Evènements postérieurs à la clôture

#### **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le 2 mars 2020, Crédit Agricole S.A. démantèlera 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour la Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de 91,6 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 31 millions d'euros.



## **FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES**

Les principaux types de risques propres à l'activité de la Caisse Régionale sont présentés ci-après et sont explicités au travers des actifs pondérés.

Le risque de crédit : le risque de crédit est défini comme la probabilité d'une inexécution par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis de la Banque conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit. Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne, ce risque intègre également les risques sur les participations en actions y compris ceux liés aux activités d'assurance.

Le risque opérationnel : le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes...). Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

Le risque de contrepartie : le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Le risque de marché : le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Le risque de liquidité : le risque de liquidité est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Le risque spécifique peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress.

De manière transversale, les risques auxquels la Caisse Régionale est exposée peuvent provenir de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macro-économique, concurrentiel, de marché et réglementaire.

Les actifs pondérés relatifs aux principaux risques sont présentés en note XI de la partie « Informations prudentielles ».

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques significatifs encourus.

## **GESTION DES RISQUES**

### **APPETENCE AUX RISQUES, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES, STRESS TESTS**

---

#### **Brève déclaration d'appétence**

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435 (1) (f) du règlement UE n° 575/2013)

La Caisse Régionale de Champagne Bourgogne a formulé une déclaration d'appétence au risque qui a été discutée et validée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2019. La déclaration d'appétence au Risque est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse Régionale. Elle est cohérente avec les orientations stratégiques définies lors des projets du Groupe et de la Caisse Régionale, le processus budgétaire et l'allocation des ressources aux différents métiers.

L'appétence au risque (« Risk Appetite ») de la Caisse Régionale est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse Régionale est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque de la Caisse Régionale s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique crédit qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociale d'entreprise et le système de délégations en place ;
- l'objectif de réduire l'exposition au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion Actif-Passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration d'orienter la trajectoire de développement de l'entité en cohérence avec le Plan à moyen terme et de la décliner en stratégies opérationnelles.

Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions Finances et Risques. Cette déclaration est coordonnée avec les Directions opérationnelles de la Caisse Régionale et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque,
- formaliser et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée,

- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision,
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque,
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque de la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne s'exprime au moyen :

- d'indicateurs clés :
  - la solvabilité qui garantit la pérennité de l'entité en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement,
  - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement de la Caisse Régionale, pouvant conduire à un défaut de paiement,
  - le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue donc un élément clé de la communication de la Caisse Régionale,
  - le risque de crédit de la Caisse Régionale.
- de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs : Risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- l'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction Générale qui statue sur des actions correctrices,
- la tolérance correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance déclenche une information immédiate au Conseil d'administration,
- la capacité reflète le niveau maximal de risques que la Caisse Régionale pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le profil de risque de la Caisse Régionale est suivi et présenté régulièrement en Comité des Risques et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites du dispositif conduit à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. L'organe exécutif est régulièrement informé de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Plus en détails, la Caisse Régionale suit les indicateurs de risques préconisés par Crédit Agricole SA pour son exercice d'appétence au risque :

Indicateurs de suivi du risque	Type d'indicateur	Nature de risque
Ratio CET1	Indicateur principal	Solvabilité
Parts Sociales/CCA/CCI	Indicateur principal	Solvabilité
Ratio de liquidité LCR	Indicateur principal	Liquidité
Stress global de survie	Indicateur complémentaire	Liquidité
Stress idiosyncratique	Indicateur complémentaire	Liquidité
Stress systémique	Indicateur complémentaire	Liquidité
Consommation limite de liquidité à court terme (LCT)	Indicateur complémentaire	Liquidité
Position en ressources stables (PRS)	Indicateur complémentaire	Liquidité
Coefficient d'exploitation	Indicateur principal	Activité
Coût du risque	Indicateur principal	Résultat
Taux de défaut (créances dépréciées sur encours brut)	Indicateur principal	Résultat
Résultat net part de groupe (RNPG)	Indicateur principal	Résultat
Taux de provisions individuelles sur créances dépréciées	Indicateur complémentaire	Crédit
Limite ou seuil sur LBO-FSA-CEL	Indicateur complémentaire	Crédit
VAN (Valeur Actuelle Nette) du risque de taux :	Indicateur complémentaire	Taux
Impact du stress Groupe sur la valeur du portefeuille titres du banking book (JVR et JCR)	Indicateur complémentaire	Marché
Seuil incident significatif de risque opérationnel	Indicateur complémentaire	Opérationnel
Coût de la fraude avérée de la période sur PNB de la période	Indicateur complémentaire	Conformité
Coût du risque opérationnel sur PNB	Indicateur complémentaire	Opérationnel
KYC	Indicateur complémentaire	Conformité
Criblage	Indicateur complémentaire	Conformité
Risque de Conduite	Indicateur complémentaire	Conformité

Au 31 décembre 2019, les principaux indicateurs de la Caisse Régionale sont satisfaisants et se situent dans la zone d'appétence définie par la Caisse Régionale. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

### **Organisation de la gestion des risques**

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

Le contrôle des risques du Groupe Crédit Agricole est organisé en ligne métier et structurée sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques Groupe (DRG) assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques. La gestion et le pilotage des risques s'appuient sur le suivi effectué localement par les entités du Groupe, et en consolidé par la DRG sur la base des informations transmises par ces entités.
- En outre, chaque entité opérationnelle au sein du Groupe doit définir son cadre d'appétence au risque et mettre en place une fonction Risques et contrôles permanents via une Direction Risques et Contrôle Permanent. Ainsi, au Crédit Agricole Champagne Bourgogne :
  - un responsable des Risques et des contrôles permanents (RCPR) est nommé
  - il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier, incluant la nouvelle norme de qualité des données et reportings sur les risques bancaires (BCBS239). Cette norme vise à renforcer la capacité et l'efficacité des SI Risques des banques pour produire de manière automatisée des données de qualité et améliorer la gestion des risques et des processus de prise de décision
  - il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Ce principe de décentralisation de la fonction Risques au sein des entités opérationnelles vise à assurer l'efficacité des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

## **Gouvernance**

Au niveau central, la DRG tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans le groupe Crédit Agricole S.A., leur présente les diverses stratégies risques des grands métiers du Groupe pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Au niveau de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, différentes instances composent la gouvernance :

- Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé d'administrateurs élus, avalise les orientations générales de la Caisse régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale,
- Le Comité risques administrateur (émanation du Conseil d'Administration) analyse le niveau d'appétence au risque de la Caisse Régionale, examine régulièrement les différents indicateurs de risque,

- Le Comité de Direction de la Caisse régionale, composé par la Direction Générale et les directeurs d'activités propose les orientations générales,
- Le Comité de Contrôle Interne composé du Directeur Général, de ses deux adjoints et des représentants de la ligne métier risque établit les points d'attention à transmettre à la DRG.
- Le Comité Interne des Risques composé du Directeur Général Adjoint, du Directeur Financier, de la Directrice des marchés Particuliers et Professionnel Marketing, Multicanal et Innovation, du Directeur développement des marchés Entreprises, Agriculture, Marchés spécialisées et Banque Privée, du RCPR, des représentants des différents marchés, de l'animation commerciale et de la ligne métier risque qui aborde les thématiques du risque crédit.



## RISQUES DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

### Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'ABE (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de forbearance au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans l'état FINREP.

## **I. Objectif et politique**

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale s'inscrit dans le cadre de l'appétence au risque et est encadrée par la politique générale crédit ainsi que les politiques sectorielles de la Caisse Régionale qui décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Le respect de ces politiques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents.

### **☑ Description des organes définissant et approuvant les stratégies risques crédit :**

- Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé d'administrateurs élus, avalise les orientations générales de la Caisse régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale.
- Le Comité de Direction de la Caisse régionale, composé par la Direction Générale et les directeurs d'activités propose les orientations générales et les politiques crédits de la Caisse régionale au Conseil d'Administration, les formalise dans le cadre de procédures puis les met en application dans les services et réseaux d'agences.

### **☑ Description de la politique en matière de risques crédit :**

Cette politique agence les repères, règles et modalités de gouvernance pour assurer la coordination des politiques d'engagements et organiser les reportings de suivi pour la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale nécessaires à la maîtrise de l'activité crédit et de ses risques en relation avec les ambitions de la Caisse régionale. Elle se décline en une politique générale et 5 politiques sectorielles.

L'ensemble des évolutions concernant la politique crédit de la Caisse Régionale en 2019 ont été validées par le Conseil d'Administration.

### **☑ Le respect et le suivi de la stratégie risque :**

Chaque Direction d'activité actrice dans la filière Crédit est responsable de la mise en application et du respect des termes et limites fixés par les orientations générales et les politiques d'octroi. Elles réalisent et rendent compte de leurs contrôles de niveau 1 et 2.

Le contrôle de l'application est sous la responsabilité de la Direction Conformité, Qualité et Organisation et plus spécifiquement de l'unité Contrôle Général des Risques (CGR) :

- outils Bâle II : en charge du suivi et du pilotage des dispositifs de notation et de pondération dans la Caisse régionale,
- contrôle général des risques Crédit : en charge des contrôles relatifs au respect des règles de la politique d'intervention crédit de la Caisse régionale, des revues de portefeuille et de l'examen périodique de zones de risques détectés,
- contrôle permanent : en charge de la centralisation des contrôles relatifs aux procédures, réalisés au niveau 1 et 2 par les directions, unités et agences.

Par ailleurs, le contrôle périodique effectue des missions d'audit sur les crédits, par l'examen des procédures crédits, la vérification de la conformité des dispositifs Bâle II et les audits agences.

### ☑ **Diversification des risques de contrepartie :**

La Caisse régionale étant une banque commerciale généraliste, ses risques crédits sont par essence diversifiés dans sa clientèle multi-départementale. Cependant, elle veille à éviter des concentrations de risque sectoriel, ou relevant de segments de clientèle, en instaurant :

- des limites de division et de concentration des risques fonction de ses fonds propres RSE et du résultat dégagé,
- des limites d'exposition totale distinctes pour les LBO/ FSA/ CEL et syndications
- des contre-garanties internes ou externes dès lors que la dimension du risque le nécessite (exemple FONCARIS lorsqu'une contrepartie atteint 20 M€ d'engagements).

Le suivi de la diversification est appréhendé à l'octroi ou au renouvellement du crédit. Il fait l'objet d'un point de contrôle permanent.

## **II. Gestion du risque de crédit**

### **1. Principes généraux de prise de risque**

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques de la Caisse régionale et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale.

D'une manière générale, tout délégataire doit se situer dans un schéma de décision en fonction du marché dont relève la contrepartie. Sur les marchés professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités publiques et promotion immobilière, le schéma oriente la décision sur un délégataire compétent, en fonction d'exclusions (intégrées aux supports d'octroi), de limites d'engagements par contrepartie et du niveau de risque Bâle II. Sur les marchés de l'habitat et de la consommation, le schéma est fonction d'exclusions, du résultat d'un outil de scoring (respectivement habitat et CA Consumer Finance (CACF) et du montant de l'opération et de l'encours total porté par l'emprunteur.

Les exclusions ne sont pas des conditions d'exclusions de financement, mais visent à orienter la décision sur des délégataires compétents pour se prononcer sur des situations risquées ou hors politique d'intervention. Elles sont :

- générales : hors territorialité, interdit bancaire, contentieux...
- préventives : revenu minimum, solvabilité, capacité de remboursement,...
- sectorielles selon une segmentation interne du risque des secteurs d'activité : dans le cadre de création/reprise en particulier.

Ainsi en cas d'exclusion, une demande peut être refusée dès son dépôt ou décidée par un délégataire supérieur si l'étude circonstanciée est favorable. Certaines exclusions générales (territorialité) et préventives (installations Jeunes Agriculteurs) relèvent directement des Comités territoriaux ou des engagements Caisse régionale selon les Marchés.

Les dossiers les plus importants où les secteurs sont considérés comme sensibles (Promotion et investissements immobiliers) sont étudiés au sein d'un pré-comité dédié (Marché des Entreprises) ayant pour ambition de donner un avis de 2ème regard. En outre, dès lors que les dossiers répondent à certains critères, ils sont soumis à un pré-comité élargi (Direction générale Adjointe, Directeur du Marché des Entreprises, RCPR)

avant passage en Comité des Engagements, un avis risque indépendant étant alors systématiquement émis par l'unité de contrôle général des risques. Les dossiers Entreprises dépassant les limites d'intervention sont décidés par le Conseil d'Administration.

## 2. Méthodologie et système de mesure risques

### 2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques crédit

#### **Description du dispositif de notation**

En tant qu'entité du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale utilise deux dispositifs normalisés par Crédit Agricole SA, pour répondre aux nouvelles recommandations en matière d'exigences en fonds propres Bâle II.

- sur le périmètre de la banque de détail (clientèle des particuliers, de l'agriculture, des professionnels), la Caisse régionale applique la méthodologie Notation Avancée (IRBA), fondée sur des modèles statistiques, et reconnue par le Régulateur depuis fin 2007 pour être employée dans le calcul des exigences en fonds propres,
- sur le périmètre de la grande clientèle (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière), la Caisse régionale utilise les méthodologies de notation Fondation (IRBF) du Groupe, considérant des critères quantitatifs et qualitatifs au niveau d'un outil d'analyse (ANADEFI), afin d'élaborer une Notation de référence à dire d'expert. Ce dispositif est inscrit dans la démarche d'homologation auprès de l'ACPR.

Le dispositif de notation doit permettre de consolider les engagements par note et de définir des processus homogènes de gestion des risques (politiques de crédit, délégations...), sur la base de grades de notation identiques, quelle que soit l'entité ou la méthode de notation. D'où la définition d'une échelle de notation unique pour la Grande Clientèle. Chaque note de l'échelle maître est définie par une probabilité de défaut au travers du cycle. L'échelle maître est constituée de deux parties : d'une part, 13 notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut, d'autre part, deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut. Par ailleurs, une table de correspondance entre la notation Groupe et les diverses Agences de Notation a été définie au niveau du Groupe Crédit Agricole.

#### **Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation**

<b>Groupe Crédit Agricole</b>	<b>A+</b>	<b>A</b>	<b>B+</b>	<b>B</b>	<b>C+</b>	<b>C</b>	<b>C-</b>	<b>D+</b>	<b>D</b>	<b>D-</b>	<b>E+</b>	<b>E</b>	<b>E-</b>	
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C	
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-	/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %	

La grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du Groupe Crédit Agricole disposent de

méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie, une seule entité du Groupe Crédit Agricole assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet aux entités du Groupe Crédit Agricole de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Au sein de la Caisse, afin de répondre aux attendus du régulateur en matière d'indépendance de la notation concernant la grande clientèle : toute note corporate est validée par un expert notation rattaché à l'unité Contrôle Général des Risques (CGR). Certaines notes étant en délégation RCPR ou pré-comité élargi selon des schémas délégataires définis par la Caisse Régionale, en accord avec les préconisations Groupe en la matière.

En complément de ce dispositif, la Caisse Régionale est adhérente depuis mars 2016 à un Centre de Notation, ayant en charge l'élaboration des notes grandes clientèle, sur la base des éléments transmis par les chargés d'affaires.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies Groupe, entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, l'ensemble des entités du Groupe continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

## 2.2 Mesure du risque de crédit

Quel que soit le dispositif, la mesure du risque s'effectue sur un périmètre normalisé : le groupe de risque Bâle II. Les données de chacun des partenaires qui le composent (caractéristiques d'activité, juridiques et financières, le fonctionnement de ses comptes,

engagements et épargne) sont mesurées mensuellement par des logiciels nationaux pour produire un grade de risque de défaillance de la contrepartie à un an.

L'exposition crédit comprend les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés, à l'exception des opérations de marché (dérivés, position en cash) et des encours détenus par les autres entités de financement du Crédit Agricole.

A ce stade, la mesure du risque est évaluée exhaustivement et qualitativement. Des alertes sont générées en cas d'anomalies de partenaires, d'encours et d'absence de données essentielles.

Par ailleurs, le rapprochement mensuel comptable (PCCA PCCI ; N1 N2 N3), entre les encours prêts de la balance comptable et ceux traités par les dispositifs risques Bâle II, permet de qualifier l'exhaustivité de la mesure des engagements. La méthodologie appliquée est celle recommandée par Crédit Agricole SA. Elle couvre aujourd'hui les créances bilan et hors bilan avec les pistes d'audit nécessaires.

### 3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

La surveillance du risque crédit de la Caisse régionale repose sur une triple approche :

- une approche par les performances comptables et Bâle II, sur laquelle des tableaux de bord mensuels sont élaborés et des indicateurs suivis en historique,
- une approche de contrôles permanents portant sur le respect des règles et processus d'engagement définis dans le cadre de politique crédit de la Caisse régionale et notamment sur le respect des limites (concentration, division des risques)
- une approche de revues de portefeuilles permettant de suivre les risques importants et leur prise en considération (Grands Risques et Risques Forts).

#### Les tableaux de bord :

Les mesures du risque de contrepartie sont réalisées par deux dispositifs Bâle II : LUC et OCE d'une part et Gérico d'autre part. Elles sont historisées sous infocentre pour confectionner les tableaux de bord de gestion incluant divers indicateurs risques et notamment des indicateurs Bâlois (EL/EAD, RWA/EAD, taux de défaut, taux de CDL, taux de risques sensibles, taux de couverture par les provisions...). Après segmentation (réseau, marché, financement, secteur, critères de la politique des risques de la Caisse régionale), ces données permettent de localiser les zones sensibles de la Caisse régionale, de définir des revues risque et d'établir des actions concrètes d'évolution des pratiques et politiques.

Un bilan du risque né est établi et sa synthèse est présentée à la Gouvernance mensuellement en Comité de Direction et trimestriellement en Comité des Risques, en Conseil d'Administration et en Comité Interne des risques.

Les limites de concentration et de partage du risque

Au 31 décembre 2019, les limites définies au sein de la Caisse régionale sont les suivantes :

Marché	Caractéristiques	Montant	Limites et partage
IAA/Coopératives	<i>Périmètre et niveau de risque critique sur le groupe de risque</i>	- Notes A+ à C- <i>Risque brut = 150M€ maxi</i>  <i>Risque net = 50 M€ maxi</i>	> 5 M€ Si CA > 50 M€: Part Maxi 50% Autres: Part Maxi 75%
Entreprises		- Notes D+ à E- <i>Risque brut = 75M€ maxi</i>  <i>Risque net = 25 M€ maxi</i>	
Syndications		<i>Autres Entreprises, logement social privé et institutionnels</i> - Notes A+ à C- <i>Risque brut = 100M€ maxi</i>  <i>Risque net = 30 M€ maxi</i> - Notes D+ à E- <i>Risque brut = 30M€ maxi</i>  <i>Risque net = 10 M€ maxi</i>	max 8 % de l'EAD de la clientèle entreprise + PIM
LBO/FSA/CEL		4M€ pour les LBO et FSA	LBO max 1 % de l'EAD de la clientèle entreprise + PIM FSA max 2% de l'EAD de la clientèle entreprise + PIM CEL max 28% de l'EAD de la clientèle entreprise + PIM
Collectivités publiques		- Notes A+ à C- <i>Risque brut = 100M€ maxi</i>  - Notes D+ à E- <i>Risque brut = 10M€</i>	> 10 M€ Part Maxi 50%
Professionnels de l'immobilier		≤ 8 M€	Logement Social: > 5 M€  Autres: > 2 M€ Part Maxi 75%
Professionnels		≤ 10 M€	Prof Lib: > 3 M€ Autres: > 2 M€
Agriculteurs		≤ 10 M€	> 5 M€
Associations		≤ 10 M€	> 2 M€
Particuliers		≤ 10 M€	> 2 M€

Seules les limites relatives aux LBO, FSA et CAL ont été révisées en 2019 afin de répondre aux attendus du Groupe en matière d'encadrement de ces financements spécifiques.

### 3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le suivi des concentrations s'effectue sur un périmètre normalisé, le groupe de risque Bâle II. Ce suivi ainsi que le rapprochement des limites internes mentionnées ci-dessus (seuils en EAD Bâle II) sont réalisés à trois niveaux :

- par le marché, dans le respect des politiques d'intervention crédit officielles. Il s'agit de contrôles internes à la décision et de vérifications mensuelles dans le cadre des contrôles permanents de premier niveau,
- par le contrôle général des risques, lors de ses contrôles mensuels des limites de division et de concentration, reportés dans l'outil de contrôle permanent,
- lors des revues risques sur les contreparties majeures de la Caisse régionale, les revues risques « forts » et les revues détection.

Les nouvelles contreparties au-delà des normes de concentration des risques doivent faire l'objet de présentation en Comité des Engagements CR accompagnées d'un avis risque indépendant émis par l'unité de contrôle général des risques s'agissant des entreprises les plus importantes de la Caisse régionale.

En outre, la filière risques de la Caisse Régionale transmet trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le reporting de ses engagements les plus importants à travers la « Déclaration des Grands Risques »

Au 31 décembre 2019, les dix plus grosses contreparties en engagements bruts (hors instruments financiers), sur le périmètre « corporate » incluant les Collectivités Publiques, totalisent :

<b>Contreparties Corporate</b>	<b>Engagements en K€ 31/12/2019</b>	<b>Engagements en K€ 31/12/2018</b>	<b>Engagements en K€ 31/12/2017</b>	<b>Engagements en K€ 31/12/2016</b>
<b>Engagements des 10 contreparties les plus importantes</b>	<b>630 012</b>	<b>704 068</b>	<b>683 394</b>	<b>698 409</b>
<b>Poids des 10 contreparties les plus importantes sur Engagement total</b>	<b>5,02%</b>	<b>6,00%</b>	<b>5,88%</b>	<b>6,13%</b>

Au 31 décembre 2019, le montant des encours garantis par FONCARIS s'élève à 308.424 K€, soit 10,18 % des engagements Corporate de la Caisse régionale.

### 3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Les revues de portefeuille et de suivi sectoriel ainsi que les revues de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance, définies officiellement au sein de la Caisse régionale, sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, sont identifiés par algorithme dans le Système d'Information les cas de forbearance, qui concernent les contrats dont l'échéancier a été modifié pour raison de risque ainsi que les nouveaux crédits octroyés destinés à éviter des impayés sur des crédits existants.

Typologies des revues de portefeuille et de suivi des risques crédit

Tableau descriptif du dispositif des revues de portefeuille					
Revues	Marchés	Critères définis pour le passage en revue de portefeuille	Instance chargée de la revue	Nb séances en 2019	Commentaire
<b>Revues Mensuelles des Risques Grande Clientèle</b>	Entreprises, Collectivités Publiques, Professionnels de l'Immobilier	Comptes débiteurs > 30 jours et Défauts agence	<b>CGR</b>	12	Reporting sur listing de ciblage exhaustif + présentation en plénière mensuelle. Listing intégré au PV réalisé par le Marché des Entreprises et transmis à CGR.
<b>Revues Mensuelles des Risques Réseau de proximité</b>	Particuliers, Professionnels/Associations, Agriculture/Viticulture	Anomalies > 30 jours	<b>CGR</b>	12	Tableur mensuel d'enrichissement des fiches Atourisk.
<b>Revues Spécifiques</b>	Tous	Critères proposés en Comité interne des risques	<b>CGR</b>	0	Pas de revue spécifique en 2018.
<b>Revues des Grands Risques</b>	Tous	Groupes de Risques hors Recouvrement avec un niveau d'encours plancher de 1 M€ (particuliers), 5 M€ (Entreprises et Professionnels de l'immobilier), 10 M€ (Collectivités Publiques), 1M€ (Professionnels), 1,5 M€ (Agriculteurs)	<b>CGR</b>	2	Examen des plus gros Groupes de Risque de CACB. Listing du ciblage et PV réalisés par CGR.

<b>Revue des Risques Forts</b>	Tous	TOP 40 des plus gros encours des Groupes qualifiés "Fort" (hors recouvrement).	<b>CGR</b>	2	Examen des clients présents dans la zone de risque qualifiée BII Fort. Listing du ciblage et PV réalisés par CGR.
<b>Revue des Nouveaux Retards et Defaut</b>	Particuliers, Professionnels/Associations, Agriculture/Viticulture	Réseau de Proximité : tous les dossiers d'un montant > 100K€ et en retard > 60 jours ou en Défaut.  RAC : tous les dossiers , hors CTX, clients décédés et en plan BDF, d'un montant > 100 k€ et en retard > 60 jours ou en Défaut.	<b>Direction des Risques</b>	16 dont 6 RAC	Objectif = Examiner régulièrement les plus gros dossiers en retard > 60 jours ou en Défaut Agence et RAC.  Une tenue toutes les 3 semaines avec alternance de présentation d'un secteur et de RAC.  Listing du ciblage réalisé par CGR et PV réalisé par le secrétariat de la Direction des Risques
<b>Revue des Contreparties Interdites</b>	Professionnels/Associations	Sélection par le code NAF des activités exclues de la politique d'octroi, avec encours	<b>CGR</b>	1	Objectif : Identifier le stock de contreparties interdites et proposer la stratégie à adopter.
<b>Revue des Risques Sains Réseau de Proximité</b>	Particuliers, Professionnels/Associations, Agriculture/Viticulture	Partenaires avec une note Bâle II G, H ou I ayant connu une diminution de note d'au moins 2 grades sur 1 an, hors CTX.	<b>CGR</b>	2	Objectif : S'assurer de la bonne gradation Bâle II et repérer les groupes de risque en difficulté afin de mesurer le risque final.
<b>Revue des Alertes Passantes</b>	Professionnels/Associations	Entités professionnelles réalisant un chiffre d'affaires > 3 M€ et gérées en réseau de proximité	<b>CGR</b>	1 Revue annuelle Reportée début 2020	Objectif : justifier la notation en banque de détail et donc le maintien en réseau de proximité des entités dépassant le seuil frontière de chiffre d'affaires.
<b>Revue des Professionnels de l'Immobilier</b>	Professionnels de l'immobilier	Liste exhaustive des clients gérés en Centre d'Affaires Immobilier ou relevant de la définition des professionnels de l'immobilier.	<b>CGR</b>	1	Point sur les opérations en cours pour chaque entité. Définir la stratégie d'intervention à appliquer. Spécificité 2018 : repositionnement en réseau de proximité des SCI patrimoniales.
<b>Revue Recouvrement</b>	Corporate	Défauts avec encours résiduel important sur le corporate : exhaustivité des créances avec encours net par groupe de risque > 60 k€.	<b>CGR</b>	2	Objectif : justifier du niveau de provisionnement des dossiers défaut corporate avec encours résiduels importants.

	Particuliers, Professionnels/Associations, Agriculture/Viticulture	Clients gérés RAC/CTX en défaut avec créance bilan > 10 k€ non provisionnée.	<b>CGR</b>	2	Objectif: justifier ou non provisionnement ou ajuster ce dernier. Proposer pour certains dossiers gérés en amiable, un transfert CTX.
--	--	--	------------	---	---

### 3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes ou sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents.

Elles sont soumises à des schémas délégataires spécifiques.

Elles font l'objet d'un suivi formel à travers les revues dédiées listées ci-dessus et sont présentées, en fonction de critères d'encours et d'ancienneté à la Gouvernance dans le cadre des Comités Internes des Risques et Points Risques mensuels.

### 3.4 Processus de suivi des risques de crédit sur base consolidée

La situation de la Caisse régionale en matière de risque crédit (au global, par marché et/ou segment de notation) ainsi que les conclusions sur les diverses analyses, contrôles et revues des risques sont présentées en Comité Interne des risques tous les trimestres. Elles sont, par ailleurs, consignées sur un procès-verbal diffusé à la Direction Générale.

En outre, les principaux indicateurs de suivi du risque crédit consolidé, complétés d'analyses spécifiques le cas échéant sont présentés trimestriellement au Comité des Risques et Conseil d'Administration.

Enfin, chaque les principaux indicateurs risques sont portés à la connaissance des membres du comité de Direction à travers le « point risques mensuel ».

### 3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

La Caisse régionale n'a pas spécifiquement de risque pays à gérer.

### 3.6 Stress Tests de crédits

#### **La considération de stress scénarii fait l'objet d'une démarche nationale sous l'égide de Crédit Agricole SA.**

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est backtesté.

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Un stress test crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont présentés en Comité Interne des Risques et communiqués au Conseil d'administration de la caisse régionale.

Le kit stress test reçu en novembre 2019 permet de vérifier que la Caisse régionale est capable d'absorber les risques induits par le stress scénario sans remettre en cause le niveau de ses fonds propres actuels.

L'ensemble de ces résultats a été présenté à la Gouvernance dans le cadre du Comité de Contrôle Interne en décembre 2019 et du Comité des Risques en janvier 2019.

### 4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

#### Garanties reçues et suretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les garanties contractualisées sont valorisées sur la base des actes et expertises au dossier, le cas échéant par un expert externe. Elles sont référencées dans le logiciel GREEN afin d'être gérées selon les recommandations Bâle II. Les outils systèmes Bâle II déterminent l'éligibilité, le taux de perte applicable à la créance et l'assiette retenue pour le calcul de la perte attendue. Chaque créance est alors affectée dans une classe de pondération par l'outil de gestion des risques Gérico, lequel effectue la quantification du risque pondéré brut selon les courbes de risques normées par le Régulateur. Chaque étape du process est contrôlée, les créances en anomalie étant mesurées prudemment en méthode standard.

La revalorisation des garanties est automatisée selon des règles, des profils d'érosion et des indices nationaux ou peut s'effectuer à dire d'expert. Les titres nantis sont ainsi actualisés mensuellement par les valeurs communiquées par la filiale depositaire, celle des biens hypothéqués suit des indices immobiliers et les véhicules gagés sont amortis selon des profils de CA Leasing.

Cette gestion intègre la pondération des tiers garants majeurs de la Caisse régionale (FONCARIS, CAMCA, Bpifrance Financement...) et les garanties éligibles par leur nature ou à dire d'expert. Elle procure un environnement de contrôle sur ces aspects pour les fiabilisations nécessaires, le suivi de la valorisation et l'intégration au calcul du risque pondéré.

Lorsqu'un dossier client est transmis au service recouvrement amiable ou contentieux, les garanties sont réexaminées et revalorisées par application de décotes prudentielles afin d'élaborer les provisions pour risque avéré. Des revues périodiques des stocks défauts et des créances douteuses permettent de contrôler et, le cas échéant, de réajuster le provisionnement.

Couvertures de l'EAD par grandes natures de sûretés au 31 décembre 2019 :

STRUCTURE DES GARANTIES							
	Montant EAD	% Sûretés réelles	% Sûretés personnelles	% Contre garanties Organismes spécialisés	% Dailly	% Autres garanties	% Sans garantie
ENTREPRISE	2 037 477 286	37,11%	14,65%	13,16%	0,16%	2,87%	32,05%
COLLECTIVITE PUBLIQUE	844 763 028	1,72%	4,04%	0,00%	0,00%	0,00%	94,24%
PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER	147 038 983	70,77%	9,11%	0,00%	0,00%	2,67%	17,45%
PROFESSIONNEL	1 498 506 462	58,24%	15,26%	9,73%	0,01%	0,25%	16,52%
AGRICULTEUR	2 430 720 154	16,55%	40,88%	3,82%	0,00%	1,10%	37,66%
ASSOCIATION	5 592 685	17,31%	10,98%	0,00%	0,00%	0,27%	71,44%
PARTICULIER	5 596 477 062	50,51%	3,25%	32,82%	0,00%	0,00%	13,42%
NON RENSEIGNE	36 270	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%

### **III. Exposition**

#### **1. Exposition maximale**

(cf. note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition. Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

## ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>103 791</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Titres de dettes</b>	<b>103 791</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>11 441 609</b>	<b>785</b>	<b>3 353 878</b>	<b>368 608</b>	<b>3 636 974</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	73 263	785	20 830	1 295	31 585	□
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>9 722</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>11 031 718</b>	<b>785</b>	<b>3 353 878</b>	<b>368 608</b>	<b>3 636 974</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	73 263	785	20 830	1 295	31 585	□
<b>Titres de dettes</b>	<b>400 169</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>11 545 400</b>	<b>785</b>	<b>3 353 878</b>	<b>368 608</b>	<b>3 636 974</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	73 263	785	20 830	1 295	31 585	□

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>185 796</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Titres de dettes</b>	<b>185 796</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>10 919 427</b>	<b>796</b>	<b>3 229 413</b>	<b>353 033</b>	<b>3 317 881</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	69 183	796	24 197	1 158	32 917	□
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>15 649</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>10 453 398</b>	<b>796</b>	<b>3 229 413</b>	<b>353 033</b>	<b>3 317 881</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	69 183	796	24 197	1 158	32 917	□
<b>Titres de dettes</b>	<b>450 380</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>11 105 223</b>	<b>796</b>	<b>3 229 413</b>	<b>353 033</b>	<b>3 317 881</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	69 183	796	24 197	1 158	32 917	□

## ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Engagements de garantie</b>	<b>334 822</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 935	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 241 886</b>	<input type="checkbox"/>	<b>60 444</b>	<b>32 369</b>	<b>177 072</b>	<input type="checkbox"/>
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 834	<input type="checkbox"/>	135	<input type="checkbox"/>	900	<input type="checkbox"/>
<b>Total</b>	<b>1 576 708</b>	<input type="checkbox"/>	<b>60 444</b>	<b>32 369</b>	<b>177 072</b>	<input type="checkbox"/>
dont : engagements dépréciés en date de clôture	5 769	<input type="checkbox"/>	135	<input type="checkbox"/>	900	<input type="checkbox"/>

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Engagements de garantie</b>	<b>252 766</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : engagements dépréciés en date de clôture	(152)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 209 765</b>	<input type="checkbox"/>	<b>53 966</b>	<b>31 900</b>	<b>148 238</b>	<input type="checkbox"/>
dont : engagements dépréciés en date de clôture	3 248	<input type="checkbox"/>	1	6	895	<input type="checkbox"/>
<b>Total</b>	<b>1 462 531</b>	<input type="checkbox"/>	<b>53 966</b>	<b>31 900</b>	<b>148 238</b>	<input type="checkbox"/>
dont : engagements dépréciés en date de clôture	3 096	<input type="checkbox"/>	1	6	895	<input type="checkbox"/>

## 2. Concentration

### 2.1 Diversification géographique du portefeuille

La répartition géographique du portefeuille est la suivante au 31 décembre 2019 :



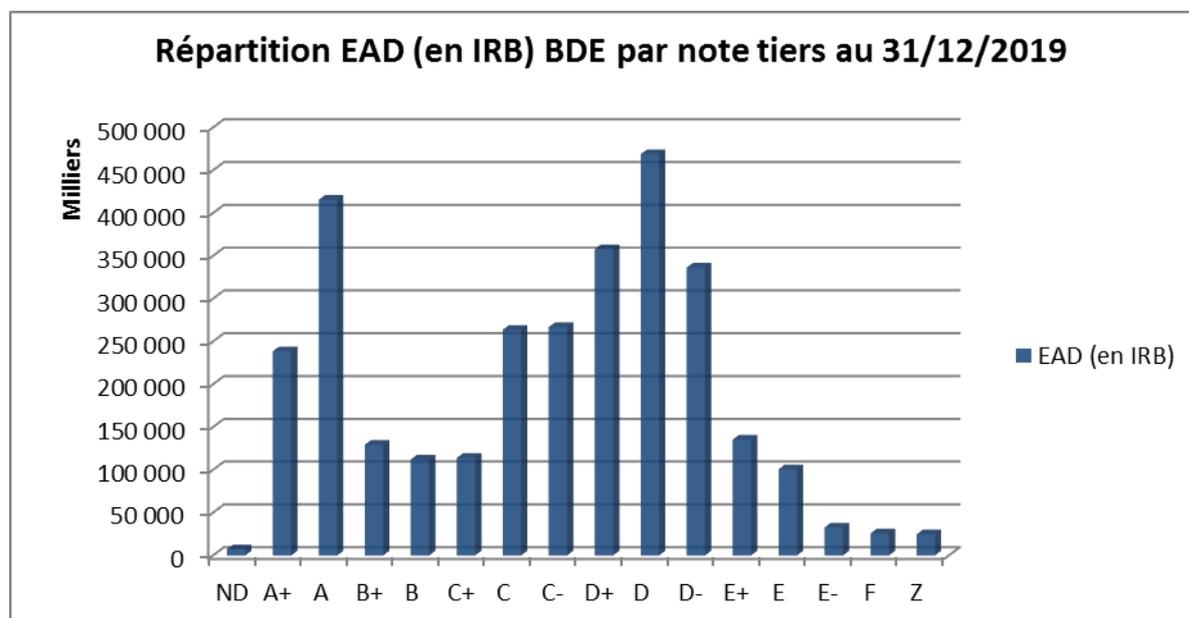
### 3. Qualité des encours

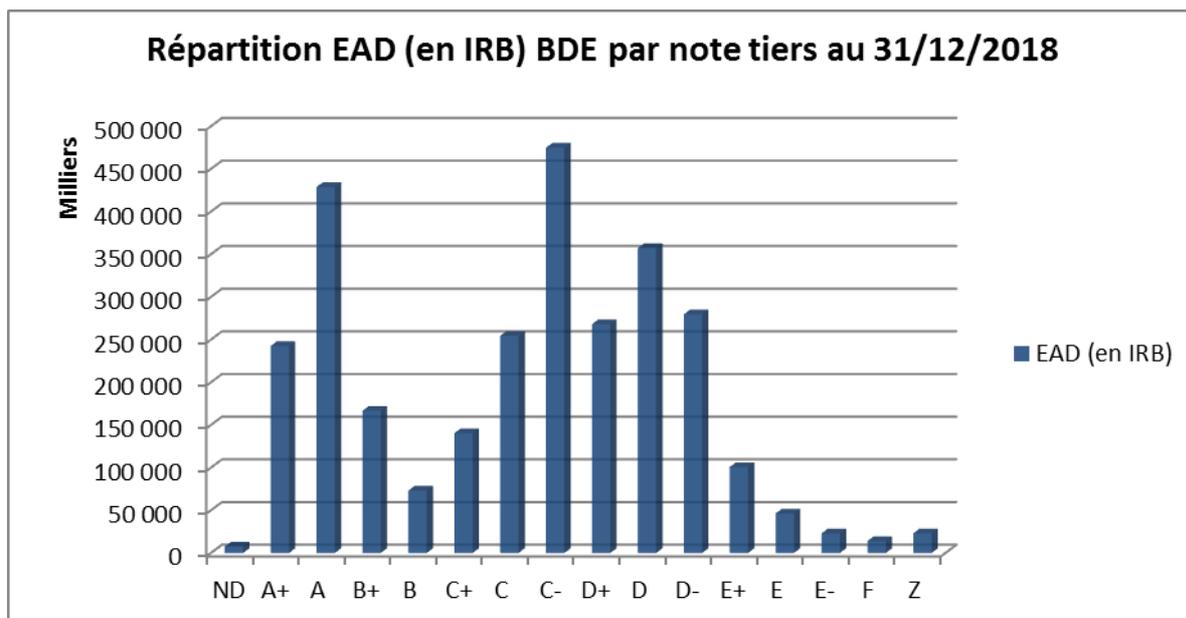
#### 3.1 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques, promotion immobilière).

Au 31 décembre 2019, ces emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 3.029 M€ soit 24,12% des encours portés par la Caisse régionale, contre respectivement 2.889 M€ soit 24,7% au 31 décembre 2018.

Le graphique ci-après présente la ventilation de l'exposition au défaut (EAD) de ces encours par grade Bâle II au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.





### 3.2 Dépréciation et couverture du risque

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

#### **Dépréciation du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles déduction faite de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### **Dépréciation en application de la norme IFRS9**

Par ailleurs, sont enregistrées des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

**ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>									
Clientèle de détail (1)	PD ≤ 0,5%	5 385 596	7 399		5 392 995	4 823 875	18 160		4 859 991
	0,5% < PD ≤ 2%	1 533 120	7 477		1 540 597	1 546 018	48 971		1 594 989
	2% < PD ≤ 20%	845 138	535 078		1 380 216	862 122	506 500		1 368 622
	20% < PD < 100%		124 289		125 740	17 956	140 715		140 715
	PD = 100%			170 836	170 836			177 377	177 377
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>7 763 854</b>	<b>674 243</b>	<b>170 836</b>	<b>8 608 933</b>	<b>7 249 971</b>	<b>714 346</b>	<b>177 377</b>	<b>8 141 694</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	1 958 500	336		1 958 836	2 098 946	-		2 098 946
	0,6% < PD ≤ 12%	919 472	79 510		998 982	761 558	105 017		866 575
	12% < PD < 100%		74 680		74 680		15 905		15 905
	PD = 100%			57 883	57 883			48 014	48 014
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>2 877 972</b>	<b>154 526</b>	<b>57 883</b>	<b>3 090 381</b>	<b>2 860 504</b>	<b>120 922</b>	<b>48 014</b>	<b>3 029 440</b>
<b>Dépréciations</b>		(25 730)	(76 519)	(155 456)	(257 705)	(24 851)	(70 648)	(156 208)	(251 707)
<b>Total</b>		<b>10 616 096</b>	<b>752 250</b>	<b>73 263</b>	<b>11 441 609</b>	<b>10 085 624</b>	<b>764 620</b>	<b>69 183</b>	<b>10 919 427</b>

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5% 0,5% < PD ≤ 2% 2% < PD ≤ 20% 20% < PD < 100% PD = 100%	□ □ □ ■ ■	□ □ □ □ ■	■ ■ ■ ■ □	□ □ □ □ □	□ □ □ ■ ■	■ ■ ■ ■ □	□ □ □ □ □	
<b>Total Clientèle de détail</b>		□	□	□	□	□	□	□	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6% 0,6% < PD ≤ 12% 12% < PD < 100% PD = 100%	103 791 □ ■ ■	□ □ □ ■	■ ■ ■ □	103 791 □ □ □	185 796 □ ■ ■	■ ■ ■ □	185 796 □ □ □	
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>103 791</b>	□	□	<b>103 791</b>	<b>185 796</b>	□	<b>185 796</b>	
<b>Total</b>		<b>103 791</b>	□	□	<b>103 791</b>	<b>185 796</b>	□	<b>185 796</b>	

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	508 098	108		508 206	□	□	□	
	0,5% < PD ≤ 2%	113 131	152		113 283	2 696	496		3 192
	2% < PD ≤ 20%	66 809	22 756		89 565	11 968	1 693		13 661
	20% < PD < 100%	1 085	4 563		5 648	617 576	30 075		647 651
	PD = 100%			1 728	1 728			1 993	1 993
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>689 123</b>	<b>27 579</b>	<b>1 728</b>	<b>718 430</b>	<b>632 240</b>	<b>32 264</b>	<b>1 993</b>	<b>666 497</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	279 586			279 586	914	□		914
	0,6% < PD ≤ 12%	235 160	8 902		244 062	536 788	5 666		542 454
	12% < PD < 100%		7 520		7 520		7 531		7 531
	PD = 100%			1 421	1 421			1 255	1 255
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>514 746</b>	<b>16 422</b>	<b>1 421</b>	<b>532 589</b>	<b>537 702</b>	<b>13 197</b>	<b>1 255</b>	<b>552 154</b>
Provisions (2) (1)		(4 295)	(4 523)	(315)	(9 133)	(4 477)	(4 409)	□	(8 886)
<b>Total</b>		<b>1 199 574</b>	<b>39 478</b>	<b>2 834</b>	<b>1 241 886</b>	<b>1 165 465</b>	<b>41 052</b>	<b>3 248</b>	<b>1 209 765</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	11 731	□		11 731	□	□	□	
	0,5% < PD ≤ 2%	10 192	□		10 192	1 990	196	2 186	
	2% < PD ≤ 20%	1 939	1 358		3 297	4 977	2 461	7 438	
	20% < PD < 100%		450		450	18 719	389	19 108	
	PD = 100%			2 879	2 879			1 361	
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>23 862</b>	<b>1 808</b>	<b>2 879</b>	<b>28 549</b>	<b>25 686</b>	<b>3 046</b>	<b>1 361</b>	<b>30 093</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	47 518	□		47 518	28 945	□	28 945	
	0,6% < PD ≤ 12%	241 653	1 422		243 075	177 971	5 234	183 205	
	12% < PD < 100%		10 123		□		6 150	6 150	
	PD = 100%			2 355	2 355			161	
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>289 171</b>	<b>11 545</b>	<b>2 355</b>	<b>303 071</b>	<b>206 916</b>	<b>11 384</b>	<b>161</b>	<b>218 461</b>
Provisions (2) (1)		(426)	(1 445)	(2 299)	(4 170)	(369)	(1 517)	(1 674)	(3 560)
<b>TOTAL</b>		<b>312 607</b>	<b>11 908</b>	<b>2 935</b>	<b>327 450</b>	<b>232 233</b>	<b>12 913</b>	<b>(152)</b>	<b>244 994</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### 4. Coût du risque

En 2019, le coût du risque dans les comptes sociaux constitue une charge de 18,9 M€ alors qu'en 2018, il constituait une dotation de 5,2M€

Le coût du risque est essentiellement représentatif des efforts de provisionnement, tant pour le provisionnement individuel des créances douteuses que pour les provisions IFRS9

Au niveau des comptes consolidés, le détail de la constitution du coût du risque est présenté en note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.



# RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

## **I. Objectif et politique**

La maîtrise des risques de marché de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché toujours marqué par la persistance de taux bas, des évolutions de l'environnement politique (discussions post-Brexit, élections en France et en Europe, nouvelle administration américaine) et des orientations de politique monétaire des banques centrales, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

## **II. Gestion du risque**

### **1. Dispositif local et central**

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Dans le cadre de la gestion des excédents des fonds propres, la Caisse régionale détient un fonds dédié SEQUANA géré par Amundi. Les risques de marché relatifs à SEQUANA sont suivis sur une base consolidée avec les titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables détenus par la CR. Par ailleurs, au sein de SEQUANA, Amundi met en œuvre un suivi de risque et une diversification des actifs en termes de stratégies, de styles de gestion, de zones géographiques visant à limiter la volatilité des valorisations.

## 2. Les Comités de décision et de suivi des risques

### ↳ **Organes de suivi des risques de niveau Groupe** :

Trois comités sont mis en place au niveau central pour suivre les risques au niveau du Groupe : le Comité des Risques Groupe (CRG), le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) et le Comité Normes et Méthodologies. Leur rôle consiste principalement à proposer un cadre normatif pour la gestion des risques par les différentes entités du Groupe, y compris les Caisses régionales, et de surveiller son application.

### ↳ **Organes de suivi des risques de niveau local** :

L'ensemble des limites encadrant la gestion des risques de marché est défini par la politique financière de la Caisse régionale. Elle est actualisée semestriellement par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique, de la réglementation et de réformes initiées par les autorités de tutelle. La politique financière précise également le rôle et la composition du Comité financier. Le Comité Financier se réunit mensuellement. Il assure le pilotage de la politique définie, détermine sa mise en œuvre, s'assure des contrôles et reportings et prépare les évolutions à soumettre au Conseil d'Administration. Le Directeur Financier rapporte au Comité de Direction. Un compte-rendu semestriel est effectué auprès du Conseil d'Administration.

## **III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché**

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs de risque dont la plupart font l'objet de limites et, ou de seuils d'alerte. Il s'appuie notamment sur des scénarios de crise et des indicateurs complémentaires.

### 1. Les scénarios de crise

#### **Définition** :

Les scénarios de crise, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le risque de perte sur le portefeuille de titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables est suivi au travers de deux scénarios communs au Groupe, dont les hypothèses sont définies au niveau central : le scénario de crise Groupe et le scénario de crise adverse un an. Le risque sur le portefeuille de titres au coût amorti est également suivi à l'aide du scénario de crise Groupe.

Chaque mois, les résultats de ces scénarios sont communiqués au Comité Financier. Leur impact est mesuré par classe d'actif.

Une limite portant sur l'impact du scénario de crise Groupe est fixée à hauteur de 5% des fonds propres totaux de la Caisse (Tier 1 + Tier 2).

Un dispositif d'alerte à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration est fixé en fonction du niveau des pertes calculées : si le montant des pertes dépasse 90% de la limite, la Direction Générale via le Comité Financier en est informée ; si le montant des pertes dépasse 95% de la limite, le Conseil d'Administration en est informé. Des mesures correctrices sont proposées.

Il existe par ailleurs d'autres seuils d'alerte de niveau Comité Financier concernant notamment l'impact du scénario de crise Groupe sur le portefeuille de titres au coût amorti et l'impact du scénario de crise adverse un an sur le portefeuille à la juste valeur par résultat et la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Au 31 décembre 2019, la Caisse régionale respectait toutes les limites des scénarios de crise :

Classe d'actif	Impact du scénario de crise (en millions d'euros)		
	Stress adverse un an (titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables)	Stress Groupe (titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables)	Stress Groupe (titres au coût amorti)
Actions	-2,56	-1,57	0
Diversifié	-6,82	-4,01	0
Monétaire	-0,07	0	0
Obligataire	-20,04	-16,41	-21,05
Total	-29,48	-21,96	-21,05

## 2. Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

En plus des scénarios de crise, il existe d'autres limites propres à la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne portant sur :

- la dotation nette aux provisions de l'exercice sur le portefeuille de placement, qui ne doit pas dépasser 3 % du PNB de l'exercice précédent.
- L'allocation du portefeuille de placement en actions et en actifs « alternatif ».

Le Comité Financier et le Conseil d'Administration sont prévenus en cas d'atteinte des limites.

Il existe également d'autres seuils d'alerte portant sur :

- La sensibilité au risque de taux du portefeuille LCR
- Le niveau global des provisions
- Les pertes individuelles par ligne de titres
- L'interdiction de détention d'un portefeuille de transaction et d'opérations de dérivés non adossées
- Le risque et l'allocation d'actifs du fonds dédié Sequana.

La Direction Générale est prévenue via le Comité Financier en cas d'atteinte d'un seuil d'alerte.

### 3. L'utilisation des dérivés de crédit

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'utilise pas de dérivés de crédit pour couvrir le risque de contrepartie de son activité des prêts. Par conséquent, la Caisse régionale n'est pas dotée de politique particulière à cet égard.

## **IV. Risque Action**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque sur actions sur le portefeuille de placement uniquement. La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de trading.

### 1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne pratique pas ces activités.

### 2. Risque sur actions provenant des autres activités

Le risque sur actions provient de la détention dans le portefeuille de placement de fonds de capital investissement (FCPI, FCPR), ainsi que de la détention d'une exposition action au travers du fonds dédié Sequana.

L'encours exposé au risque action s'élève à 5,12 M€ au 31 décembre 2019, sur une valeur totale de marché du portefeuille de placement de 433,67 M€.

La note 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés présente les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.

### 3. Actions d'autocontrôle

Conformément au prospectus d'émission des Certificats Coopératifs d'Associés (CCA), certaines Caisses locales peuvent être amenées à détenir temporairement des CCA dans le contexte d'un mécanisme de liquidité.

Au 31 décembre 2019, l'encours des CCA ainsi détenus par les Caisses locales est nul.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas émis de CCI.



# GESTION DU BILAN

## **I. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels**

Les limites encadrant les risques de transformation et les risques sur la gestion pour compte propre sont définies dans la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale. Elle a pour objet d'assurer l'optimisation de ses ressources et de ses emplois financiers, tant en terme de nature que de rentabilité, en veillant au respect des règles internes au Groupe Crédit Agricole et des normes prudentielles de la profession bancaire, dans le double but de contribuer aux objectifs stratégiques et d'assurer la sécurité financière.

Deux fois par an, une proposition de politique financière intégrant d'éventuelles modifications et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique et de la réglementation, est présentée au Conseil d'Administration

Deux fois par an, un bilan de la mise en œuvre de la politique financière est présenté au Conseil d'Administration. Ce bilan porte sur l'activité du semestre précédent.

Le tableau de bord, à destination de la Direction Générale, récapitulant les opérations et leurs résultats, est établi mensuellement. En parallèle, un suivi comptable des titres est effectué mensuellement sur la base des valorisations communiquées par les contreparties.

Les niveaux de délégations sont définis par le Conseil d'Administration et le Directeur Général. Ils précisent les limites opérationnelles accordées au Directeur Financier et au service Finances et Trésorerie.

Par ailleurs, des reportings exhaustifs sur l'exposition de la Caisse régionale aux risques financiers sont transmis régulièrement à Crédit Agricole SA dans le cadre du contrôle des risques de marché et de gestion de bilan du groupe Crédit Agricole.

## **II. Le risque de taux d'intérêt global**

### **- Objectifs et politique**

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Le risque de taux d'intérêt résulte du non adossement strict en montant, taux et durée, des emplois et des ressources. La gestion de ce risque permet de sécuriser les marges financières.

### **- Gestion du risque**

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité Financier.

Les programmes de couverture sont définis par la Direction Financière et soumis à la validation au Comité Financier qui suit également la mise en place de ses décisions

précédente. Le Directeur responsable des risques et des contrôles permanents est membre permanent du Comité financier.

Deux fois dans l'année, le Conseil d'Administration est informé de l'application de la politique financière en matière du risque de taux.

Par ailleurs, la Caisse régionale remonte au moins trimestriellement à Crédit Agricole SA le détail de son exposition au risque de taux.

#### - Dispositif de mesure

Conformément aux recommandations du Groupe, la mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

L'objectif est de permettre une sécurisation des marges à la production par la couverture des impasses au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

#### - Dispositif d'encadrement

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, la Caisse régionale détermine au moins annuellement les limites d'exposition au risque de taux qu'elle retient. Les limites d'exposition sont fixées par le Comité Financier en montant de l'impasse annuelle par échéance, en distinguant l'exposition à la baisse ou à la hausse des taux.

Le risque de taux de la Caisse régionale ne doit pas dépasser les limites correspondant à une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% (scénario catastrophe).

L'impact de ce scénario doit à tout moment être inférieur à :

- 10% des fonds propres prudentiels (une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% ne doit pas entraîner une perte actualisée sur 30 ans supérieure à 10% des fonds propres prudentiels de CACB)
- 5% du PNB d'activité budgété pour les deux premières années
- 4% du PNB d'activité budgété pour les années 3 à 10.

Le Conseil d'Administration arrête les limites d'exposition.

La Caisse régionale couvre son exposition au risque de taux par des opérations de swaps.

## - Évaluation du besoin en capital interne

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).
- des limites sur l'exposition en risque de taux

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

## - Exposition

Les gaps de taux présentés sont les gaps synthétiques (actif-passif).

Gaps moyens au 31/12/2019 (M€)	Année 1	Années 2 à 5 (moyenne)	Années 6 à 10 (moyenne)	Années 11 à 15 (moyenne)
Gaps Euro	188 M€	-223 M€	264 M€	221 M€



La sensibilité du PNB de la première année par rapport à une hausse de taux de 200 bp est de 3,8 M€.

Mesurée sur les 30 prochaines années, la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation de 200 points de base de la courbe des taux euro correspond à 43 M€ soit 3,6 % des fonds propres prudentiels de 1.173 M€ (fonds propres prudentiels calculés au 30/06/2019).

Ces résultats intègrent l'impact de la macro-couverture.

Se reporter à la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

### **III. Risque de change**

Au niveau du Groupe, la gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

- o Le risque de change structurel résulte des investissements durables dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence de la Caisse régionale étant l'euro.
- o Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciaux.

L'exposition au risque de change structurel et opérationnel de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, présentée dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, est considérée comme non significative.

### **IV. Le risque de liquidité et de financement**

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### **1. Objectifs et politique**

Le dispositif encadrant la gestion du risque de liquidité est défini par la politique financière de la Caisse régionale.

La gestion du risque de liquidité est conduite dans un souci permanent d'optimisation de sa rentabilité et en tenant compte des dispositions relatives au Contrôle Interne (arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque). Elle s'effectue en adéquation avec les normes de gestion de liquidité court terme et moyen terme du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (jusqu'à 50% des prêts MLT accordés), Avances Spécifiques. Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables à court terme ou à moyen terme.

## Emissions

Au 31 décembre 2019, les refinancements de marché étaient les suivants :

Emprunts en blanc	1 990 M€
Autres refinancements	233 M€
Avances Globales	1 328 M€
Avances Spécifiques	813 M€
<b>TOTAL</b>	<b>4 364 M€</b>

### 2. Gestion du risque

Le groupe Crédit Agricole est doté d'un dispositif central d'encadrement du risque de liquidité. A ce titre, Crédit Agricole SA définit la méthodologie des mesures du risque, centralise et consolide les positions de différentes entités, y compris des Caisses régionales, vérifie le respect des règles et assure la liquidité et le refinancement du Groupe.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse régionale gère son risque de liquidité et de refinancement en adéquation avec les règles du Groupe. Elle veille notamment à ce que son activité crédits soit refinancée dans le respect des équilibres en termes de montants, de durées et des coûts.

La mise en place de cette gestion est systématiquement présentée en Comité financier et suivie dans le Tableau de Bord financier. Elle fait par ailleurs l'objet de présentation semestrielle en Conseil d'Administration.

### 3. Méthodologie

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque et aux normes du Groupe, la Caisse régionale dispose d'un système de mesure de son exposition au risque de liquidité.

Il repose sur le pilotage de trois piliers :

- le ratio de liquidité réglementaire à un mois ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité court terme, reposant sur :
  - trois scénarios de crise (global, idiosyncratique et systémique), dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme (jusqu'à un an) en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
  - une limite sur les emprunts à court terme (« Limite Court Terme ») actualisée par Crédit Agricole SA chaque semestre en fonction d'une estimation des ressources maximum qui pourraient être levées par Crédit Agricole SA sur les marchés ;
  - une limite de Position en Ressources Stables (« PRS »), qui vient limiter le montant d'emprunts court terme de la Caisse en fonction de ses propres replacements sous forme de titres ou court terme ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité moyen-terme visant à éviter le risque de concentration des échéances de refinancement long terme.

#### 4. Exposition

Le bilan cash est élaboré selon les normes du Groupe à partir des comptes de la Caisse régionale. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers et les compartiments du bilan cash, tels qu'ils apparaissent ci-dessous et dont la définition est communément admise sur la Place. Il permet de fournir une information simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse.

#### Bilan Cash au 31/12/2019 (en M€)

Actifs	
Titres constitutifs de réserves	1 172
Reverse repo	20
Replacements CT	107
Replacements LT	1 699
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	111
Actifs clientèle	11 072
Autres Actifs (Emplois permanents)	1 905
<b>Total</b>	<b>16 084</b>

Passifs	
Repo	20
Ressources de marché CT	1 038
Ressources de marché LT	1 792
Passif de négoce nécessaire à l'activité	0
Ressources clientèle	10 412
Autres Passifs (Ressources permanentes)	2 821
<b>Total</b>	<b>16 084</b>

#### Réserves de liquidité

Au 31 décembre 2019, les réserves de liquidité de la Caisse régionale ventilées selon les normes du Groupe sont composées de la manière suivante (en millions d'euros) :

		2019.12	
		Valeur de marché	Valeur en stress de marché
<b>Poche 1</b>	Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	503	462
<b>Poche 2</b>	Obligations sécurisées éligibles banque centrale	0	0
<b>Poche 3</b>	Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	166	152
<b>Poche 4</b>	Actions appartenant à un indice majeur	0	0
<b>Poche 5</b>	OPCVM à VL quotidienne	179	132
<b>Poche 6</b>	titres bancaires éligibles BC	0	0
<b>Poche 7</b>	OPCVM à VL non quotidienne	6	3
<b>Poche 8a et 8b</b>	Autres titres non éligibles BC	1	0
<b>Poche 9 &amp; 8c</b>	Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	903	903
<b>Poche 10</b>	Autres réserves mobilisables en central		0
		<b>1 757</b>	<b>1 652</b>

## 5. Conditions de refinancement en 2019

Depuis quelques années, la politique menée par la Banque Centrale Européenne a permis de maintenir une liquidité abondante dans l'Eurosystème. Cette situation d'excédents de liquidité a eu pour effet de maintenir les taux à des niveaux historiquement bas et a donc favorisé la Caisse régionale en termes de conditions de refinancement, via les conditions favorables dont bénéficie Crédit Agricole SA.

### **Ratios de liquidité**

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio, avec un seuil minimal à respecter de 100% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Caisse régionale pilote son LCR avec une cible supérieure à 100 %.

La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés présente le « Risque de liquidité et de financement ».

La moyenne des LCR fin de mois sur un an glissant est mentionnée ci-dessous :

En M€ Moyenne sur 12 mois au 31/12/2019	Caisse régionale
COUSSIN DE LIQUIDITE	909
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	804
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	113%

### **V. Politique de couverture**

Les opérations de couverture sont mises en place pour réduire l'impact de l'évolution des taux de marché sur des éléments du passif ou de l'actif. L'instrument utilisé est le swap.

La mise en place des opérations de couverture tient compte du profil d'exposition de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt général et s'effectue sous contrôle du Comité Financier dans le cadre défini par la politique financière de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration.

La note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente la comptabilité de couverture.

## 1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

### **Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)**

La valeur d'une partie des ressources long terme du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (DAV créditeurs, collecte épargne à taux fixe ou indexé inflation, refinancement à taux fixe) est sensible à la baisse de taux de marché ou de l'inflation. Pour se couvrir, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne contracte des opérations de swaps prêteurs comptabilisés en macro-couverture de juste valeur.

En parallèle, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne couvre une partie de ses actifs à taux fixe (prêts) contre une hausse de taux en mettant en place des swaps emprunteurs comptabilisés dans la même catégorie.

Au 31/12/2019, l'encours total de la macro-couverture de juste valeur s'établit à 2.775 M€.

Pour l'ensemble des opérations, l'intention de couverture est documentée dès l'origine de l'opération et des vérifications trimestrielles sont effectuées sous forme de tests (prospectifs et rétrospectifs).

Pour certains prêts structurés, réalisés notamment dans le cadre des opérations avec la clientèle, et pour certains titres souverains du portefeuille de placement (dans la catégorie IFRS juste valeur par capitaux propres recyclables), la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne procède à l'adossement parfait sur les marchés financiers. Ces opérations sont comptabilisées en micro-couverture de juste valeur.

Au 31/12/2019, l'encours total de la micro-couverture de juste valeur s'établit à 380 M€.

### **Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**

Aucune opération de couverture n'est comptabilisée en couverture de flux trésorerie.

## 2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2019, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture de ce type.



# INFORMATIONS PRUDENTIELLES

## **I. Composition et pilotage du capital**

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit « CRR ») tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit « CRR 2 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne sont décrits dans la présente partie et dans les parties « Gestion du Bilan » et « Risques de Marché ».

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- le Pilier 1 détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le Pilier 2 complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- le Pilier 3 instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse régionale Champagne-Bourgogne est, ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne.

## **II. Cadre réglementaire applicable**

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (Capital Requirements Directive, dite CRD 4), et le règlement 575/2013 (Capital Requirements Regulation, dit CRR) et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, « Redressement et résolution des banques » ou Bank Recovery and Resolution Directive (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 et est appliquée depuis le 1er janvier 2015. Le règlement européen « Mécanisme de Résolution Unique » ou

Single Resolution Mechanism Regulation (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 30 Juillet 2014 et est entré en vigueur le 1er janvier 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le paquet bancaire ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne pour application progressive d'ici fin juin 2021 :

- BRRD 2 : Directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2014/59/EU ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le règlement (UE) No 806/2014 ;
- CRD 5 : Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2013/36/EU ;
- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le Règlement (UE) No 575/2013.

Les directives BRRD 2 et CRD 5 seront transposées en droit français. Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate).

Dans le régime CRR 2/CRD 4 (et dans l'attente de la transposition de CRD 5), quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio Tier 1 ;
- le ratio de fonds propres globaux ;
- le ratio de levier.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et s'appliquent aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;
- les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025).

Les ratios sont également en vision non phasée comme si les nouvelles dispositions réglementaires étaient d'application immédiate.

Les exigences applicables à la Caisse régionale Champagne-Bourgogne sont respectées.

### **III. Supervision et périmètre prudentiel**

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines entités du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans

ce cadre, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

#### **IV. Politique de capital**

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a dévoilé sa trajectoire financière pour le plan à moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

##### Groupe Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16% à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80% de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie I (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24% à 25% des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné d'au moins 8% du TLOF.

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurisation des dépôts de ses clients et sa notation vis-à-vis des agences de rating.

##### Groupe Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif de maintenir un ratio CET1 de 11%. Il s'engage à distribuer en numéraire 50% de son résultat net du coût des dettes de type additional Tier 1.

Dans un contexte économique-réglementaire incertain, ce modèle soutient un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire, une allocation d'actifs agile, et le financement de la moitié du démantèlement du mécanisme de garantie Switch d'ici fin 2022. Ce niveau de fonds propres sécurise aussi le respect de la recommandation SREP P2G.

##### Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

##### Filiales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

## **V. Gouvernance**

Au sein de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne, les exigences prudentielles en matière de solvabilité sont suivies par le Comité Financier dont le rôle et la composition sont précisés par la politique financière de la Caisse régionale.

## **VI. Fonds propres prudentiels**

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

### **1. Fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1)**

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
  - ✓ les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat ;
  - ✓ les parts sociales en attente de remboursement ;
  - ✓ les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition ;
  - ✓ la prudent valuation ou « évaluation prudente » qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation ;
  - ✓ les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables ;

- ✓ les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions ;
- ✓ les instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- ✓ les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- ✓ les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- ✓ la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- ✓ les ajustements demandés par le superviseur au titre du Pilier 2 (engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de Résolution Unique et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution).

## 2. Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1)

Ils comprennent principalement :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou step up clause) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;

- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse régionale n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et Tier 2.

### 3. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans et pour lesquels :
  - ✓ les incitations au remboursement anticipé sont interdites ;
  - ✓ une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance.
- les déductions de détentions directes d'instruments Tier 2 (dont market making) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (Internal Rating Based) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments Tier 2 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments Tier 2 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres Tier 2 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2).

Le montant des instruments Tier 2 retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR 2).

### 4. Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 4 (dans l'attente de la transposition de CRD 5), des assouplissements ont été consentis à titre

transitoire, grâce à l'introduction progressive de traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1er janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1er janvier 2022.

La Caisse régionale Champagne-Bourgogne n'est pas concernée par les dispositions sur les instruments de dette hybride.

## 5. Situation au 31 décembre 2019

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Fonds propres prudentiels simplifiés (en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	0	0	2 216	2 216
(-) Prévion de distribution	(12)	(12)	(13)	(13)
Intérêts minoritaires éligibles	0	0	0	0
(-) <i>Prudent valuation</i>	(7)	(7)	(10)	(10)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(11)	(11)	(11)	(11)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1 074)	(1 074)	(1 023)	(1 023)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(3)	(3)	(3)	(3)
Autres éléments du CET1	2 370	2 370	(5)	(5)
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>1 263</b>	<b>1 263</b>	<b>1 151</b>	<b>1 151</b>
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(3)	(3)	(3)	(3)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1)	3	3	3	3
Autres éléments du Tier 1	0	0	0	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>1 263</b>	<b>1 263</b>	<b>1 151</b>	<b>1 151</b>
Instruments de capital éligibles <i>Tier 2</i>	0	0	0	0
Instruments de capital <i>Tier 2</i> non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	20	20	19	19
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
Autres éléments du <i>Tier 2</i>	(1)	(1)	(2)	(2)
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX</b>	<b>1 282</b>	<b>1 282</b>	<b>1 168</b>	<b>1 168</b>

## 6. Evolution des fonds propres prudentiels sur la période

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 1 263 millions d'euros au 31 décembre 2019 et font ressortir une hausse de 112 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2018.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

Evolution des fonds propres prudentiels phasés (en millions d'euros)	31/12/2019 VS 31/12/2018
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2018</b>	<b>1 151</b>
Augmentation de capital	0
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	0
Prévision de distribution	(12)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	61
Intérêts minoritaires éligibles	0
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	0
Dépassement de franchises	(51)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0
Autres éléments du CET1	114
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 31/12/2019</b>	<b>1 263</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2018</b>	<b>0</b>
Variation des autres éléments du Tier 1	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 31/12/2019</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 31/12/2019</b>	<b>1 263</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2018</b>	<b>17</b>
Emissions	0
Remboursements	0
Autres éléments du Tier 2	2
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 31/12/2019</b>	<b>19</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2019</b>	<b>1 282</b>

## **VII. Adéquation du capital**

L'adéquation du capital porte sur les ratios de solvabilité, sur le ratio de levier et sur les ratios de résolution. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels et d'instruments éligibles à une exposition en risque, en levier, ou en bilan. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie « Composition et évolution des emplois pondérés ».

### Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres globaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie « Composition et évolution des emplois pondérés »).

### Au numérateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

### Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – Internal Ratings Based) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
  - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

### Exigences prudentielles

Les exigences en fonds propres au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

<b>Exigences minimales</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<i>Common Equity Tier 1 (CET1)</i>	<b>4,5%</b>	<b>4,5%</b>
<i>Tier 1 (CET1 + AT1)</i>	<b>6,0%</b>	<b>6,0%</b>
Fonds propres globaux ( <i>Tier 1 + Tier 2</i> )	<b>8,0%</b>	<b>8,0%</b>
Coussin de conservation	2,50%	1,88%
Coussin contracyclique	0,24%	0,00%
Coussin pour risque systémique	0,00%	0,00%
<b>Exigence globale de coussins de fonds propres</b>	<b>2,74%</b>	<b>1,88%</b>
<b>Exigences minimales y compris coussins de fonds propres</b>		
Ratio CET1	7,24%	6,38%
Ratio Tier 1	8,74%	7,88%
Ratio global	10,74%	9,88%

<b>Excédent de capital</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
CET1	803	1 151
Tier 1	708	1 151
Fonds propres globaux	599	1 168

## VIII. Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019) ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de l'établissement étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD1) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- les coussins pour risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) entre 0 % et 3,5 %) ; ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1er janvier 2019, phasé à 0,75% en 2018. La Caisse régionale Champagne-Bourgogne n'est pas soumise à ces exigences.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique se sont appliqués par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (75 % du coussin demandé en 2018, 100% en 2019).

A ce jour, des coussins contracycliques sur 15 pays ont été activés par les autorités nationales compétentes. En ce qui concerne les expositions françaises, le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) a porté ce taux à 0,25 % au 1er juillet 2019 ; il sera de 0,50% à compter du 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions dans ces pays, le taux de coussin contracyclique s'élève à 0,241%.

Situation au 31 décembre 2019

Synthèse chiffres-clés (en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 263	1 263	1 151	1 151
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 263	1 263	1 151	1 151
FONDS PROPRES GLOBAUX	1 282	1 282	1 168	1 168
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	6 354	6 354	6 321	6 321
<b>RATIO CET1</b>	<b>19,9%</b>	<b>19,9%</b>	<b>18,2%</b>	<b>18,2%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>19,9%</b>	<b>19,9%</b>	<b>18,2%</b>	<b>18,2%</b>
<b>RATIO GLOBAL</b>	<b>20,2%</b>	<b>20,2%</b>	<b>18,5%</b>	<b>18,5%</b>

Les exigences minimales applicables sont respectées ; le ratio CET1 de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne est de 19,9 %.

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 19,7% et 20,0% au 31 décembre 2019.

## ***IX. Ratio de levier***

### Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier devient une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- L'exigence minimale de ratio de levier sera de 3% ;
- À ce niveau s'ajoutera, à partir du 1er janvier 2022, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- Enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

### Situation au 31 décembre 2019

Le ratio de levier de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne s'élève à 9,5% sur une base de Tier 1 phasé.

	31/12/2019	31/12/2018
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	13 532	12 681
Expositions sur dérivés	9	12
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	21	21
Autres expositions de hors-bilan	1 154	1 065
Expositions intragroupe exemptées	-1 358	-847
Montant des actifs déduits	0	0
<b>Exposition totale aux fins du ratio de levier</b>	<b>13 358</b>	<b>12 932</b>
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 263	1 151
<b>Ratio de levier</b>	<b>9,5%</b>	<b>8,9%</b>

Le ratio de levier est en hausse de 60 pb sur l'année.

## **X. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales**

### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (Switch), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 262 millions consentis par la Caisse régionale.

(cf. détail dans Comptes consolidés au 31 décembre 2019 – maquette Conso CR pages 10-11)

Crédit Agricole S.A. a informé les Caisses régionales en Janvier 2020 son intention de rembourser 35% de la garantie en date du 2 mars 2020.

### Autres liens de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

## ***XI. Composition et évolution des emplois pondérés***

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Risque de crédit</b>	<b>5 923</b>	<b>5 884</b>
dont approche standard	725	712
dont approche fondation IRB	1 950	1 782
dont approche avancée IRB	1 324	1 515
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 923	1 875
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	2	0
<b>Risque de marché</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont risque de change	0	0
<b>Risque opérationnel</b>	<b>430</b>	<b>437</b>
dont approche standard	1	0
dont approche par mesure avancée	430	437
<b>TOTAL</b>	<b>6 354</b>	<b>6 321</b>

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.



# RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

## **I. Organisation, dispositif de surveillance**

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale via le Comité de Contrôle Interne ;
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels ;
- Suivi trimestriel des indicateurs clés risques opérationnels (KRI)

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

La Caisse régionale est responsable de la mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels défini et proposé par Crédit Agricole S.A, ce qui implique que :

- Le management des risques opérationnels (MRO) est confié à une personne dédiée indépendante de toute fonction de contrôle périodique et de gestion « opérationnelle ». Cette fonction fait partie intégrante du dispositif de contrôle permanent.
- Le Manager des Risques Opérationnels (MRO) assisté par 2 collaborateurs :
  - ☞ met en place le dispositif de gestion : cartographie des risques, collecte des incidents et de leurs conséquences financières, élaboration des scénarii majeurs, gestion des alertes d'incidents graves, documentation relative au dispositif, documentation fournie aux Unités Déclarantes des incidents, formation des Unités Déclarantes, etc....
  - ☞ anime le fonctionnement du dispositif de gestion : assistance, conseils, relances, sensibilisations, etc....
  - ☞ contrôle : la collecte des incidents, la restitution des fichiers historiques de collecte, la qualité de la cartographie, la réalisation des plans d'actions, etc....
  - ☞ s'assure de l'exhaustivité de collecte des incidents et de leurs conséquences financières (notamment en coordination avec la comptabilité) en appliquant la méthodologie et les outils Groupe.

- Des reportings réguliers sur les expositions aux risques (incluant les pertes) sont produits et diffusés au management, au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration ;
- Le dispositif de gestion et d'évaluation des risques opérationnels, fait l'objet d'un audit régulier (intégré au plan d'audit pluriannuel).

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

Le suivi et le contrôle du dispositif est effectué par le Comité de Contrôle Interne où lui sont régulièrement présentés :

- les faits marquants de la période : un incident unitaire dont le montant excède 0,5% des fonds propres de base tiers one de la Caisse régionale est transmis immédiatement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration pour le déclenchement d'une alerte au niveau du groupe Crédit Agricole ; les incidents de plus de 300.000 € (qui font également l'objet d'une alerte auprès du groupe Crédit Agricole),
- Répartition des incidents par catégorie de Bâle II (en montant),
- les évolutions du dispositif de gestion et d'animation des risques opérationnels,
- le suivi des plans d'actions sur les risques majeurs.

Le Comité de Direction est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations. L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le Comité de Contrôle Interne du 02 juillet 2019 a validé le périmètre de révision de la cartographie des risques opérationnels suivant :

- Révision des risques identifiés critiques et sensibles à l'issu de l'exercice de la cartographie de l'année précédente.
- Révision des risques déjà côtés de chaque processus de son périmètre dès lors qu'une mise à jour apparaît nécessaire (mission IGL, Audit, modifications de process, réorganisation...)
- S'assurer que les risques générés par les prestations de services de son périmètre - d'activité sont bien pris en compte.
- S'assurer de la justification des processus non côtés ou exclus.

Le dernier plan d'actions issu de la cartographie 2018 (ainsi que des cartographies antérieures) a été mis en place et finalisé au T4 2019. De fait, au 31/12/2019, il n'y a plus de plan d'actions sur les risques opérationnels issus des dernières cartographies.

Comme l'année précédente, dix-sept scénarios majeurs ont été retenus en 2019. Tous les scénarios ont été analysés et actualisés.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. La SNC Crédit Agricole Technologies & Services est dotée de son propre dispositif de gestion et de surveillance.

## ***II. Méthodologie***

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA\_ Advanced Measurement Approach) pour les risques opérationnels. La validation par l'ACPR a été actée en décembre 2007.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB trimestriels glissants).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené chez Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs.

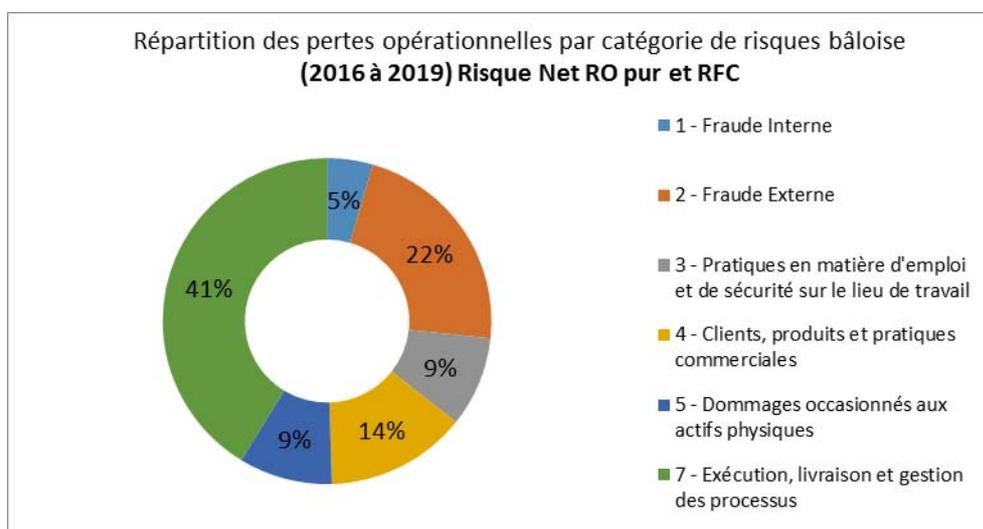
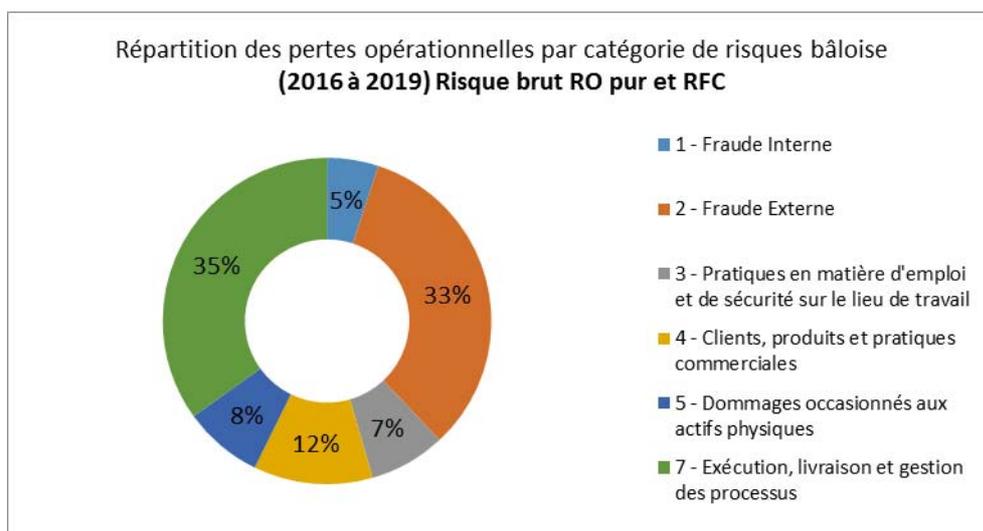
A l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en Comité Normes Méthodologies (CNM) le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

### III. Exposition

Répartition des pertes opérationnelles 2019 en % par types d'évènements (cf. catégories bâloises)

Coût du risque opérationnel (en k€)		Fraude Interne	Fraude Externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Exécution, livraison et gestion des processus	Total
<b>Risque pur</b>	Montant Brut (K€)	15	540	158	280	72	0	567	<b>1632</b>
	Montant Net (K€)	15	247	158	280	72	0	567	<b>1339</b>
	% Montant Brut	1%	33%	10%	17%	4%	0%	35%	<b>100%</b>
	% Montant Net	1%	18%	12%	21%	5%	0%	42%	<b>100%</b>
<b>Risque frontière crédit</b>	Montant Brut	0	18	0	0	0	0	382	<b>400</b>
	% Montant Brut	0%	5%	0%	0%	0%	0%	96%	<b>100%</b>

Le coût du risque opérationnel pur brut 2019 (en date de détection) est maîtrisé, il représente 0,47% du PNB. Le coût du risque frontière crédit est faible (0,12% du PNB).



#### **IV. Assurance et couverture des risques opérationnels**

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit différents contrats d'assurance en couverture des risques opérationnels.



## RISQUE JURIDIQUE

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2019 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées dans l'annexe aux comptes individuels en note 14.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.



## RISQUE DE NON CONFORMITE

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, des normes et usages professionnels et déontologiques, des principes fondamentaux qui figurent dans la Charte Ethique du Groupe Crédit Agricole et des instructions, codes de conduite et procédures internes à la Caisse régionale en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la protection de la clientèle, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : procédures écrites, formation du personnel, dispositif de contrôle dédié, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc. Ces risques de non-conformité sont intégrés dans la cartographie des risques opérationnels de la Caisse régionale.

### **En 2019, plusieurs actions ont été menées :**

- la Caisse régionale a adopté fin 2019, en remplacement de son code de déontologie, un code de conduite, annexé au règlement intérieur et qui précise l'ensemble des principes applicables, en les illustrant par des exemples concrets. Ce code a été pensé pour guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles.

Ce code de conduite intègre un volet spécifique « anti-corrupcion » en application des obligations découlant de Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

- la Caisse régionale poursuit ses engagements en matière de lutte contre la corruption. Cela se traduit par un déploiement opérationnel de la loi Sapin 2 avec l'établissement d'une cartographie des risques de corruption. Des travaux visant à définir le risque de mauvaise conduite sont également en cours. Un référent, membre de la Direction générale, a été nommé et se trouve être le garant du dispositif. Une procédure d'alerte, facilement accessible par l'ensemble des collaborateurs, a été développée.

- En matière de protection de la clientèle :

La Caisse régionale a adapté son dispositif «NAP » de validation des nouveaux produits ou activités. Elle a ainsi créé un circuit court de validation des produits groupe qu'elle souhaite commercialiser sans aucune modification. Une revue des nouveaux produits validés sur l'exercice 2018 a été réalisée en 2019 et présentée en Comité de Contrôle interne.

Les actions ont été poursuivies sur la clientèle fragile. Une présentation des modalités de traitement, y compris la détection précoce, a été réalisée en fin d'année, afin de renforcer la sensibilisation des collaborateurs. Le contrôle sur le dispositif « droit au compte » a fait l'objet de modification pour passer en niveau 2.2.

- En ce qui concerne la prévention des conflits d'intérêts, il a été procédé à la mise à jour du registre générique des conflits d'intérêts

- La Caisse régionale, en application des dispositions prises par le groupe, traite dorénavant les alertes manipulations de cours, qui étaient précédemment traitées par CA Titres

- En application de la directive MIF 2, la Caisse régionale a développé le plan de contrôle groupe spécifique sur ces activités. Elle a également mis en place le tutorat concernant les collaborateurs nouvellement certifiés AMF.

- Dans le domaine de la formation, l'ensemble du personnel a suivi une formation e-learning portant sur le respect du dispositif sanctions internationales et une autre relative à la sécurité informatique. Les collaborateurs du réseau de proximité ont suivi une formation sur la commercialisation des parts sociales.

Les administrateurs de la Caisse régionale ont bénéficié quant à eux d'une formation dans les domaines de la conformité, déontologie, sécurité financière et sanctions internationales.

- En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la Caisse régionale a procédé à des modifications dans le contrôle des entrées en relation. Elle a adopté un outil issu d'une coopération entre plusieurs Caisses Régionales qui permet de contrôler la qualité de la totalité des entrées en relation, avec une validation par le manager. Les contrôles et le reporting ont également été modifiés, et sont présentés à la Direction Générale.

- La Caisse régionale a procédé à une refonte complète de sa classification des risques LCB / FT, suite à la mise à jour de la matrice Groupe.

- Les travaux relatifs à la prévention de la fraude se poursuivent.

- La commission conformité, réunie mensuellement, permet de traiter l'ensemble des points de conformité.

- La Caisse régionale bénéficie du Système d'information unique du Crédit Agricole, pour lequel des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité optimal et à développer une conformité native.

- En ce qui concerne le respect de la déclaration de performance extra-financière, à laquelle est attachée la Caisse régionale, il convient de se référer à la partie du présent rapport dans lequel elle figure.

La Caisse régionale a, par l'ensemble de ces mesures, l'objectif constant de préserver sa réputation et celle du groupe Crédit Agricole.

L'ensemble de ces dispositifs fait l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité et le Directeur de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.



# **CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE BOURGOGNE**

## **DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE**



### **1. Le Cadre Réglementaire**

### **2. Le modèle d'affaires du CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE**

- Ressources
- Création de valeur
- Résultats

### **3. La RSE, facteur de performance durable**

### **4. Nos enjeux et risques extra-financiers principaux**

- Enjeu 1 : Exceller dans la relation avec nos sociétaires et nos clients
- Enjeu 2 : Etre un employeur responsable
- Enjeu 3 : Accompagner le développement économique de notre territoire et les actions de développement durable

# 1. Le cadre réglementaire

---

**L'article L255-105-1** du Code du Commerce impose aux sociétés dont le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 100 M€ et le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur ou égal à 500, de présenter dans le rapport du Conseil d'Administration et l'Assemblée générale (rapport de gestion) un ensemble d'informations relatives au développement durable.

Ce même article instaure une vérification obligatoire de ces informations par un organisme tiers indépendant (OTI).

Le décret n° 2017-1265 relatif à la transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier paru en août 2017 vient modifier l'article 225-100 du code du commerce.

La transposition de cette directive conduit à moderniser substantiellement le dispositif de publication d'informations non financières. La **déclaration de performance extra-financière** est un outil de pilotage stratégique de l'entreprise, à la fois concis et accessible, concentré sur les informations significatives intéressant ses parties prenantes ainsi que les risques extra financiers principaux.

Le contenu de la déclaration de performance extra-financière de la société comprend une mention relative à son modèle d'affaires, une présentation des risques extra-financiers auxquels elle est soumise, une description des politiques mises en œuvre pour limiter ces risques ainsi que les résultats de ces politiques.

Résultant d'une analyse en profondeur des enjeux et des risques extra-financiers auxquels la société est confrontée, la déclaration de performance extra-financière a vocation à devenir un document de référence pour l'ensemble des parties.

*L'évaluation de la démarche RSE du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est soumise à un avis de présence et à un audit de sincérité des données publiées par un organisme tiers indépendant (Loi Grenelle 2 n°2010-788, art 225).*

Le périmètre couvert par ce rapport est celui de la Caisse régionale de Crédit Agricole Champagne Bourgogne, de ses caisses locales et de la Société Technique de Titrisation « FCT Crédit Agricole Habitat ». Le fonds dédié FCP Sequana et la SAS Cadinvest ne sont pas inclus dans le périmètre compte-tenu de leur non significativité sur les indicateurs RSE.

## 2. Le modèle d'affaires du CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE

---

### ***Nos valeurs***

*Proximité – Responsabilité – Solidarité*

### ***Nos missions***

*Accompagner nos clients dans la réussite de leurs projets de vie  
Contribuer au développement socio-économique de notre territoire  
Affirmer notre modèle de banque coopérative, qui repose sur le principe de vote  
démocratique :  
1 personne = 1 voix*

### ***Notre environnement***

*Notre territoire, riche d'opportunités : Agriculture, Vignoble, Agroalimentaire, Tourisme...  
Une légère baisse de population sur nos départements et une population vieillissante  
Un contexte 2019 marqué par des revendications sociales fortes, par l'évolution de  
l'agriculture, par un renforcement des inquiétudes liées au réchauffement climatique, par  
une digitalisation croissante de la société ...*

### ***Ce qui nous différencie***

*Notre gouvernance s'appuie sur des administrateurs élus par nos clients sociétaires  
Notre implication au plus près de notre territoire fait vivre et grandir les projets locaux  
(décisions locales, investissements dans des projets locaux...)  
Notre soutien à l'innovation accompagne les transitions économiques et sociétales  
Nos résultats sont au service du territoire  
Les femmes et les hommes sont au cœur de nos finalités*

# RESSOURCES

## CAPITAL HUMAIN

1726 Collaborateurs et 1045 Administrateurs au service du territoire et de ses acteurs

## INFRASTRUCTURES

### PRESENCE TERRITORIALE

- 143 agences, 329 automates, 113 Points Verts, 85 Caisses locales
- 4 agences Entreprises, 1 agence Grandes Entreprises, 1 agence Immobilier et Institutionnels
- 4 Points Passerelle
- 1 Village by CA

### PRESENCE DIGITALE

- [www.ca-cb.fr](http://www.ca-cb.fr)
- 1 agence en ligne
- 1 espace web dédié (sociétaire)
- Applications mobiles (Ma Banque, Ma Carte, Mon Projet Immo)
- [leblog.ca-cb.fr](http://leblog.ca-cb.fr) « Un autre regard »
- Réseaux sociaux



## CAPITAL FINANCIER

1 823 millions d'euros de capitaux propres

## FILIALES GROUPE

- Amundi
- CA Assurances
- CA Consumer Finance
- CA Leasing Factoring
- CAMCA
- CA Titres
- Réseau Square Habitat
- Carvest

## Implantation géographique

4 départements : **Aube, Côte d'Or, Haute-Marne et Yonne**, sur les Régions Bourgogne Franche Comté et Grand-Est, avec environ 1,36 million d'habitants.



*#MonAutomneEnChampagneBourgogne*

## CREATION DE VALEUR

### ETRE LE PARTENAIRE DE NOS 599 615 CLIENTS dont 268 398 SOCIETAIRES

- 
- 84% sont des particuliers
- 5% sont des professionnels
- 5% sont des agriculteurs
- 3% sont des entreprises
- 3% sont des collectivités ou associations

### NOS DOMAINES D'ACTIVITE

**BANQUE**  
**ASSURANCES**  
**IMMOBILIER**

### NOS PRODUITS ET SERVICES

Permettent d'accompagner tous nos clients sur les besoins bancaires, d'assurances et prévoyances et d'immobilier :

Epargne, Crédits, Banque au quotidien, Services bancaires, Assurances de Biens et de Personnes, Assurance Vie et Prévoyance, Financements spécialisés, Promotion Immobilière

### NOTRE MODELE RELATIONEL CLIENTS 100% HUMAIN 100% DIGITAL

Banque multicanale de proximité, notre modèle de distribution permet à nos clients, à tout moment de choisir le mode d'interaction qui leur convient le mieux

- 18,1 Mds€ d'encours d'épargne
- 11,2 Mds€ d'encours de crédits
- 209 863 Contrats d'assurance de personnes
- 174 201 contrats d'assurance de biens



# RESULTATS

## CAPITAL HUMAIN

- 93 030 heures allouées à la formation des salariés
- 158 administrateurs formés
- 55 nouveaux administrateurs élus
- Indice de satisfaction des collaborateurs de 79% (indice d'engagement et de recommandation de 2018)
- 85 Caisses locales dont une Caisse locale dédiée à l'Innovation

## INFRASTRUCTURES

- 8,6 M€ d'investissements immobiliers
- 1 nouvelle agence

## ACTIVITE

- 60 Millions de connexions Internet
- 112 000 utilisateurs de Ma Banque
- 26 439 nouveaux clients
- 18 271 nouveaux sociétaires
- 45% de clients sociétaires
- +5,4% d'encours de crédit
- +4,5% d'encours de collecte
- 75% de bénéficiaires sortis avec succès du dispositif Passerelle
- 15 start-up accueillies au Village by CACB
- 377 porteurs de projets accompagnés lors des 25 Cafés de la Création 2019

## ELEMENTS FINANCIERS

- PNB : 342,9 M€
- Résultat Net : 90,8 M€
- 28,49% de parts de marché Collecte
- 28,23% de parts de marché Crédit



**LE VILLAGE**  
Coopérer pour innover  
by 

# 3. La RSE, facteur de performance durable

---

La Déclaration de Performance Extra-financière rend compte de la conduite de la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne.

De par son ancrage et son histoire coopérative et mutualiste, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne possède un ADN et une gouvernance qui le prédisposent à s'investir sur les territoires où il est implanté, à assurer la durabilité des projets qu'il finance, à s'engager pour plus d'utilité pour ses clients sur le long terme et le partage de la valeur créée, avec une attention particulière accordée à la solidarité.

Dans ce contexte, la RSE, ou Responsabilité Sociétale et Environnementale, est un atout et vient compléter des actions déjà menées dans les domaines sociaux, sociétaux et environnementaux. Elle est désormais intégrée à la stratégie d'ensemble de notre Caisse régionale, notamment via la création d'un comité RSE. Elle est considérée comme un élément devant contribuer à la performance globale de l'entreprise.

Nous sommes convaincus qu'au-delà des impacts positifs qu'elle génère pour la collectivité, la RSE doit être considérée comme un facteur de performance. C'est à la fois un atout de conquête commerciale, un véritable vecteur d'innovation produits, une aide à l'anticipation et à la réduction des risques et une source d'engagement et de motivation des collaborateurs.



## METHODOLOGIE

L'élaboration du modèle d'affaires suit la trame préconisée par le groupe de travail constitué de 12 caisses régionales et animé par La Fédération Nationale de Crédit Agricole et Crédit Agricole SA en 2018.

La méthodologie employée pour identifier nos risques, enjeux prioritaires et indicateurs clés se base sur les travaux conduits par le Groupe Crédit Agricole : la consultation des parties prenantes, la politique RSE du Groupe et un inventaire de risques réalisé par un groupe de Caisses régionales.

Les enjeux ont été définis en s'appuyant sur :

1. le Projet d'entreprise du Crédit Agricole Champagne Bourgogne

2. la nouvelle raison d'être du Groupe annoncée en juin 2019 « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société »
3. le baromètre RSE du groupe

### **1. Le Projet d'entreprise CACB**

En 2019, le Projet d'entreprise, déjà bien avancé, a été recentré sur la poursuite de 5 projets majeurs :

- La conquête de nouveaux clients et la défense du fonds de commerce
- Le développement du nombre de sociétaires et le renforcement du rôle des administrateurs
- Le développement de l'excellence relationnelle
- L'installation de la banque multicanale de proximité
- L'accompagnement du management

**2. Le nouveau Projet du Groupe** confirme son modèle de banque universelle de proximité fondé sur un modèle relationnel unique qui s'appuie sur trois piliers :

- *Le projet client* : Il fixe l'objectif d'être la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des entreprises, dans toutes ses dimensions, grâce à une expérience client, notamment digitale, mais surtout grâce à une mobilisation collective autour de la satisfaction client.
- *Le projet sociétal* : Il révèle et amplifie nos actions pour maintenir le lien sociétal dans nos territoires. Il prévoit de faire de la finance verte une clé majeure de notre croissance, pour agir en faveur de la transition énergétique.
- *Le projet humain* : Il passe par une transformation profonde de nos méthodes managériales et de nos organisations. Il accompagne la digitalisation en offrant aux clients des compétences humaines.

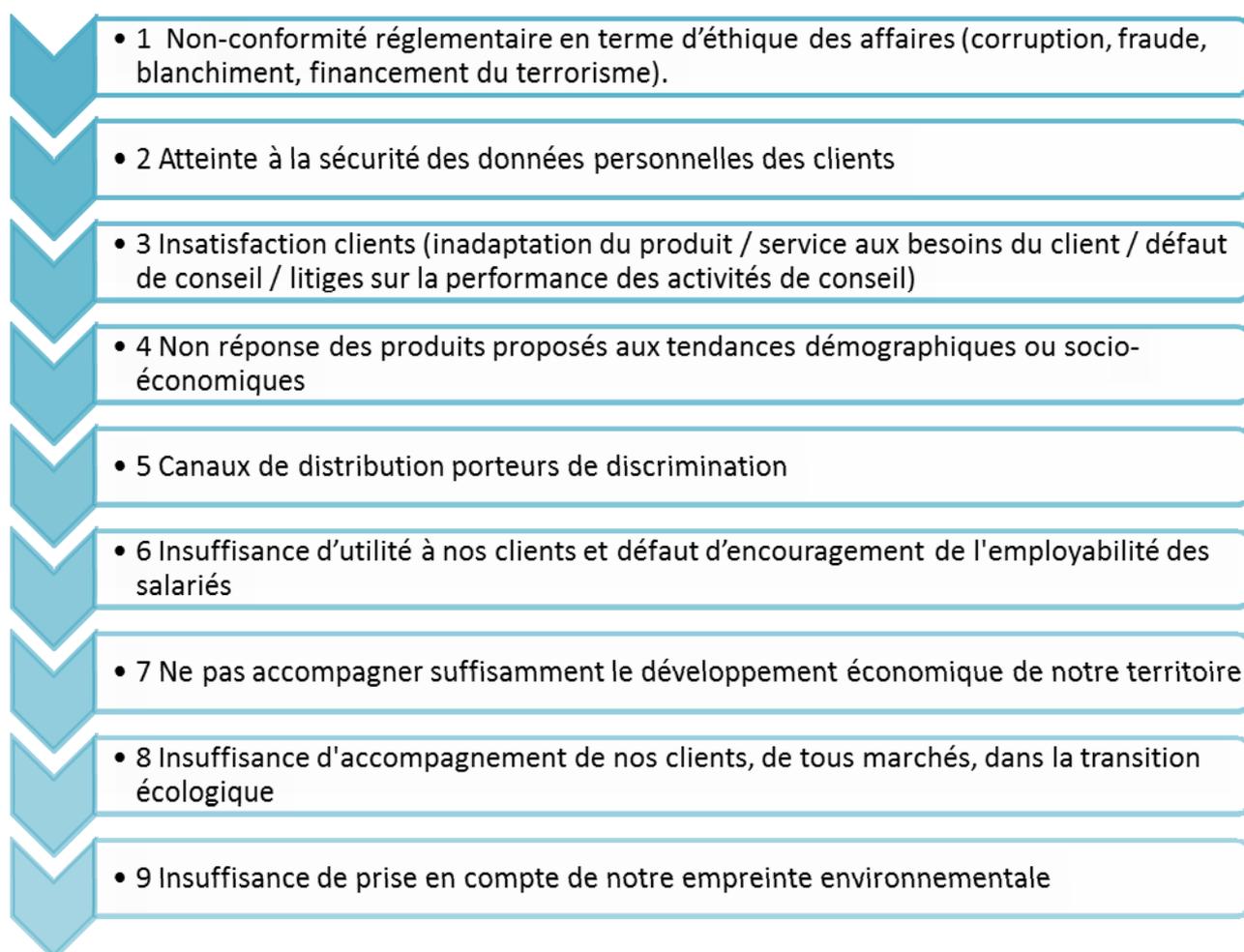
• **3. Le baromètre RSE**, réalisé par le Groupe en 2018, mentionne les principaux points de vigilance des français dans le domaine de la responsabilité des entreprises.

- La protection des données personnelles des clients
- La sécurité des transactions financières et actes de paiement sur internet
- La clarté des offres et des tarifs
- La qualité d'écoute et la transparence du conseil
- Le respect de l'éthique et de la transparence

Partant d'une liste de risques établie par un panel représentatif de Caisses régionales (8 Caisses régionales contributrices en 2019), différents experts CACB ont été interviewés en entretien individuel pour coter les risques les plus sensibles pour la CR Champagne Bourgogne. Les personnes impliquées dans la cotation des risques sont les responsables de service : Conformité, Moyens Généraux, Immobilier et Sécurité, Marketing, Relations Caisses Locales et Mutualisme, Ressources Humaines et Formation, RSE ainsi que le Directeur Marchés Particuliers et Professionnels, Marketing, Innovation et Immobilier.

Chaque expert a évalué les niveaux de risques sous 3 angles : l'impact en termes d'image, l'impact sur la perte d'activité et l'impact de sanction administrative ou judiciaire. La somme de ces 3 notes d'impact est ensuite multipliée par la gravité à l'égard des parties prenantes et par la probabilité d'occurrence. Les notes ainsi obtenues permettent de hiérarchiser les risques extra-financiers propres à la Caisse régionale de Champagne Bourgogne et à son territoire.

Le Comité de Direction du 13 janvier 2020 a validé les 9 grands risques majeurs ainsi retenus :



Ils sont présentés dans les pages suivantes avec un regroupement selon les 3 piliers de notre Projet d'entreprise :

**1. Le projet client**

- **Enjeu : exceller dans la relation avec nos sociétaires et nos clients**

**2. Le projet humain**

- **Enjeu : Etre un employeur responsable**

**3. Le projet sociétal**

**Enjeu : Accompagner le développement économique de notre territoire et promouvoir les actions de Développement Durable**

## 4. Nos enjeux et risques extra-financiers principaux

### Enjeu 1

Exceller dans la relation avec nos sociétaires et nos clients

#### Risque 1

Non-conformité réglementaire en termes d'éthique des affaires (corruption, fraude, blanchiment, financement du terrorisme).

#### Ambition

Etre le véritable partenaire de nos clients et placer l'éthique au cœur de nos priorités



Les risques liés à la corruption, la fraude (interne et externe) le blanchiment et le financement du terrorisme sont des risques inhérents à la sécurité financière. Les régulateurs, notamment l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et l'AMF désormais l'AFA (Agence Française Anticorruption créée en 2018 avec la réglementation Sapin 2) sont très attentifs à ces risques. Ces derniers ont fait l'objet de nouveaux développements réglementaires en 2019, où la protection du consommateur est l'un des enjeux essentiels.

Le non-respect de ces différentes réglementations peut avoir de multiples conséquences, cumulatives ou non :

- Risque pénal
- Risque financier (amendes)
- Risque d'image pour le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne et pour le Groupe Crédit Agricole en général.

La Caisse régionale de Champagne Bourgogne s'organise pour éviter les conflits d'intérêt, respecter les embargos et lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, d'une part en sensibilisant et formant ses équipes, d'autre part en contrôlant au plus près la bonne application de son programme de conformité.

Par définition, la lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme s'inscrit dans la durée et présente un seul et même objectif : s'assurer de l'efficacité constante du dispositif en maîtrisant le risque grâce à la prévention, la détection et l'instruction des dossiers.

## **Notre politique :**

### Les mesures prises reposent principalement sur 6 thématiques :

- L'animation et la prévention : communications internes régulières pour la sensibilisation des réseaux de distribution.
- Un corps procédural dédié et une cartographie des risques : le Corpus FIDES du Groupe \* est mis à jour au fil de l'eau. Des codes et politiques internes appuient nos engagements et encadrent l'activité, par exemple sur le volet de l'éthique avec le nouveau Code de conduite (remplaçant le code de déontologie), la Politique relative à la prévention des conflits d'intérêts, ou encore sur la sécurisation des transactions à l'international avec la politique relative aux sanctions internationales. Les risques sont cartographiés, ceci permettant leur identification, et d'évaluer leur niveau de sensibilité et de préciser les mesures de prévention associées. Une nouvelle cartographie des risques a été validée le 22 février 2019.
- Des outils de détection : fraude, lutte anti-blanchiment (comportements bancaires atypiques), abus de marché et manipulation de cours. Ces outils sont adaptés aux évolutions des risques constatés (ex. cybercriminalité) et sont en optimisation constante.
- Un plan de contrôle interne et des audits du dispositif : des contrôles réguliers, formalisés et traçables, sont réalisés. Des audits internes et/ou délégués et/ou coordonnés par l'Inspection Générale Groupe apprécient la robustesse du dispositif local et, le cas échéant, demandent la mise en place d'actions correctrices. Sur ce point, une mission monographique d'inspection (IGL) a été conduite au cours de l'année 2019 et s'est traduite par une cotation « convenable » pour la Caisse régionale. Sur les plans de la Conformité, de la Sécurité Financière et des Sanctions Internationales, aucune zone de risque majeur ou essentiel n'a été détectée.
- Des reportings périodiques d'activité à Crédit Agricole SA et aux régulateurs ACPR et AMF : ces reportings rendent compte de thématiques précises : protection de la clientèle (QPC), lutte anti-blanchiment (QLB), Rapport annuel de contrôle interne (le RACI présente les activités exercées par la Caisse régionale sur son périmètre de contrôle interne (CR, filiales, PSEE), le dispositif de contrôle interne mis en œuvre pour garantir la maîtrise des activités et enfin les résultats des contrôles réalisés ainsi que les plans d'actions entrepris ou envisagés (le cas échéant).

- Une information régulière de la Direction et du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale : rapports d'activités hebdomadaires au Comité de Direction, trimestriels au Comité de Contrôle Interne, mensuels au Comité des risques, au Conseil d'Administration etc.

\* ensemble des règles de conformité qui s'appliquent au Groupe Crédit Agricole.

Indicateur  
retenu pour  
suivre ce risque

Taux de formation des collaborateurs à la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme		
2017	2018	2019*
90%	94%	94%

\*379 inscrits

## Risque 2

### Risque d'atteinte à la sécurité des données personnelles des clients

- La protection des personnes physiques à l'égard de la collecte et du traitement de leurs Données à Caractère Personnel est un droit fondamental. Pour le Crédit Agricole, cette protection est essentielle à la préservation de la confiance des clients, des partenaires et des collaborateurs.

#### Ambition

### Renforcer notre rôle de tiers de confiance numérique

Objectifs : Protéger les données personnelles des clients / Usage respectueux des données de nos clients

#### Le contexte :

- Le double effet de la mondialisation et de la transformation digitale de la société font que nous laissons volontairement ou involontairement de plus en plus de données qui nous rendent identifiables.
- Ces données ont de la valeur, elles peuvent susciter des convoitises facilitées par la fragilité technique ; le risque de détournement de l'usage de ces données et/ou de vol est amplifié.
- Face à ces risques, la volonté des pouvoirs politiques Européens est de protéger ses citoyens de l'usage de leurs Données à Caractère Personnel (DCP) grâce à une réglementation unique.
- Le groupe Crédit Agricole est engagé dans une démarche de protection des données renforcée depuis de nombreuses années.
- Dès 2016, le groupe Crédit Agricole a pris des engagements forts en signant une Charte des données personnelles. Celle-ci pose pour principe d'utiliser ces données dans l'intérêt exclusif de nos clients, d'agir avec éthique et responsabilité en matière de traitement des données personnelles et d'en interdire la vente auprès de tiers.

- En mai 2018, la nouvelle législation européenne relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données RGPD), est venue renforcer notre dispositif interne.



- Dans le cadre de ses engagements RGPD, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne a mis en place les actions organisationnelles et techniques ci-dessous :
  - Nomination d'un DPO (Data Protection Officer ou Délégué à la Protection des Données) dès 2018.
  - Formation : mise en place d'un module de e-learning spécifique sur le rôle du responsable de traitement, diffusé aux managers site et aux chargés d'activités non manager. En 2019, 75 collaborateurs ont suivi cette formation (soit 89% de la population concernée).
  - Mise en place d'un registre des traitements
  - Mise en œuvre de l'exercice des droits via un outil dédié
  - Déploiement du dispositif RGPD au CSE, Point passerelle et réseau Square Habitat.
  - Communication : vitrine dédiée RGPD mise en ligne sur le poste de travail
  - Chantier droit à l'oubli

Indicateur retenu pour suivre ce risque

Taux de formation RGPD des collaborateurs identifiés comme responsables de traitements	
2018	2019
En préparation	89%
Déploiement en 2019	

- **Risque 3**

### Risque d'insatisfaction clients

*(Inadaptation du produit / service aux besoins du client / défaut de conseil / litiges sur la performance des activités de conseil)*

- **Ambition**

### Etre la banque préférée de nos clients

#### **Notre politique**

Développer notre excellence relationnelle

Les pratiques relationnelles

Depuis 2014, 13 pratiques « labellisées » Relation Client 2.0 sont déclinées et animées régulièrement dans le cadre de la relation de la CR avec ses clients. Tous les marchés et les services du siège ont été formés progressivement depuis 2014 afin d'établir un référentiel commun et homogène de la relation client.

Ces 13 pratiques concernent trois des principaux domaines de la relation client : l'accueil, le développement de la relation et l'entretien avec son conseiller. Elles sont adaptées ou complétées selon le marché d'appartenance du client : Particulier, Agriculture, Professionnel, Patrimoine, Entreprise.

L'ensemble du dispositif est animé dans le cadre du projet d'entreprise et plus spécifiquement au sein de la 1<sup>ère</sup> ambition stratégique : « Soyons la banque de référence de la relation client ».

Ces pratiques font l'objet d'enquêtes de satisfaction mensuelles (= IRC agences cf détail ci-dessous), pour en mesurer les impacts et détecter les points d'amélioration.

La Caisse régionale a mis en place un dispositif d'enquête basé sur l'indice de recommandation client (IRC) en cohérence avec la démarche engagée au niveau national. On distingue 4 types d'enquêtes :

- . **IRC Stratégique sur le marché des particuliers** : cette enquête est réalisée tous les 2 ans depuis 2013. La note IRC est l'indicateur référent en matière d'excellence relationnelle et est un des indicateurs de notre Projet d'entreprise.

- . **IRC Marchés spécifiques** : ces enquêtes sont également réalisées tous les 2 ans. Les modalités de mise en œuvre diffèrent selon les marchés. L'objectif est de bâtir des plans d'action opérationnels et adaptés aux spécificités de chacun des marchés.

. **IRC Evènement** : l'objectif est d'interroger nos clients sur un évènement majeur de leur relation avec leur banque (Crédit habitat, Entrée en relation, succession, ...) afin d'enrichir nos processus internes. Ces enquêtes sont, en règle générale, réalisées tous les deux ans, selon le niveau de priorité défini. Elles s'inscrivent dans le cadre de la démarche processus et d'amélioration continue.

. **IRC agences** : ces enquêtes sont réalisées tous les mois sur 4 cibles de clients. Les résultats sont restitués par agence et secteur via une plateforme de web-reporting. Le questionnaire porte sur les pratiques Relation Client 2.0, permet de détecter nos marges d'amélioration et de construire des plans d'action secteur annuels. Ces enquêtes sont également à la base de l'animation mensuelle sur les pratiques dans le cadre de réunions dédiées en agence.

Cette voix du client alimente nos orientations et nos changements d'organisation. Plusieurs parcours, identifiés comme des points d'insatisfaction client, en sont directement issus :

#### Le parcours 'Changement d'interlocuteurs'

Le moment où nos clients changent de conseiller ou plus globalement d'interlocuteur, est une étape sensible dans la relation client. C'est un évènement qui impactait significativement la satisfaction de nos clients. La mise en place de ce parcours en mars 2019 s'appuie sur 3 axes d'actions:

- Informer nos clients avec plus d'anticipation et de digitalisation
- Organiser, formaliser et faciliter le passage de relais entre conseillers
- Assurer la continuité de la relation client

#### Le parcours 'Traitement des demandes et réclamations'

Dans le contexte bancaire actuel, la qualité de la relation associée à la qualité du service après-vente est un élément central de la fidélité et de la recommandation du client envers sa banque.

Le Parcours « Traitement des demandes et réclamations client » concerne **les demandes clients** traitées par le conseiller en toute autonomie ou transmises vers un service gestionnaire pour action ou assistance et **les réclamations clients** définies comme étant une déclaration actant du mécontentement d'un client, fondée ou non, envers une entité du Groupe. Trois objectifs sont fixés :

- Prendre en charge la demande du client dès le 1<sup>er</sup> interlocuteur qui devra s'assurer de la bonne fin jusqu'à la satisfaction du client
- Outiller le conseiller et les acteurs internes pour fluidifier le traitement des demandes et réclamations (suivi, traçabilité et pilotage)
- Développer la culture service à tous les niveaux avec des engagements de services partagés.

Le déploiement complet est prévu pour janvier 2021.

### Qu'est-ce qu'un irritant ?

Côté client, l'irritant est un fait ou un événement qui l'a contrarié. Il peut survenir à tout moment du parcours client.

Côté Collaborateur, c'est un dysfonctionnement récurrent non traité par les circuits classiques de résolution qui perturbe l'activité professionnelle des collaborateurs (site & réseau), le fonctionnement de l'agence/service. L'irritant collaborateur peut être de nature humaine, organisationnelle ou technique.

L'objectif du projet est de :

- détecter et résoudre les irritants clients et collaborateurs
- améliorer et fluidifier l'expérience client et / ou Collaborateur
- améliorer leur satisfaction
- ancrer durablement une culture zéro défaut

Indicateurs retenus pour suivre ce risque

<b>Taux de traitement des réclamations sous 10j <sup>(1)</sup></b>	
(moyenne sur 12 mois à fin nov, au sein du service Qualité Service Client)	
<b>2018</b>	<b>2019</b>
60%	61%

(1) L'objectif en terme de traitements des réclamations est d'être rapide (délais) et efficace (qualité), ce n'est donc pas d'atteindre un pourcentage défini de traitement en moins de 10J.

<b>Taux IRC agence sur 2019 <sup>(2)</sup></b>	
<b>2018</b>	<b>2019</b>
34,7	46

(2) le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne ne suit pas la valeur absolue de cet indice mais plutôt son évolution dans le temps (évolution de la satisfaction de nos clients). Il permet également de comparer différentes agences ou différentes Caisses régionales et permet de s'inspirer des bonnes pratiques identifiées.

## Risque 4

**Risque que les produits proposés ne répondent pas aux tendances démographiques ou socio-économiques**

### Ambition

**Accompagner nos clients dans les bons comme dans les mauvais moments**

### Notre politique

FAVORISER L'INCLUSION FINANCIERE – ACCOMPAGNER NOTRE CLIENTELE EN DIFFICULTE

Toutes les instabilités vécues par les clients peuvent engendrer de leur part une exigence plus forte, un besoin d'écoute plus empathique, des accompagnements (offres, process) plus adaptés. Une mauvaise réponse à ces situations peut entraîner une perte de confiance, une dégradation de l'image et une perte d'activité.

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, banque universelle de proximité dont les valeurs historiques Proximité, Responsabilité et Solidarité placent les femmes et les hommes au cœur de ses finalités doit relever ce défi.

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne accompagne tous types de clientèle, des plus fortunés aux plus modestes, des plus jeunes aux plus âgés, quel que soit leur lieu d'habitation et la nature de leur activité professionnelle.

### Les parcours clients

Afin d'accompagner au mieux les clients qui rencontrent des aléas dans leurs parcours de vie, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne met en place une organisation et des process spécifiques afin de répondre aux exigences de ces situations. C'est ainsi que le Crédit Agricole a mis en place notamment le parcours « Succession », le parcours « Majeur protégé » et le parcours « Séparation Divorce » ... D'autres parcours vont prochainement voir le jour comme le Parcours « Traitement des demandes et réclamations ».

#### **Le parcours clientèle fragile**

En Décembre 2018, à la demande du Président de la République, **toutes les banques ont pris les engagements** de mettre en place des systèmes de détection, des mesures d'accompagnement et des offres spécifiques pour les clients en situation de fragilité financière, qu'elle soit potentielle ou avérée. Au Crédit Agricole, nous accompagnons activement cette clientèle pendant cet événement de vie, et avons déployé en 2019 un Parcours dédié Clientèle Fragile. Celui-ci intègre des offres adaptées mais aussi une démarche spécifique :

- ✓ **Détection précoce des clients potentiellement fragiles** afin de leur proposer une offre adaptée

- ✓ Politique marketing avec des offres permettant une meilleure gestion du budget (EKO, carte à contrôle du solde, appli ma banque-ma carte...)
  - ✓ Des alertes (SMS, EMAIL) sur la gestion du compte au quotidien
  - ✓ **Détection avérée des clients fragiles** et application du plafond de 25€/mois sur les frais de dysfonctionnement.
  - ✓ Diffusion de l'Offre Client Fragile => **Compte A Composé module Budget Protégé**
  - ✓ Application du plafond de 20€/mois et de 200€/an depuis le 01/01/2019
  - ✓ Rendez-vous annuel des clients détenteurs de l'Offre Client Fragile
  - ✓ Dispositif Point Passerelle
- En 2019, ce sont plus de 2 500 de nos clients qui bénéficient de l'offre budget protégé.



### Les Points Passerelle :

Les 4 points Passerelles du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, présents à Chaumont, Dijon, Auxerre et Troyes, remplissent 2 missions.

#### a) Accompagner les personnes (clientes ou non) ayant des difficultés financières.

Point Passerelle assure cet accompagnement des personnes ayant des difficultés financières, et trouve des solutions économiques et sociales pour prévenir l'exclusion bancaire.

Le process d'accompagnement consiste en un entretien physique (accueil, écoute, bienveillance) afin de faire un diagnostic financier et analyser la situation des personnes en difficulté. Une démarche pédagogique permet d'envisager les solutions, qui peuvent amener à une négociation avec les créanciers (un moratoire ou plan d'apurement est parfois nécessaire). Une aide à la constitution des dossiers BDF est également proposée.

Un suivi budgétaire mensuel dans le temps, grâce aux 38 bénévoles, élus de Caisses Locales et retraités du Crédit agricole, permet de favoriser le retour à une situation normale.

#### Les résultats obtenus en 2019 :

630 nouvelles situations difficiles ont été traitées avec les Points Passerelle. Parmi ces situations, 478 ont été rétablies totalement ou partiellement.

13 microcrédits ont été mis en place auprès de nos clients pour un financement légèrement au-dessus de 2 000€ en moyenne.

#### b) Assurer un rôle de prévention avec des ateliers budgétaires auprès des jeunes.

Les ateliers sont assurés par des bénévoles à l'aide d'un jeu (Jeu du Dilemme) auprès d'un public de jeunes en situation fragile ou défavorisés. Ces ateliers contribuent à la prévention de l'illettrisme de l'argent. Des ateliers ont également été réalisés, cette année, à destination des migrants.

En 2019, les Points Passerelle ont ainsi animé 128 ateliers budgétaires auprès de 748 participants (+20% par rapport à 2018).

Indicateurs retenus pour suivre ce risque

Nombre de bénéficiaires Point Passerelle		
2017	2018	2019
705	732	630 <sup>(1)</sup>
Nombre de personnes Point Passerelle ayant retrouvé une situation normale (sorties du dispositif)		
2017	2018	2019
485 soit 69%	521 soit 71%	478 soit 76%

(1) La baisse du nombre de bénéficiaires en 2019 est liée à l'absence de 2 collaborateurs sur une partie de l'année

## FAVORISER L'INCLUSION SOCIETALE - ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION



### Notre politique face au vieillissement de la population :

Avec la progression de l'espérance de vie, les enjeux liés aux vieillissements de la population sont de plus en plus importants. Notre région connaît des prévisions démographiques plus faibles que la moyenne. Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne dispose par ailleurs, d'un portefeuille avec une sur représentation de la clientèle âgée par rapport aux autres Caisses régionales.

Face à ces constats la Caisse régionale de Champagne Bourgogne met en place une démarche (BVAD, Bien Vieillir A Domicile) d'accompagnement des personnes vieillissantes et de leurs aidants.

**Les objectifs de la démarche Bien Vieillir A Domicile :** accompagner les aidants et les aidés à bien vivre à domicile au travers d'un diagnostic de leurs besoins et des préconisations personnalisées.

C'est une démarche auprès des clients qui s'appuie sur un Bilan Gratuit réalisé sur une application via une tablette qui permet de comprendre les besoins du client, et de lui préconiser des solutions adaptées avant toute souscription d'offres.

Les questions posées sont décomposées en 4 univers que sont: **Lien Social & Bien-être, Vie au quotidien, Confort & Sécurisation de l'habitat et Patrimoine**

A l'issue un bilan est remis au client, il comporte des conseils en matière de Prévention, d'aides et des préconisations sur les offres du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne dans tous les univers (Banque au quotidien, Assurances, Crédit) mais également sur des services à la personne proposés par la filiale VIAVITA et des services de coordination de travaux par la filiale VIAREN.

**Nos ambitions :**

L'ensemble de nos conseillers du Réseau ont été formés à cette démarche.

Des animations régulières sont réalisées sur le sujet afin de sensibiliser l'ensemble de l'entreprise (Sites et Réseaux), mais également lors de réunions publiques, des interventions lors des AG AROPA (retraités de la profession agricole), et une rencontre avec la MSA pour présenter cette démarche.

CACB était présent en 2019 lors des salons des Séniors de DIJON, TROYES et AUXERRE

Le sujet a été abordé dans l'ensemble de nos Assemblées générales en 2019.

Tous les clients seront rencontrés au fil de l'eau dans notre Plan de relation Client dans le cadre d'une approche globale des besoins de vie de nos clients.

CACB étant la première CR à lancer cette démarche, accompagne l'ensemble du groupe CA sur le sujet pour un déploiement National prévu en 2020.

Cette démarche a pour but d'évoluer en ajoutant de nouvelles réponses aux besoins clients, et des innovations régulières sont attendues (ex : Monétisation du patrimoine, visite de lien social)



<b>Nombre d'accompagnements « Bien Vieillir à Domicile » réalisés (début du dispositif le 22.10.2018)</b>	
<b>2018</b>	<b>2019</b>
730	4 394

**Risque 5**

**Risque que les canaux de distribution soient porteurs de discrimination**

**Ambitions**

**Rendre accessible nos agences aux personnes à mobilité réduite mais aussi agir pour accompagner nos clients sur nos sites et applications**

**Agir de façon responsable vis-à-vis des clients handicapés**

**Des risques relationnels et juridiques**

Pour le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne le risque est que les agences n'offrent pas les mêmes services aux personnes valides et aux personnes à mobilité réduite. Des sanctions financières et des poursuites pénales sanctionnent les manquements en la matière.

**Nos ambitions :**

Conformément à la réglementation en vigueur, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a déposé un calendrier de mise en conformité de ses agences et sites auprès de la préfecture de l'Aube en 2015.

Ce programme, débuté en 2016, prévoit la mise en conformité des agences et sites sur une période de 9 ans. Sur un parc total de 151 sites, ce programme présentait le planning de mise en conformité de 131 sites (20 étant déjà conformes au moment du dépôt à la Préfecture).

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
14	19	11	14	15	15	15	14	14	131

Certaines mises en conformité sont gérées dans le cadre des Agences by CACB. En parallèle, de nombreuses actions sont engagées pour rendre accessibles les agences inscrites au programme annuel.

Des retards sont constatés, principalement dus aux délais d'instruction des dossiers administratifs ou de demandes des bureaux de contrôle. A ce jour, 29 sites ont bénéficié de travaux de mise en conformité, soit un total de 49 sites conformes sur un total de 151 sites.

L'objectif est que le parc soit conforme en 2024.



Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite			
	2018	2019	Objectif 2024
Nb de locaux certifiés conformes par un bureau de contrôle	20	29	131
Soit en % des locaux faisant l'objet d'un Agenda d'accessibilité Programmé	15%	22%	100%

● **AMBITIONS**

**Favoriser l'inclusion numérique**

Dans un contexte de numérisation croissante des démarches et de transformation des politiques publiques (télémedecine, smartcities, télétravail, etc.), la diffusion d'une culture numérique à l'ensemble des citoyens est un enjeu majeur. La complexification croissante des démarches renforce chaque jour le risque d'exclusion.

Parce qu'il s'agit de répondre à une urgence sociale mais aussi de participer à une dynamique économique vertueuse qui profite à tous, le Crédit Agricole s'engage au niveau national pour un numérique plus inclusif.

#### Une Belle Journée dédiée à l'Inclusion numérique

Au Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, la Belle Journée était organisée cette année sur le thème de l'inclusion numérique.

Animée conjointement par les collaborateurs de l'agence et les administrateurs de la Caisse Locale, c'est une journée d'échanges riches avec nos clients. Cette année, le thème de la sensibilisation au numérique était illustré par :

- La réalisation d'un quiz 'Connaissez-vous le monde numérique ?'
- Des démonstrations de nos applis : Ma Banque, Ma Carte, Paylib,...
- Des informations sur la cyber-protection : fraudes, phishing, Cheval de Troie, ...

#### Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne innove et crée la labellisation digitale



Cette reconnaissance valorise les agences dont les collaborateurs intègrent pleinement les évolutions digitales et en font profiter leurs clients.

La montée en compétence digitale permet de rendre les clients plus autonomes sur des opérations sans valeur ajoutée et laisse plus de disponibilité aux collaborateurs pour les activités de conseil.

Ce label mesure ainsi la capacité des conseillers à accompagner leurs clients sur les pratiques digitales. Il est basé aujourd'hui sur la maîtrise de différents process digitaux, tels que l'entrée en relation dématérialisée, la signature du prêt immobilier, la signature électronique en agence, ...

Ce label est adaptable et évolutif : certains critères peuvent être retirés au profit de nouvelles pratiques digitales.



<b>Nombre d'agences labellisées au T4 2019</b>
<b>26</b>

## Enjeu 2

### Etre un employeur responsable

#### Risque 6

#### Risques liés à l'employabilité et l'adaptation à l'évolution des métiers

La relation clientèle détermine aujourd'hui plus qu'hier le modèle d'activité et les modèles de prix. La capacité des banques à préserver et améliorer la relation client est mise à rude épreuve.

La révolution numérique actuelle entraîne pour les établissements financiers et pour le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne des risques sur l'employabilité de ses collaborateurs, sur l'évolution des besoins de compétence, sur la taille des réseaux, sur la gestion en back office et sur la gestion des carrières.

Ne pas répondre aux attentes des clients entraîne un risque de perte de clientèle.

#### Ambitions

#### Développer nos talents, favoriser la mixité et la diversité, faire de la qualité de vie au travail un facteur de performance

**Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne poursuit une politique de ressources humaines dynamique. Il se mobilise pour attirer fidéliser et développer les talents, promouvoir la diversité et accroître la qualité de vie au travail.**

- Depuis quelques années, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne stabilise ses emplois et recrute de façon pérenne des salariés sur son territoire. Avec 1726 collaborateurs fin 2019 (1707 fin 2018), le Crédit Agricole affirme sa politique sociale en faveur du maintien des effectifs. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante sur chacun des 4 départements du territoire de la Caisse Régionale : 41% en Côte d'Or, 23% dans l'Yonne, 26 % dans l'Aube et 10% en Haute Marne.
- La moyenne d'âge des effectifs est de 38,3 ans, le taux de féminisation s'élève à 59,5%,
- Avec 11 927 jours de formation et 7,8 % de la masse salariale, le Crédit Agricole propose un parcours de formation ouvert à tous les métiers et sur les 5 besoins prioritaires : l'excellence professionnelle, l'excellence relationnelle, l'ambition managériale, l'intégration des nouveaux entrants et la banque digitale.

## Accompagner la montée en compétence des collaborateurs, notamment en lien avec la révolution digitale

Un des risques majeurs d'employabilité est d'embaucher des collaborateurs qui ne seraient pas en capacité de s'adapter aux évolutions digitales et à l'intégration de l'intelligence numérique. Les clients attendent aujourd'hui une immédiateté des échanges, une aisance à leur répondre quel que soit le canal. Les collaborateurs doivent aussi pouvoir répondre aux freins de certains clients dans l'utilisation des services en ligne.

### Les actions mises en place pour atténuer ce risque

- Lors des recrutements, l'accent est mis sur l'évaluation des capacités des candidats à apprendre de nouvelles méthodes ou postures, à accepter le changement. Ils doivent pouvoir faire preuve
  - de savoir être : softskills (implication dans son développement, ouverture d'esprit, curiosité),
  - de savoir : capacité d'apprentissage et à intégrer les nouveautés,
  - de savoir-faire : appétence pour les nouveautés digitales.
- La compétence liée au digital a été ajoutée dans la définition précise des compétences actuelles nécessaires à l'exercice de chacun de nos métiers (référentiel de compétences) avec un niveau attendu pour chaque compétence.
- Elargissement des profils captés (plus uniquement dans nos domaines de formation de prédilection) et élargissement des méthodes de recrutement : recrutement par simulation, par le jeu (escape game), par les mises en situation (observation),...
- Intégration du digital dans le parcours recrutement des candidats = valider une aptitude à l'utilisation (pré-qualification par vidéo).
- Un collaborateur dédié visite les agences pour diffuser les bonnes pratiques et s'assurer de la bonne appropriation des services dématérialisés par tous, en s'appuyant sur les résultats de la labellisation numérique des agences.
- Mise en place d'outils facilitateurs de la relation client / conseiller (prise de rendez-vous dans l'agenda du conseiller, messagerie interne avec accès direct à son conseiller, tchat).

### ***Nos ambitions :***

- Veille sur les différentes études portant notamment sur l'évolution des compétences sur le métier de banquier / révolution digitale et intégration de l'intelligence artificielle = publications, conférences et échanges de pratiques et d'information avec les responsables RH au niveau national

- Participation aux réflexions sur certaines de nos filières de formation pour passer d'un référentiel de savoirs à un référentiel de savoir-être et savoir-faire
- Analyse des profils les plus adaptables aux évolutions pour ajuster notre niveau minimum de formation recruté et/ou les filières ciblées

Indicateur retenu pour suivre ce risque

	2018	2019
Part de la masse salariale consacrée à la formation	7,7%	7,77%
Nb d'heures de formation ramené à l'effectif	48,9	49,6

% de collaborateurs évalués conformes ou supérieurs aux attendus sur les compétences se rapportant à la révolution digitale en 2019	
Managers : accompagner les évolutions et les changements	67%
Collaborateurs : développer les relations en mode multicanal	77%

### **Etre exemplaire sur l'égalité de traitement des salariés**

#### **Salariés handicapés**

Des mesures sont prises en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Fin 2018, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne accueillait 7,6% de salariés handicapés dont 97,7 % en CDI.

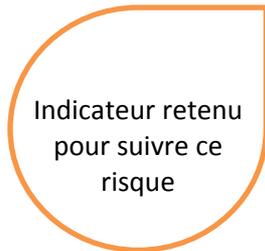
#### **Egalité Homme/Femme**

Il existe au sein de l'entreprise une Commission Parité qui assure le suivi d'un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Cet accord intègre :

- L'égalité professionnelle dans le recrutement
- La progression de la proportion de femmes Responsable de Management
- La promotion et l'évolution professionnelle identiques entre les hommes et les femmes
- L'égalité salariale hommes/femmes
- L'égal accès à la formation

- Le développement d'actions en faveur d'un meilleur équilibre vie professionnelle / vie familiale
- Une égalité de traitement entre les salariés travaillant à temps plein et ceux travaillant à temps partiel en termes de carrière et de rémunération

En 2019, le taux de féminisation s'élève à 59,5 %, en légère augmentation par rapport à 2018. La part des femmes dans l'encadrement (classe 3) continue à progresser, elle se situe à 41% en 2019



	2017	2018	2019
Part de femmes en statut cadre (classe interne 3)	38%	40%	41%

### **Favoriser l'épanouissement des salariés**

#### **Un dialogue social riche**

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, des moyens sont consacrés au dialogue social. Un poste de Chargée des Relations Sociales est dédié particulièrement à cette fonction au sein de la Direction des Ressources Humaines et de la Communication. Le dialogue social s'organise au sein de l'entreprise via les relations avec les partenaires sociaux : réunion mensuelle avec le Comité Social et Economique (CSE), 4 réunions Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail par an, 1 à 2 réunions par an pour les autres Commissions du CSE, des réunions avec les Délégués Syndicaux (10 réunions en 2019).

En 2019, 11 accords ou avenants ont été signés avec les organisations syndicales sur les thèmes suivants : les salaires, les heures supplémentaires, les astreintes, la formation professionnelle, les conditions bancaires, la mobilité, les frais professionnels, la mutuelle, les travailleurs handicapés, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

#### **Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne innove pour la qualité de vie au travail**

La qualité de vie au travail désigne et regroupe les actions qui permettent de concilier l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale de l'entreprise. Prise en compte dans le fonctionnement au quotidien, elle permet d'anticiper les conséquences des mutations économiques et évolutions de l'entreprise.

La qualité de vie au travail est une priorité pour le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne.

Un nouvel accord « QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL » s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

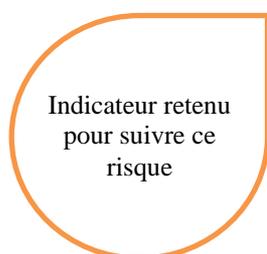
La qualité de vie au travail est une priorité majeure de la Caisse régionale. C'est pourquoi une démarche globale a vu le jour, afin d'effectuer un état des lieux complet de la qualité de vie au travail, puis de mettre en place les mesures permettant de l'améliorer, en agissant sur : les conditions de travail et d'emploi, la capacité à s'exprimer et à agir au sein de l'entreprise, le contenu du travail.



#### UNE DÉMARCHE INNOVANTE

Un diagnostic interne complet a été établi avec la Commission Conditions de travail (émanation du CHSCT), sans tabou ni sujets évités, en prenant pour base la définition de la qualité de vie au travail de l'ANACT. Une étude approfondie a été réalisée. Tous les accords et dispositifs existants de l'entreprise touchant à la qualité de vie au travail ont été identifiés et retenus pour co-construire le projet final dans son intégralité. La Commission Conditions de travail a proposé des mesures concrètes pour chacun des domaines concourant à la qualité de vie au travail. Un projet a été rédigé et présenté aux délégués syndicaux. Après 2 réunions de négociations, l'accord a été signé avec les 4 organisations syndicales représentatives dans l'entreprise. Grâce à ces réalisations, CACB a été mis à l'honneur au Ministère du Travail.

Invité par Muriel Pénicaud, Ministre du travail, le CACB a participé le 28 juin 2019 à la première édition des « Réussites du dialogue social ». Cette initiative inédite a mis à l'honneur des accords d'entreprise innovants et ceux qui les ont négociés et signés.



L'indice d'engagement et de recommandation, mesuré tous les 2 ans dans le cadre du Baromètre Social, atteint 79% en 2018 (+1 point par rapport à 2016).

### **Collaborateurs CACB engagés et solidaires**

**L'arrondi solidaire** : en octobre 2019, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne a proposé à ses salariés l'arrondi sur salaire, au profit d'associations locales. Plus de 500 collaborateurs ont choisi de s'engager dans cette action de solidarité en versant chaque mois les centimes de leur salaire aux 4 associations choisies. La somme collectée sera abondée à 100% par la Caisse régionale.

**Challenge solidaire** : plus de 500 collaborateurs et administrateurs se sont engagés dans un challenge « Je marche pour la Fédération française de cardiologie » et ont ainsi récolté plus de 6 000€.

**Don de jours de congés pour enfants malades** : près de 530 jours promesses de don de jours de congés ont été faites par les collaborateurs.

**Un Noël pour tous** : cette année encore, collaborateurs et clients ont participé à la collecte de jouets au profit des fédérations départementales du Secours Populaire. Plusieurs centaines de jouets ont ainsi été récoltés.



## ENJEU 3

### Accompagner le développement économique de notre territoire et les actions de développement durable

#### Risque 7

Risque de ne pas accompagner suffisamment le développement économique de notre territoire

#### Ambition

Etre un acteur engagé pour notre territoire

#### Accompagner les initiatives d'intérêt général sur notre territoire

**Fondation d'entreprise « Agir en Champagne Bourgogne ».** Créée en 2013, la Fondation d'entreprise « Agir en Champagne-Bourgogne », renforce l'engagement de la Caisse régionale vis-à-vis de son territoire en favorisant des projets d'intérêt collectif et durables.

Le champ d'action de la Fondation couvre les domaines : éducatif, socio-culturel, socio-économique, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique et culturel, de l'environnement naturel, de la langue et des connaissances spécifiques.

Les projets susceptibles d'être soutenus doivent répondre à des critères d'éligibilité : intérêt général, innovation, retombées locales ou départementales et réalisations concrètes. Ils doivent également favoriser : l'animation locale, la création ou le maintien d'activité, l'apport de services, la création ou le maintien de lien social et/ou la création d'emploi.

Depuis sa création, la Fondation a soutenu des projets tels que des actions de lutte contre la fracture numérique chez les seniors, la réalisation d'un jardin solidaire et partagé,...

Cette année la Fondation Agir en CACB a soutenu 44 projets pour un montant global de 113 000€.

Indicateurs retenus pour suivre ce risque

Nombre de projets soutenus par la Fondation Agir en Champagne Bourgogne		
2017	2018	2019
46	61	44

## **Partenariats avec les acteurs locaux**

Le marché des professionnels comme le marché de l'agriculture nouent de nombreux partenariats avec des organismes professionnels et agricoles, sur l'ensemble de notre territoire. Parmi les partenariats avec des partenaires publics / privés, le marché de l'agriculture a notamment contribué aux projets ci-dessous :

**Chaire AGROSUP DIJON – CACB** : « Agricultures en zones intermédiaires : dynamiques de changement et conditions de résilience »

AgroSup Dijon souhaite mener des recherches sur la nature des difficultés auxquelles sont exposées les exploitations agricoles, identifier la diversité des stratégies mises en œuvre pour y faire face et tracer des pistes pour renforcer les capacités d'adaptation et de résilience des exploitations présentes sur ces territoires. La chaire s'articule autour de trois axes : des activités de recherche, des travaux pédagogiques et des actions de diffusion des connaissances et s'appuiera sur la capacité d'AgroSup Dijon à tisser des liens entre des approches de différentes disciplines, grâce à la richesse de ses équipes de chercheurs dans les domaines de l'économie, la sociologie, l'agronomie et la zootechnie.

**Projet R3 avec Arvalis, Institut du Végétal** :

L'ensemble des partenaires de ce projet R3 constatent d'importantes difficultés économiques dans le secteur des grandes cultures de la région Bourgogne, en particulier depuis 2013. Parmi les causes de ces difficultés, des accidents climatiques, une fluctuation importante des prix de marché, des impasses techniques en désherbage par exemple, ...

Dans ce cadre, à l'initiative d'Arvalis, les partenaires souhaitent partager leurs expertises dans le cadre d'un projet R3 dont la thématique est de « Retrouver de la Robustesse et de la Résilience en systèmes grandes cultures dans les départements de la Côte d'Or et de l'Yonne ».

**Oser en craie et Oser en barrois** :

Démarche d'accompagnement des stratégies innovantes, en partenariat avec les Chambres d'Agriculture de l'Aube et de la Haute-Marne, déployée auprès de notre Réseau dès le mois de septembre 2019 : sollicitation et intégration de CACB au sein des formations sur le volet expertise/financement/transition énergétique/ENR

## **Dispositifs internes d'aide à la création ou développement d'entreprise**

Partenariat avec Miimosa, plateforme de financement participatif agri-viti. L'objectif est de soutenir une nouvelle forme d'Agriculture plus diversifiée voire plus respectueuse de l'environnement (circuits courts, bio, agriculture raisonnée...), au travers du financement participatif des projets d'agriculture/viticulture et alimentation de notre territoire que ce soit dans le cadre d'une installation, d'un projet de développement, de diversification de l'exploitation. Action concrète de CACB : 4 projets coup de cœur ayant réussi leur collecte ont reçu une dotation de 500€ complémentaires. Ces projets et la remise des prix ont été mis

en avant par CACB sur l'ensemble de nos réseaux sociaux et dans la presse agricole et régionale.

Favoriser le développement économique en milieu rural et l'installation au travers de solution d'épargne Livret Projet Agri : 2590 livrets pour 14 M€ à fin novembre 2019.

### **Veille économique de notre territoire en matière d'innovation.**

Au travers des Cafés de la Création, du Village by CA et de la Caisse locale de l'Innovation, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne s'engage et agit pour l'innovation sur son territoire et accompagne parmi d'autres les évolutions liées à la révolution numérique.

### **Création de la Caisse locale de l'Innovation le 26 avril 2018.**

Cette nouvelle Caisse locale établit le lien puissant entre l'action de la Caisse Régionale en faveur de l'innovation et l'engagement des Caisses locales pour leur territoire. Elle dispose, dans chaque Caisse locale, d'un correspondant référent pour valoriser l'innovation et détecter les porteurs de projet de création d'entreprise et d'innovation sur son territoire.

En septembre 2019, l'ouverture au public de souscription de parts sociales de la Caisse locale de l'Innovation a été actée en Conseil d'Administration.

### **Soutenir la création d'entreprise sur notre territoire**

#### **Création du Village by CACB en décembre 2017.**

Le Village by CA Champagne Bourgogne est installé au centre-ville de Dijon en attendant son transfert dans la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, prévu en 2021.

Le Village est un lieu d'échanges et de partage entre les entreprises et les start-up, né de la volonté du Groupe Crédit Agricole d'accompagner l'innovation.

Depuis sa création, 15 start-up aux secteurs d'activités et aux profils variés (alimentation/nutrition, santé/médical, industrie, gastronomie...) ont intégré le Village aux côtés de 2 partenaires résidents et acteurs incontournables de la région que sont Vitagora et la Food Tech.

En 2019, le Village by CACB accueille 6 nouvelles start-up : Cocolis, Merempsa, Le Grand Verre, Life Loving Food, BébéSoon et Oras Vitis.

Le Village regroupe actuellement 11 start-up résidentes et 4 start-up domiciliées, et 21 partenaires privés ou institutionnels.

Indicateurs  
retenus pour  
suivre ce risque

<b>Nombre de start-up accompagnées par le Village by CACB</b>	
<b>2018</b>	<b>2019</b>
9	15

#### **Les Cafés de la Création**

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a mis en place Les Cafés de la Création en avril 2016 dans un premier temps sur Dijon avant de les installer sur les 4 départements.

Les Cafés de la Création donnent rendez-vous chaque mois à tous ceux qui souhaitent entreprendre et innover quel que soit leur profil, leur âge, leur projet. C'est l'opportunité pour ces futurs créateurs d'entreprise de rencontrer les experts de l'entrepreneuriat pour les aider dans leurs premières réflexions et démarches.

Depuis leur création en avril 2016, les 70 Cafés de la Création ont accueillis 970 porteurs de projet.

### Nos ambitions

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne va poursuivre son accompagnement de l'innovation à travers son Village, sa Caisse locale de l'Innovation et ses Cafés de la Création.

Indicateurs retenus pour suivre ce risque

Nombre de porteurs de projets accompagnés lors des Cafés de la Création			
2016	2017	2018	2019
116	140	298	377

Outre l'accompagnement au développement de l'économie, le Crédit Agricole est un acteur très engagé sur son territoire dans des *actions* de prévention.



Depuis 2016, CACB est engagé dans une démarche Prévention et organise des événements chaque année pour les clients et le personnel afin de prévenir les risques.

- Parcours Alcool pour sensibiliser sur les risques routiers liés à l'alcool (dans chacune des AG CACB 2019, lors de manifestations externes type Franck PINEAU à AUXERRE, fête du sport à Troyes et animations dans nos agences)
- Stages de conduite Préventive offert à tous nos assurés jeunes permis mais également aux 50 salariés CACB qui font le plus de km dans le cadre de leur activité en 2019.
- Création d'un poste de PREVENTEUR à CACB qui se rend chez nos clients Agris/Pros assurés Pacifica pour analyser les risques et donner des conseils en matière de prévention, déjà 60 visites clients réalisées
- Animation de formation auprès des Administrateurs sur le thème de la Prévention des risques (3 sessions réalisées en 2019)

## Risque 8

**Risque lié à l'accompagnement de nos clients, de tous marchés, dans la transition écologique.**

### Ambition

**Financer la transition énergétique sur notre territoire**

#### Le contexte

La loi de transition énergétique du 17 août 2015 fait de l'énergie un enjeu essentiel pour demain.

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne conscient de cet enjeu majeur intègre en 2017, dans le cadre de son Projet d'entreprise l'énergie et l'environnement.

A travers ce projet, le Crédit Agricole souhaite se faire reconnaître de la clientèle comme **La banque de référence sur l'environnement**, sur son territoire.

Pour cela, se sont à la fois des offres et des démarches qui sont développées sur nos différents marchés.

### 1 ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DU SECTEUR AGRICOLE :

Risques : Il s'agit ici des risques de déclassement du référencement du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne en tant que 1<sup>er</sup> financeur sur son territoire agricole et viticole (perte de leadership, image, conseil) et en conséquence d'un risque de perte de part de marché.

#### Notre politique et nos actions notables sur le marché de l'agriculture

Dans son Plan de Relation Client, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a l'ambition de développer une posture de tiers de confiance auprès de ses clients.

- CACB s'implique et investit dans la **sécurisation** auprès de nos clients exploitants : **CACB 1<sup>ère</sup> Caisse régionale du Crédit Agricole pendant 3 ans et 2<sup>e</sup> en assurances climatiques** (assurances récoltes et assurances prairies)
- Déploiement de la nouvelle **Déduction pour Epargne de Précaution** : **CACB 1<sup>ère</sup> CR avec 2420 contrats pour 10,1M€** à fin décembre 2019.
- Développement du partenariat avec Pleinchamp et Sencrop pour l'installation de stations météo connectées chez plusieurs de nos clients agriculteurs et viticulteurs. Constitution d'un groupe de clients ambassadeurs pour promouvoir le développement de cet outil de sécurisation.

- Signature des conventions communes avec 7 Caisses régionales pour le portage de foncier en agriculture avec les **SAFER Grand Est** (signée le 26 février 2019 au SIA) et **SAFER BFC** (signée le 08 novembre 2019 à Dijon).
- En lien avec le Réseau Bienvenue à la ferme, soutien des circuits courts et de l'agriculture raisonnée et bio au travers de l'accompagnement des Drives fermiers de notre territoire (5 drives fermiers installés sur 6). Mises en place de diverses animations dont le marché de Pâques du Drive fermier 10 au sein même des locaux de CACB. Financement de la création d'un magasin de producteurs au sein d'une zone commerciale (Tendance Fermière dans l'Aube).
- Wine Business : événement organisé pour la seconde fois en partenariat avec Burgundy School of Business Junior consulting de Beaune et le MEDEF21 le 04 décembre 2019, sur le thème « Imaginons les vins de demain ».

### **Financement des ENERGIES RENOUVELABLES**

Le Crédit Agricole souhaite soutenir dès à présent l'agriculture d'aujourd'hui et préparer activement celle de demain. Il intègre un processus qui permet d'appréhender les filières innovantes malgré leur caractère atypique et pour lesquelles nous ne disposons pas ou peu de normes et de références.

Les moyens mis en œuvre en interne :

- La délégation ENR, incluse dans notre politique crédits, consiste à obliger notre réseau d'agences (non experts en la matière) à associer les services experts du siège dès la détection du projet afin de mettre le bon niveau d'expertises face à l'octroi du crédit, la qualité de conseil client, en y associant toutes les parties prenantes (Chambre d'Agriculture, constructeurs, installateurs, l'ADEME, BPI, notre filiale spécialisée CALF, ...) le but étant d'intégrer avec chacune de leurs expertises réciproques les critères environnementaux associés donnant une dimension de ce projet en lien avec les objectifs liés à la transition écologique.
- Mise en marché d'offres et d'expertises propres aux circuits courts et à la vente directe, aux projets de méthanisation et d'agriculture de précision.
- Un suivi, centralisé au sein du marché de l'agriculture et de la viticulture est mis en place par requête et expertise. C'est un workflow issu de MOCCA (outil national) disponible sous notre Intranet CACB. Ce suivi est partagé entre tous les acteurs (site & réseau) en temps réel afin de disposer et d'échanger sur les critères/infos des futurs projets ENR dans le but de profiler les bonnes compétences au bon moment pour favoriser le montage des projets. Cet outil permet de centraliser et de répertorier les projets ENR présents sur notre territoire dans le but d'accompagner les porteurs de projets dès leur réflexion. En complément notre expert ENR agit comme catalyseur en apportant une démarche structurée entre tous les acteurs CACB car au-delà de la Caisse régionale ce marché est encore immature et en plein développement.

- Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne collabore avec différents partenaires territoriaux pour les EnR, ENGIE, GRDF, BPI, SIAGI, OSI'TOIT, FONCARIS, les chambres d'agriculture et les installateurs.

- Mise en place d'une démarche BIO au CACB en 2020

L'ensemble des Plans de Filière (Etats Généraux de l'Alimentation) intègre des ambitions de développement de l'agriculture BIO. Le programme gouvernemental « Ambition BIO 2022 » affiche un objectif de 15% de la SAU française cultivée en BIO et 20% de produits BIO dans la restauration collective. La production française ne permet pas actuellement de répondre ni à ces objectifs ni à la demande croissante des consommateurs. Le BIO constitue une réelle opportunité pour les exploitants agricoles.

Pour accompagner nos clients, nos conseillers et les OPA sur ces nouveaux enjeux de transitions agricoles, le CACB lance une démarche BIO qui couvre l'ensemble des besoins de nos clients :

- Financer son mode d'exploitation :
  - avec le prêt Trésorerie Bio qui finance le cycle d'exploitation et compense le manque à gagner de la période de transition,
  - avec le prêt investissement BIO qui finance l'adaptation de l'équipement/du matériel au changement de mode d'exploitation
- Sécuriser ses revenus
  - Avec les contrats adaptés à l'activité biologique de l'assurance globale de l'exploitation
  - Avec l'assurance climatique, la prévoyance, l'épargne de précaution
- Se faire connaître
  - Avec le pack e-commerce pour créer un site internet vitrine ou marchand
  - Avec le prêt Communic'Agri pour déployer et financer une communication dédiée
- Faire de la vente directe
  - Accepter les règlements par carte bancaire avec nos offres TPE pour développer la vente
  - Des conditions avantageuses pour nos clients adhérents « Bienvenue à la Ferme »

Cette nouvelle démarche Bio sera déployée dès début 2020, avec une formation du réseau de conseillers, un enrichissement de nos bases clients en intégrant l'information Bio et par une communication ciblée et adaptée tout au long de l'année.

## **Nos ambitions sur le marché de l'agriculture**

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne souhaite accompagner tous les projets viables quelle que soit la typologie de l'agriculture, les filières innovantes et la transition écologique. Dans ce domaine le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne dispose d'une personne ressource qui est également membre du Comité National ENR. Il s'agit d'un comité national Crédit Agricole 'le Groupe de Travail Energies Renouvelables', animé par CALF, filiale du groupe Crédit Agricole avec Unifergie, spécialisé dans le financement ENR.

Lors de ce comité, le but est d'échanger entre tous les acteurs/experts Caisses régionales et de bénéficier d'interventions avec des partenaires aussi bien internes qu'externes (BPI, GRDF, Engie CAMCA, SIAGI) et ainsi créer une courbe d'expérience plus rapide.

## **2 ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES ENTREPRISES**

### **Notre politique et nos actions notables sur le marché des grandes entreprises**

Sur le marché des grandes entreprises, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne confirme là aussi sa volonté d'accompagner les clients dans leur démarche de transition énergétique.

Les clients financent cette partie au travers de conventions de crédits structurés qui financent de façon globale leurs investissements. En 2019, nous avons par exemple, participé au dossier TENERGY de refinancement de parcs photovoltaïques à hauteur de 5 M€ dans un financement global de 252 M€, derrière Auxifip dont la participation était de 85 M€.

### **Nos ambitions**

- Clarifier le parcours crédit sur les marchés spécialisés en matière d'énergie renouvelable (ENR)
- Favoriser et développer le volume de crédit.
- Sécuriser le projet des clients et communiquer sur une offre différenciante et en phase avec le positionnement d'une banque de proximité et banque « verte ».

Afin de préparer l'avenir et d'innover le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne mettra en place un pilotage afin de suivre les résultats dans la durée, une animation des différents acteurs concernés (réseau commercial, Unifergie...), la contractualisation de partenariats, la création d'offres et d'une démarche spécifique...et à terme la création d'une filière Energies Nouvelles qui positionnera le Crédit Agricole comme la banque verte de référence, utile à son territoire et fidèle à ses valeurs.

### **2019 : création d'un poste dédié Energie Renouvelable**

Pour pouvoir davantage accompagner nos entreprises dans leurs projets, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne a créé fin 2019, un poste de Chargé d'Affaires Energie Renouvelable (ENR), commun avec le Crédit Agricole de Franche Comté. Son rôle consiste notamment à :

- Accompagner les entreprises dans le cadre de leurs projets de transition énergétique
- Analyser les projets sous l'angle financier et étudier la faisabilité du projet.
- Analyser le projet dans son contexte filière : Amont (approvisionnement, ...) et Aval (contrat de vente d'énergie, de chaleur ...).

- Valider en lien avec le réseau interne au Groupe et les réseaux externes (Ademe ...) la pertinence des choix technologiques
- Faire appel et travailler en synergie avec les filiales Groupe dédiées aux financements des ENR (Idia, Cam Energie, Unifergie ....)
- Représenter les deux Caisses Régionales dans les instances dédiées du territoire
- Accompagner la montée en compétences des Chargés d'Affaires
- S'impliquer aux côtés du Directeur du Pôle Banque d'Affaires dans l'organisation d'évènements et actions commerciales et représenter l'entreprise
- ...

**2020 : Intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans les financements aux Entreprises**

Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne a la volonté d'intégrer des critères ESG dans la décision d'octroi de crédits aux Entreprises. Un questionnaire spécifique, permettant d'évaluer l'intégration de la RSE dans la politique de l'entreprise, sera réalisé par les Chargés d'Affaires auprès des clients Entreprises. Cette évaluation permettra à notre réseau de mieux appréhender la stratégie à long terme de l'entreprise.

**3 ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE DES PARTICULIERS**

De nombreuses offres accompagnent le financement de la transition énergétique des particuliers : l'éco prêt à taux 0% et le Prêt Economie d'Energie (PEE) permettent de financer des travaux de rénovation des habitations.

Pour compléter ce dispositif, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a lancé en 2019, 3 nouvelles offres de financements verts :

- Le prêt véhicules verts : pour financer les véhicules neufs et d'occasion avec émission de CO2<117 mg, les véhicules hybrides ou électriques, et même les vélos ou 2 roues électriques, overboards, trottinettes,...
- Le préfinancement de la prime à la conversion
- Le prêt travaux d'énergie pour financer tous travaux d'économie d'énergie (isolation, systèmes de chauffage, production d'eau chaude, etc.) pour les résidences principales, secondaires comme locatives.

Indicateurs retenus pour suivre ce risque

Nouvelles offres aux particuliers : Montant des projets financés 2019	
Véhicules verts (yc prime à la conversion)	Prêt travaux d'énergie
3 686 K€	687 K€

Répartition des projets de transition énergétique financés en 2019				
Méthanisation	Eolien	Photovoltaïque	Economie d'énergie et autres ENR	Eco prêt à taux zéro
20 915 K€	1 500 K€	13 827 K€	3 666 K€	3960 K€
48%	3%	32%	8%	9%

## Risque 9

### Risques liés à notre empreinte environnementale

#### Ambitions

Renforcer nos actions, sensibiliser nos collaborateurs et associer nos fournisseurs

#### 1. LES BATIMENTS - RENOVER POUR REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE

Pour le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, il est essentiel d'adapter ses bâtiments, Sites et Agences aux exigences de la transition énergétique. La non-adaptation peut entraîner un risque d'image d'une entreprise « énergivore » et un risque financier liés aux coûts de fonctionnement d'immeubles non rénovés.

**Notre politique :** le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a engagé un programme de rénovation de ses sites afin de garantir un outil de fonctionnement opérationnel et financièrement équilibré tant en matière de coût de maintenance que de consommation énergétique (le site d'Auxerre a été construit en 2011, le site de Troyes a été rénové sur la période 2013 – 2015 et le site de Dijon est en cours de rénovation depuis 2017)

Le Crédit Agricole a également entrepris un programme de rénovation de ses agences, ce qui permet d'améliorer les caractéristiques de ses locaux commerciaux (isolation, remplacement système de chauffage obsolète, éclairage LED). Ce programme permettra une réduction de l'impact environnemental de la Caisse régionale.

Par ailleurs, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a choisi un contrat d'électricité avec EDF à 100% énergie verte.

## Nos ambitions :

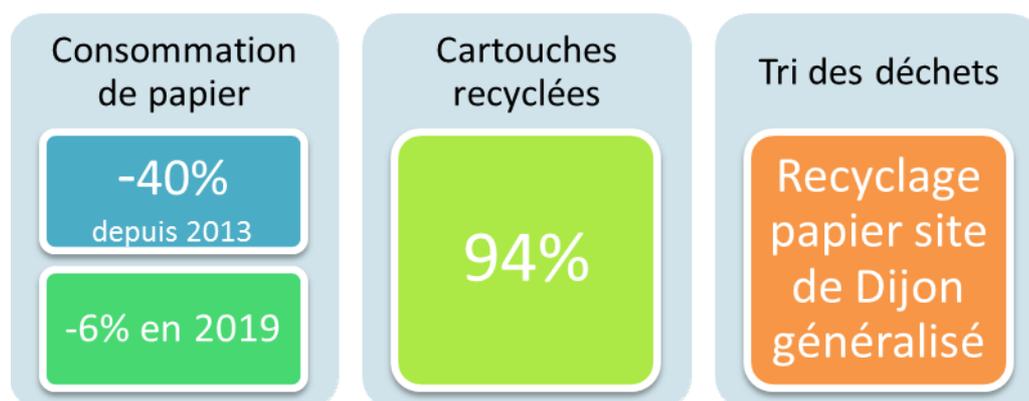
Réalisation des travaux et fournisseurs : le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne s'attache à retenir, lorsque cela est possible, des entreprises locales afin de contribuer au développement économique de son territoire, limiter les déplacements et leurs impacts nocifs.

Emissions de GES liées à l'utilisation des énergies (en TeqCO2)	
2018	2019
2314	2236

## 2. LES FOURNITURES – CONSOMMER MOINS / RECYCLER PLUS

1 - Limiter notre consommation de papier, de nombreux chantiers parallèles contribuent à réduire notre consommation : les nouveaux formats d'échanges internes et externes, la dématérialisation des contrats, la signature électronique, le e-relevé, la responsabilisation des acteurs.

Focus 2019 : la mise en place d'un projet de dématérialisation au niveau des Ressources Humaines (disparition des dossiers salariés papier, signature électronique, bulletins de paye en ligne, carte tickets restaurants, ...) a favorisé la réduction de consommation de papier à travers tous ses chantiers.



Notre consommation totale de papier (feuilles de bureau, relevés de compte ...) a poursuivi sa trajectoire à la baisse avec une réduction de 5,7% par rapport à 2018. Notre consommation globale de papier est ainsi passée de 356 tonnes en 2013 à 215 tonnes en 2019, soit une réduction de plus de 40%.

Pour poursuivre cette évolution, le choix s'est fait de passer le papier bureautique sur papier 75g au lieu de 80g.

NB : la principale ressource utilisée dans la Caisse Régionale est le papier issue de forêt d'élevage (norme PEFC 10-31-179).

#### **Tri du papier :**

La généralisation du tri papier (en vue du recyclage) est en cours au Crédit Agricole de Champagne Bourgogne. La signature d'un nouveau contrat de recyclage du papier a eu lieu en décembre 2019 pour le site de Dijon. Le déploiement sur les sites d'Auxerre et de Troyes se fera progressivement sur l'année 2020. La mise en place du tri papiers sera également intégré lors de l'installation des nouvelles 'Agences by CACB'.

Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne et ses clients participent à la reforestation



CACB s'associe à Crédit Agricole Assurances et Reforest'action pour agir en faveur du reboisement des forêts françaises !

Pour chaque contrat ou offre\* Crédit Agricole Assurances signé, un arbre pourra être planté en France. (\*Prévoyance décès, Prediliens, Vers l'Avenir, Contrat Solidaire)

Muni d'un code remis par le conseiller, le client peut même se connecter sur le site Reforest'Action et choisir la région dans laquelle il souhaite que son arbre soit planté.

Depuis juin 2019, chaque contrat assurance souscrit = 1 arbre planté. Sur l'année, ce sont ainsi plus de **8800** arbres qui ont été replantés.

#### **Recyclage des cartouches :**

En 2019, le recyclage ou reconditionnement de nos cartouches d'encre usagées a permis de réduire notre

impact CO2 par rapport à un traitement classique d'incinération avec valorisation énergétique de 1285 Kg

équivalent CO2 ou 9895 kilomètres parcourus par un véhicule. Ce sont désormais 94% de nos cartouches laser qui sont réutilisées et qui sont reconditionnées par notre partenaire.

#### **Recyclage des cartes bancaires :**

En 2019, 53 788 cartes bancaires ont été collectées pour recyclage.

### 3. LES FOURNISSEURS— NOTRE POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

Pour contribuer à amplifier la performance du Groupe tout en créant de la valeur au service des métiers dans le respect de nos valeurs et de notre environnement, le Groupe a également défini une véritable Politique Achats Responsables.

Cette Politique se retrouve dans **la charte des Achats du Crédit Agricole Champagne Bourgogne publiée en juin 2018** : Elle se décline en 5 axes :

#### 1 - Assurer un comportement responsable dans la relation fournisseurs

- Veiller à des relations d'affaires équilibrées en ayant des pratiques et des comportements respectueux
- Favoriser des engagements réciproques dans le respect des droits de chacun
- Apporter une visibilité prévisionnelle des achats

#### 2 - Contribuer à la performance économique de l'écosystème

- Encourager la diversité des Entreprises des territoires
- Favoriser les échanges avec les acteurs locaux et ainsi contribuer au développement du territoire
- Stimuler l'innovation avec nos fournisseurs pour créer de la valeur
- Apprécier le coût global du cycle de vie

#### 3 - Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats

- Identifier et cartographier les risques et opportunités
- Intégrer les critères RSE :
  - dans le choix d'un bien ou d'un service
  - dans la sélection de nos fournisseurs

#### 4 - Améliorer durablement la qualité des relations avec les fournisseurs

- Impliquer les acheteurs le plus en amont possible dès l'expression de besoin
- Renforcer la montée en compétence achats des acteurs internes (acheteurs/prescripteurs)
- Développer la connaissance réciproque Entreprise/fournisseurs
- Instaurer un mécanisme de médiation

#### 5 - Intégrer la Politique Achats Responsables dans les dispositifs de gouvernance existants

Elle peut se traduire concrètement par les 2 exemples ci-dessous

**>> Favoriser les fournisseurs locaux**

Pour accompagner le développement économique en proximité, la Caisse régionale réalise près de 94% des dépenses des moyens généraux 2019 (courrier, économat, éditique, reprographie) sur le territoire de la Caisse régionale (fournisseurs ou prestataires locaux, élargis aux antennes territoriales de fournisseurs dont le siège est en dehors de notre territoire)

**>> Privilégier des fournisseurs partageant nos valeurs**

Dans ses appels d'offres, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne intègre pleinement la dimension RSE. Ainsi, 72,5% des fournisseurs des moyens généraux retenus disposent d'une démarche RSE formalisée (publication d'une charte RSE, ...).

Orientations 2020 :

Dans le cadre des engagements pris par l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sur les Achats Responsables, des indicateurs communs RSE ont été définis pour piloter la performance RSE. Calculés pour la première fois en 2020, ils permettront à chaque entité du Groupe de progresser dans cette démarche et d'en assurer un suivi. Ils intégreront le pourcentage d'achats sur le territoire, les délais de paiement, des données fournisseurs (RSE, dépendance économique) mais aussi le recours aux Etablissements ou services d'aide par le travail (ESAT) comme le niveau de professionnalisation (formation aux achats responsables).

#### 4. LES DEPLACEMENTS— REDUIRE LES KILOMETRES PROFESSIONNELS

Maitriser l'impact de nos activités

Depuis 2018, la distribution de l'ensemble du courrier interne sur les sites et agences est mutualisée avec d'autres établissements bancaires.

Réduire les déplacements professionnels des collaborateurs

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a mis à disposition de ses collaborateurs un outil de covoiturage, plébiscite l'utilisation de la visioconférence Lync et met en place des réunions commerciales décentralisées.

Malgré ces éléments, les kilomètres parcourus à titre professionnels, ont évolué de +1,9% entre 2019 et 2018. Des actions seront mises en œuvre dès 2020 pour orienter cette évolution à la baisse, notamment dans le cadre du projet de baisse du bilan carbone de la CR.

Indicateur  
retenu pour  
suivre ce risque

Kilomètres parcourus par salarié au titre de leurs déplacements professionnels	
2018	2019
2073 km	2 114 km

## Nos Orientations

Un projet de Transition Ecologique du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est inscrit parmi les 20 projets majeurs du CACB en 2020. Un des objectifs affichés sera notamment la réduction de 10% nos émissions de CO2 d'ici 2021.

Un Bilan Carbone est prévu début 2020 sur l'année 2019 pour définir un plan d'actions qui entrainera l'ensemble du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne.



## Thèmes non traités

Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thèmes suivants ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion.

Thèmes	
1	Respect des droits de l'Homme
2	Economie circulaire
3	Gaspillage alimentaire
4	Précarité alimentaire
5	Alimentation responsable, équitable et durable
6	Lutte contre l'évasion fiscale
7	Respect du bien-être animal